

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 12

Séance du mardi 16 septembre 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	97
Ouverture de la séance	100

Divers :

1. Prestation de serment de M. Antoine Verdon (Les Verts) et M ^{me} Marie-Josée Gillioz (Rad.), remplaçant M ^{mes} Anne Décosterd (Les Verts) et Anne Hoefliger (Rad.), démissionnaires	100
2. Confidentialité des travaux des commissions	100
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M ^{me} Anne Décosterd (Les Verts), démissionnaire	103
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M ^{me} Anne Hoefliger (Rad.), démissionnaire	103
5. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Nelson Serathiuk (Hors parti), démissionnaire	104

Lettres :

1. Absence excusée de M ^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale (M ^{me} Silvia Zamora)	101
2. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N ^o 2003/22 (Municipalité)	101
3. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N ^o 2003/14 (Municipalité)	101

Interpellations :

1. «Quand la Maison des fédérations sportives chasse les étudiants plus tôt que prévu» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Dépôt</i>	103
<i>Développement</i>	203
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Jacques Schilt)	204
<i>Discussion</i>	204
2. «Femmes mariées et désagréments avec l'Administration» (M ^{me} Florence Germond et consorts). <i>Dépôt</i>	103
3. «La Municipalité est-elle en train de scier la 2 ^e branche de l'Agenda 21?» (M. Jean-Yves Pidoux). <i>Dépôt</i>	103

Motions :

1. Restitution des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale (M ^{me} Adèle Thorens). <i>Dépôt</i>	103
2. «Des tl remonte-pentes pour les vélos» (M ^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin). <i>Rapport photocopié</i> de M. Georges Arthur Meylan, rapporteur	191
<i>Discussion</i>	192

Pétition :

«Sauvons la Cité!» (M. Christophe Changeat et M ^{me} Natalie Samuel). <i>Dépôt</i>	102
---	-----

Projets de règlement :

1. Création d'une commission permanente de politique régionale (M. Fabrice Ghelfi). <i>Rapport de majorité: rapport photocopié</i> de M. Jacques Ballenegger, rapporteur	178
<i>Rapport de minorité: rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur	179
<i>Discussion</i>	181
2. Demande pour que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne (M. Georges Glatz et consorts). <i>Rapport photocopié</i> de M. Philippe Martin, rapporteur	184

Questions orales	104
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2003/39 Admissions à la bourgeoisie de Lausanne (Administration générale et Finances)	107
<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Meylan, président de la Commission permanente des naturalisations, rapporteur	149
<i>Résultat du scrutin</i>	150
N° 2003/14 Remplacement du serveur d'entreprise (Administration générale et Finances)	156
<i>Rapport photocopié</i> de M. Yvan Salzmänn, rapporteur	159
<i>Discussion</i>	160
N° 2003/22 Déménagement du Service de la circulation. Réutilisation des surfaces libérées pour les besoins de l'Office d'instruction pénale et du Corps de police (Culture, Sports, Patrimoine, Sécurité publique)	166
<i>Rapport photocopié</i> de M. André Mach, rapporteur	177
<i>Discussion</i>	178
N° 2003/19 Immeuble place de la Cathédrale 12 à Lausanne. Projet de restauration complète, d'aménagement des combles et du jardin. Demande d'augmentation du compte d'attente (Culture, Sports, Patrimoine)	186
<i>Rapport photocopié</i> de M. Roland Rapaz, rapporteur	189
<i>Discussion</i>	189
N° 2003/34 Dérivation des eaux claires de la Louve. Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard (Travaux, Services industriels)	194
<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean Meylan, rapporteur	200
<i>Discussion</i>	201

Appendice :

Liste alphabétique des membres du Conseil communal mise à jour le 17 septembre 2003, suivie de la liste des membres du Conseil par groupe, de la composition du Bureau du Conseil pour 2003, de celle des Commissions permanentes, et enfin de l'organisation de la Municipalité pour 2003	206
--	-----

Ordre du jour

12^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 septembre 2003 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Antoine Verdon (Les Verts) et M^{me} Marie-Josée Gillioz (Rad.), remplaçant M^{mes} Anne Décosterd (Les Verts) et Anne Hoefliger (Rad.), démissionnaires.

2. Communications.

3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M^{me} Anne Décosterd (Les Verts).

4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M^{me} Anne Hoefliger (Rad.).

5. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Nelson Serathiuk (Hors parti), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

6. *Préavis N° 2003/39*: Admissions à la bourgeoisie de Lausanne. (AGF). COMMISSION DES NATURALISATIONS.

7. *Préavis N° 2003/17*: Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud. Projet de construction d'un bâtiment totalisant 11 logements subventionnés, une garderie et des locaux pour l'Administration cantonale vaudoise, sis rue Charles-Vuillermet 2-4. Octroi d'une subvention pour l'équipement de la garderie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (SSE, EJE). JEAN-LUC CHOLLET. (*Reprise de la discussion.*)

8. *Projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi* visant à la création d'une commission permanente de politique régionale. (AGF). *Rapport de majorité*: JACQUES BALLENEGGER; *rapport de minorité*: FABRICE GHELFI.

9. *Motion de M^{me} Diane Gilliard et consorts* pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions. (SSE). JACQUES PERNET.

10. *Projet de règlement de M. Georges Glatz et consorts* demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne. (AGF). PHILIPPE MARTIN.

11. *Préavis N° 2003/19*: Immeuble place de la Cathédrale 12 à Lausanne. Projet de restauration complète, d'aménagement des combles et du jardin. Demande d'augmentation du compte d'attente. (CSP). ROLAND RAPAZ.

12. *Motion de M^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin*: «Des tl remonte-pentes pour les vélos». (AGF). GEORGES ARTHUR MEYLAN.

13. *Motion de M. Dino Venezia* demandant à la Municipalité d'étudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d'hébergement d'urgence. (SSE). BERNARD ZAHND.

14. *Préavis N° 2003/14*: Remplacement du serveur d'entreprise. (AGF). YVAN SALZMANN.

15. *Préavis N° 2003/22*: Déménagement du Service de la circulation. Réutilisation des surfaces libérées pour les besoins de l'Office d'instruction pénale et du Corps de police. (CSP, SP). ANDRÉ MACH.

16. *Préavis N° 2003/34*: Dérivation des eaux claires de la Louve. Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard. (Trx, SI). JEAN MEYLAN.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INTERPELLATION

17. *Interpellation de M. Jacques Pernet*: «Les arbres du Désert!» (6^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 7.10, 28.10 (18 h, séance double en réserve), 11.11 (18 h, séance double), 25.11, 9.12 (18 h, séance double), 10.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:
La présidente: Martine Fiora-Guttman
Le secrétaire: Daniel Hammer

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

4.3 *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE, AGF, SSE). SYLVIANNE BERGMANN.

18.3 *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. (CSP). MICHELLE TAUXE-JAN.

18.3 *Motion de M^{me} Thérèse de Meuron* demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale. (AGF). CHARLES-DENIS PERRIN.

18.3 *Rapport-préavis N° 2003/9*: Réduction des risques sanitaires liés à la consommation de stupéfiants ou à l'exclusion et prescription médicale d'héroïne. Réponse aux motions J.-D. Berset. (SSE). SOLANGE PETERS.

18.3 *Pétition d'un groupement de citoyens de l'Ouest lausannois (M^{me} M. Seiler – 14 sign.)*: «Halte au gaspillage! Respect des engagements pris par la Municipalité». COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.4 *Pétition de M^{me} D. Stiner et consorts (2960 sign.)* en faveur du maintien de la zone actuellement autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

29.4 *Pétition de la Société de développement du Nord et consorts (724 sign.)* pour un équipement convenable à la salle polyvalente au Bois-Gentil. COMMISSION DES PÉTITIONS.

29.4 *Six pétitions de M. K. C. Gossweiler*. COMMISSION DES PÉTITIONS.

17.6 *Motion de M. Pierre Payot et consorts* demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet. (Trx). ADÈLE THORENS.

17.6 *Motion de M^{me} Christina Maier*: «Caisse de pensions du personnel de la Ville de Lausanne et développement durable (suite)...». (AGF). YVES-ANDRÉ CAVIN.

30.6 *Préavis N° 2003/21*: Stade olympique de la Pontaise. PPA concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du vélodrome. 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. (CSP, Trx). SERGE SEGURA.

30.6 *Rapport-préavis N° 2003/23*: Politique de la petite enfance à Lausanne. Etat des lieux et projets à réaliser pour les années 2003 à 2006. Réponses aux motions et pétition de C.-O. Monot (revalorisation du statut des éducatrices de la petite enfance), J.-D. Berset, A. Egli et M. Dubochet (pour garantir aux enfants de notre ville une structure d'accueil de qualité et en quantité suffisante) et la pétition J.-D. Berset (sur l'avenir des structures d'accueil des écoliers lausannois), J.-D. Berset (pour une utilisation plus performante des centres d'accueil, des centres aérés), O. Tosato (pour la création de structures légères d'accueil pour la petite enfance), A. Egli (bébés? oui! mais qui va les garder pendant que nous travaillons?), A. Pasche-Casadei (et si élever des enfants était l'affaire de tous...). (EJE). GRAZIELLA SCHALLER.

30.6 *Préavis N° 2003/25*: Grand-Pont. Aménagement des arches est 1 à 3. (Trx, EJE). FRANÇOISE CRAUSAZ.

30.6 *Pétition de M^{me} F. Girardet, M. P. Payot et consorts (1015 sign.)* pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon-Signal de Sauvabelin. COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.9 *Préavis N° 2003/26*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 3^e partie: Finances. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). CHRISTINA MAIER.

2.9 *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* pour la mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions. (AGF). ROGER COSANDEY.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/27*: Introduction du vote par correspondance généralisé. Incidences sur le taux de participation et sur l'organisation des scrutins. Réponse à la motion J. Meylan intitulée «Pour une action municipale déterminée de lutte contre l'abstentionnisme». (AGF). DENIS PACHE.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/28*: Aménagement d'un square à la rue de la Borde. Réponse à la motion S. Zamora. (Trx, SP, SSE, SI). EDDY ANSERMET.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/29*: Politique communale d'intégration et de naturalisation des immigrés. Réponse aux motions P. Zwahlen et O. Tosato. (SSE, AGF, EJE, CSP, SP). ROBERT FOX.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/30*: Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. Réponse à la motion Ch.-D. Perrin. (SI). CLAUDE BONNARD.

2.9 *Préavis N° 2003/31*: PPA «Au Château Fallot». Radiation partielle des plans N°s 598 et 598, annexe 2.1. Echange, constitution, modification et radiation des servitudes à terme et conditionnels. Vente et pacte d'emption. (Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

2.9 *Motion de M. Marc-Olivier Buffat* en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région. (CSP). MYRIAM MAURER-SAVARY.

2.9 *Préavis N° 2003/32*: Immeuble locatif et commercial rue Neuve 6 / rue Pré-du-Marché 5, à Lausanne. Projet de rénovation et de restructuration du bâtiment. (CSP). ERIC BLANC.

2.9 *Rapport-préavis N° 2003/33*: Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Réponse à la motion M. Calame et consorts. (CSP). EVELYNE KNECHT.

16.9 *Préavis N° 2003/35*: Vente de l'immeuble acquis dans le cadre de la succession en déshérence de M^{me} Geneviève Badan. (AGF). OLIVIER MARTIN.

16.9 *Préavis N° 2003/36*: Autorisation générale d'emprunter. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

16.9 *Préavis N° 2003/37*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 4^e partie: Education et formation. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

16.9 *Préavis N° 2003/38*: Stratégie des Services industriels de Lausanne (SIL). Constitution d'une société d'informatique avec la Romande Energie. Augmentation de la participation des SIL dans le capital de la Compagnie vaudoise d'électricité SA (CVE). (SI, AGF). PIERRE DALLÈVES.

16.9 *Préavis N° 2003/40*: Fondation Pro Habitat Lausanne. Projet de construction de 4 bâtiments comprenant 46 logements subventionnés, un centre de vie enfantine, un APEMS, un parking souterrain de 65 places pour voitures et 10 places pour motos sis avenue du Temple. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un prêt chirographaire. (SSE, EJE). ANDREA EGGLI.

II. INTERPELLATIONS

8.10 *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?» (14^e). DISCUSSION.

21.1 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Y a-t-il volonté politique pour favoriser la complémentarité vélo-méto?» (1^{re}). DISCUSSION.

11.2 *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher*: «Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable». (2^e). DISCUSSION.

18.3 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin* au sujet de l'ouverture des APEMS lorsque le placement des enfants n'est pas possible dans d'autres classes. (4^e). DISCUSSION.

8.4 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e). DISCUSSION.

29.4 *Interpellation de M. Alain Bron*: «Quel avenir pour Les Criquets?» (6^e). DISCUSSION.

17.6 *Interpellation de M. Filip Uffer* sur la violence à l'école et sur le chemin de l'école. (10^e). DISCUSSION.

2.9 *Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht* au sujet de l'attitude de la police le matin du 1^{er} août lors de l'occupation éphémère de la maison des Aubépines. (11^e). DISCUSSION.

2.9 *Interpellation de M. Jacques Ballenegger* concernant les locaux nécessaires à l'Ecole de voile de Vidy. (11^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 16 septembre 2003

Membres absents excusés: M. Claude Bonnard, M. Jacques Bonvin, M^{me} Monique Cosandey, M. Roger Cosandey, M^{me} Diane Gilliard, M^{me} Nicole Grin, M. Grégoire Junod, M^{me} Françoise Longchamp, M^{me} Myriam Maurer-Savary, M^{me} Géraldine Savary, M^{me} Graziella Schaller, M. Béat Sutter.

Membres absents non excusés: M^{me} Françoise Crausaz, M^{me} Christina Maier, M. Gilles Meystre, M. Antoine Rudasigwa, M. Serge Segura.

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Parmi les fables de La Fontaine, il en est une qui parle d'un pari entre Phébus et Borée, soit entre le soleil et le vent.

Au début de l'automne, ils virent un voyageur prudent qui, se méfiant des frimas à venir, se munit pour son périple d'un solide manteau de bonne étoffe et bien doublé.

Le but du pari était de savoir qui, du vent ou du soleil, pourrait le premier faire tomber le manteau du voyageur.

Le vent souffla tant et plus, mais dut s'avouer bientôt vaincu, malgré la tempête qu'il déchaîna. Le soleil, quant à lui, dissipa les nuages, fit monter la température et contraignit ainsi notre homme à se défaire de son lourd pardessus.

Comme vous pouvez l'imaginer, la morale de cette histoire fut:

Plus fait douceur que violence.

Prestation de serment de M. Antoine Verdon (Les Verts) et M^{me} Marie-Josée Gillioz (Rad.), remplaçant M^{mes} Anne Décosterd (Les Verts) et Anne Hoefliger (Rad.), démissionnaires

La présidente: – Je prie MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée, ainsi que le public des tribunes, à se lever.

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Antoine Verdon et M^{me} Marie-Josée Gillioz.)

Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. J'ai le plaisir de vous remettre l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous prie de prendre place dans cette salle, au gré de vos convenances.

Confidentialité des travaux des commissions

La présidente: – Celles et ceux d'entre vous qui avez lu l'édition du jour du quotidien *24 heures* auront remarqué, non sans quelque étonnement, qu'un article consacré au Théâtre des Roseaux rendait compte des travaux de la commission de notre Conseil en allant jusqu'à révéler les déterminations mêmes de celle-ci.

Que le journaliste à l'origine de cet article, parfaitement au courant du caractère confidentiel des travaux des commissions, passe outre l'embargo par soif de sensationnalisme est déjà regrettable.

Que la confidentialité des travaux des commissions soit en revanche trahie par des membres de la commission eux-mêmes est tout à fait inacceptable et mérite d'être condamné avec sévérité.

En agissant de cette manière, l'on ouvre la porte à tous les abus et l'on décrédibilise notre Conseil. On fausse les règles du jeu acceptées de tout un chacun. Plus grave: on frise la violation du serment de conseiller communal.

Dès lors, soucieux d'éviter de tels dérapages à l'avenir, le Bureau invite les conseillères et les conseillers communaux à respecter scrupuleusement la règle qui veut que les débats d'une commission soient confidentiels tant que son rapport n'a pas été discuté au Conseil communal.

**Absence excusée de M^{me} Silvia Zamora,
conseillère municipale**

Lettre

Direction de la sécurité sociale
et de l'environnement

La directrice

Madame Martine Fiora-Guttman
Présidente
Conseil communal
Hôtel de Ville

Lausanne, le 8 septembre 2003

**Séance du Conseil communal
du mardi 16 septembre 2003**

Madame la Présidente,

En déplacement professionnel à Stuttgart, je ne pourrai pas être présente à la séance du Conseil communal du 16 septembre prochain et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

De ce fait, le point 7 de l'ordre du jour: préavis N° 2003/17, ne pourra pas être traité.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) *Silvia Zamora, conseillère municipale*

**Demande d'urgence de la Municipalité
pour le préavis N° 2003/22**

Lettre

Madame Martine Fiora-Guttman
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 septembre 2003

Séance du Conseil communal du 16 septembre 2003

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le préavis suivant:

Ch. 15 – Préavis N° 2003/22: Déménagement du Service de la circulation. Réutilisation des surfaces libérées pour les besoins de l'Office d'instruction pénale et du Corps de police.

Motif: *Le déménagement du Service de la circulation a un caractère urgent compte tenu de la nécessité de satisfaire les besoins en locaux de l'Office d'instruction pénale.*

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

**Demande d'urgence de la Municipalité
pour le préavis N° 2003/14**

Lettre

Madame Martine Fiora-Guttman
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 septembre 2003

Séance du Conseil communal du 16 septembre 2003

Madame la Présidente,

A titre exceptionnel, nous nous permettons, au dernier moment, d'apporter un complément à notre correspondance du 11 septembre 2003 et de vous demander que soit traité en urgence le point suivant de l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil:

Ch. 14 – Préavis N° 2003/14: Remplacement du serveur d'entreprise.

Motif: *Une offre particulièrement favorable, réduisant de manière notable le coût de l'opération, vient de nous parvenir; elle n'est cependant valable que jusqu'à la fin de la semaine.*

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.

Veillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

**Pétition de M. Christophe Changeat
et M^{me} Natalie Samuel: «Sauvons la Cité!»**

Dépôt

M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal: –
Je vous lis la lettre l'accompagnant. Je précise qu'elle reflète l'avis des pétitionnaires. Je vous donnerai ensuite le nôtre.

Lausanne, le 11 septembre 2003

Monsieur Daniel Hammer
Secrétaire du Conseil communal
Hôtel de Ville
1003 Lausanne

Concerne pétition «Sauvons la Cité!»

Le 11 juillet dernier, nous avons cru déposer notre pétition auprès du Bureau du Conseil communal en la donnant à M. Pasche représentant de la Ville.

Or, il s'est avéré que M. Pasche est secrétaire municipal et que – contrairement à ce qui est écrit dans la pétition – il ne l'a pas transmise au Conseil communal. Cependant le texte indique bel et bien que cette pétition s'adresse au Conseil communal et non à la Municipalité, c'est pourquoi nous comptons sur vous pour rétablir cette erreur.

De plus, M. Pasche a spécifié qu'il n'était pas nécessaire de lui remettre la totalité des photocopies mais seulement une feuille mentionnant le nombre de signatures récoltées, ce que nous avons fait.

Nous voulons bien croire qu'il s'agit d'un malentendu, raison pour laquelle nous redéposons cette pétition aujourd'hui, en vous priant de bien vouloir la transmettre à la Commission des pétitions pour qu'elle puisse la traiter en urgence.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

(Signé) *Pour l'association des Amis de la Cité, Christophe Changeat et Natalie Samuel*

Texte de la pétition

Sauvons la Cité!

Pétition contre la dégradation progressive de la Cité par la construction de bâtiments ne respectant ni l'esprit des lieux ni le patrimoine historique

Demain, les Lausannois(es) et les habitant(e)s du canton de Vaud découvriront avec horreur et stupéfaction le bâtiment que l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) s'appête à construire à la

rue Charles Vuillermet 2-4, à proximité immédiate de la Cathédrale. Trop massif par rapport aux maisons attenantes, ce bâtiment aux façades banales, ne s'intégrera pas du tout dans le paysage de la Cité. Trop en hauteur, il privera une partie de cette rue d'un point de vue intéressant sur la Cathédrale.

La Commission fédérale des monuments historiques, consultée par le Mouvement pour la défense de Lausanne, relève que ce projet de construction de l'ECA, situé au milieu d'une rangée de maisons anciennes, ne correspond pas aux conditions du site de manière satisfaisante:

«La Commission fédérale des monuments historiques arrive à la conclusion que le projet porte d'une certaine manière atteinte à la Cathédrale de Lausanne en tant que monument d'importance nationale. Un projet de nouveau bâtiment, à proximité immédiate de la Cathédrale, se doit de présenter une cohérence et des qualités architecturales de premier plan et de tenir suffisamment compte, dans la détermination de sa volumétrie, d'un critère comme l'emprise sur la vue.»

Les soussignés, interpellés par la récente destruction de l'immeuble sis à la rue Charles Vuillermet 2-4 qui se trouvait à dix mètres de la Cathédrale et par la mauvaise qualité architecturale du projet de construction prévu, demandent solennellement:

- **à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels de repenser son projet en prenant en considération les conclusions et recommandations de la Commission fédérale des monuments historiques (selon son expertise du 25 octobre 1999);**
- **au Grand Conseil et au Conseil communal de Lausanne de s'engager enfin dans un plan de protection de la Cité et de ses abords et partant, de soutenir la présente démarche auprès de l'ECA;**
- **dans l'attente d'un nouveau projet, que l'espace libéré par cette destruction soit aménagé en jardin public.**

Cette pétition a été initiée par les Amis de la Cité et le Mouvement pour la défense de Lausanne.

Vu l'urgence du sujet, elle sera remise à qui de droit le vendredi 11 juillet 2003. Il faut donc la renvoyer par courrier A le jeudi 10 juillet au plus tard à: Amis de la Cité – Case postale 152 – 1000 Lausanne 17.

M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal: –
Cette pétition est enregistrée et nous la transmettrons à la Commission permanente des pétitions. Mais il est nécessaire de rétablir les faits mentionnés.

Le 11 juillet, les pétitionnaires ont en fait remis à M. Pasche, secrétaire municipal, une copie d'une pétition adressée au

Grand Conseil. Ce document n'étant de surcroît muni d'aucune signature, M. Pasche n'a pas pu en déduire que les pétitionnaires souhaitaient déposer une pétition, raison pour laquelle il a simplement donné communication de ce document à la Municipalité.

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts :
«Quand la Maison des fédérations sportives chasse
les étudiants plus tôt que prévu»**

Dépôt

Lausanne, le 16 septembre 2003

(Signé) *Alain Hubler et consorts (4 cosignataires)*

**Interpellation de M^{me} Florence Germond
et consorts : «Femmes mariées et désagréments
avec l'Administration»**

Dépôt

Lausanne, le 26 août 2003

(Signé) *Florence Germond et consorts (5 cosignataires)*

**Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux :
«La Municipalité est-elle en train de scier
la 2^e branche de l'Agenda 21 ?»**

Dépôt

Lausanne, le 14 septembre 2003

(Signé) *Jean-Yves Pidoux*

**Motion de M^{me} Adèle Thorens pour une restitution
des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons,
les dimanches et en période estivale**

Dépôt

Lausanne, le 15 septembre

(Signé) *Adèle Thorens*

**Election complémentaire d'un membre
à la Commission permanente des naturalisations
en remplacement de M^{me} Anne Décosterd (Les Verts),
démissionnaire**

La présidente : – J'attends vos propositions.

M^{me} Béatrice Salla (Les Verts) : – Les Verts sont très heureux de vous proposer la candidature de M. Antoine Verdon à la Commission permanente des naturalisations. M. Verdon, qui vient d'être assermenté, réunit en effet plusieurs qualités que nous jugeons importantes pour participer de manière constructive aux travaux de cette Commission.

Premièrement, M. Verdon connaît très bien le fonctionnement de nos institutions. Il était en effet membre du groupe des jeunes qui a suivi les travaux de la Constituante et nos institutions n'ont donc presque plus aucun secret pour lui. Il va d'ailleurs approfondir ses connaissances, puisqu'il entreprendra tout prochainement des études de droit.

Deuxièmement, son âge – tout juste 20 ans – en fait non seulement le plus jeune des conseillers communaux lausannois, mais également le contemporain de nombreux jeunes auditionnés par la Commission permanente des naturalisations. Comme vous le savez, les auditions des jeunes candidats ont pour principal objectif de s'assurer de leur intégration. Nous pensons qu'un conseiller communal d'à peu près leur âge est particulièrement apte à s'en faire une idée précise.

C'est pourquoi nous vous recommandons d'élire M. Antoine Verdon à la Commission permanente des naturalisations.

La présidente : – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent la candidature de M. Antoine Verdon à la Commission permanente des naturalisations sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Une. C'est à une quasi-unanimité que vous avez été élu, Monsieur!

**Election complémentaire d'un membre
à la Commission permanente des naturalisations
en remplacement de M^{me} Anne Hoefliger (Rad.),
démissionnaire**

La présidente : – J'attends vos propositions.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) : – Il a pour prénom un nom d'arbre qui évoque le soleil méridional. Il porte le nom le plus répandu dans tout l'Hexagone et le Pays de Vaud. Il siège au Conseil communal depuis le 1^{er} janvier 2002. Il est courtois, disponible, loyal, très ouvert. Ces qualités me paraissent tout à fait remarquables et souhaitables pour

siéger à la Commission permanente des naturalisations. Au nom du groupe radical et si vous n'avez pas encore deviné son nom, je vous propose M. Olivier Martin, en vous demandant de soutenir largement sa candidature.

La présidente: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Olivier Martin à la Commission permanente des naturalisations sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. C'est à une belle unanimité que vous avez été élu, Monsieur Martin!

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Nelson Serathiuk (Hors parti), démissionnaire

La présidente: – J'attends vos propositions.

M. Marc Dunant (Soc.): – Le groupe socialiste vous présente la candidature de M. Alain Bron, membre de ce Conseil depuis cinq ans, marié, père de deux filles, ingénieur en télécommunications et professeur HES. Il s'intéresse particulièrement aux naturalisations. C'est chaleureusement que le groupe socialiste le recommande à votre soutien.

La présidente: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Alain Bron à la Commission permanente des naturalisations sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. C'est à une belle unanimité, Monsieur Bron, que vous avez été élu à la Commission permanente des naturalisations.

La présidente: – Pour celles et ceux qui se posent la question: les personnes filmant actuellement dans la salle du Conseil communal sont des membres de la Télévision suisse italienne. Bienvenue, Messieurs!

Questions orales

Question

M. Roland Ostermann (Les Verts): – On ne pourra pas dire que je prends la Municipalité par surprise. Je vais vous répéter la question que j'ai posée ici le 19 janvier 1999... *Le Grand-Pont a été superbement restauré et mis en valeur par l'élimination de ce qui encombrait ses arches. La vue intérieure est particulièrement saisissante; alors, pourquoi*

*faut-il qu'à l'endroit le plus propice pour voir d'un seul coup d'œil l'enfilade, le regard bute sur les voitures qui stationnent encore sous la deuxième arche côté Saint-François?*¹

Après avoir indiqué que les places étaient attribuées à des fonctionnaires, qui les paient, la Municipalité concluait: *Un peu en désespoir de cause et à titre provisoire on a laissé ces voitures, mais dès qu'on aura les moyens d'organiser un arrangement et de le financer, nous les enlèverons parce que je suis d'accord avec vous, elles ne contribuent pas à embellir le pont.* Question: avez-vous oublié? J'ajoute que si l'on devait me répondre que les véhicules seront enlevés le jour où cette arche sera utile pour installer un chantier, je serais consterné. Parce que cela me montrerait que le moteur de la Municipalité ne saurait être l'esthétisme. J'ai donc foi en une autre réponse...

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Je suppose que je suis l'auteur de cette prose? Je vais devoir dire la même chose!... Le problème est que si nous ne faisons pas un aménagement important, cet endroit sera constamment colonisé par des voitures, comme le sont les aménagements modestes réalisés au sud du pont. On y a élargi les trottoirs, qui sont occupés à journée faite par des véhicules. Il faudra que l'on prévoie donc un équipement plus important sans aller jusqu'aux troncs que l'on a dû déposer sur la place de l'Europe et qui s'avéraient le seul moyen d'empêcher que cette place serve de parking permanent, en tout cas dès 19 h. Pour le moment, je ne vois donc pas de solution, puisque rien n'est prévu au Plan des investissements pour cet espace. C'est un constat de regret et d'impuissance. Malheureusement, si l'on enlève ces voitures, de toute façon, d'autres les remplaceront.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je reviendrai donc en novembre 2007...

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Je vous propose 2005...

Question

M. Alain Hubler (POP): – Le 22 septembre prochain sera la journée européenne «En ville, sans ma voiture!». Pour le groupe POP, l'idéal serait que les soirées soient aussi sans voitures. Un moyen tout simple et ne coûtant rien permettrait de diminuer la circulation citadine: la mention sur les billets tl que les tickets émis après 19 h 30 sont valables jusqu'à la fin du service, dans la zone 10, c'est-à-dire le centre ville. Voyant nos T-shirts – puisque nous sommes contraints de faire de la publicité au moyen de nos corps, de devenir des hommes et des femmes-sandwiches –

¹BCC 1999, T. I, p. 20.

d'aucuns nous reprochent d'intervenir sans cesse là-dessus. Il faut bien reconnaître que si nous le faisons, c'est parce que cette demande n'a jamais été satisfaite, tout simplement! J'ai même rencontré deux municipaux qui m'ont avoué ne pas être au courant de cette mesure. Je ne citerai pas lesquels par discrétion, mais ils sont là!... *(Rires.)* Un autre m'a dit que cela faisait un nombre incalculable de fois que la requête avait été formulée.

Ce que le groupe POP réclame n'est pas que cette disposition soit demandée, mais qu'elle soit obtenue. De plus, le fait que les tickets de bus mentionnent qu'ils sont valables 60 minutes, même après 19 h 30, est-il bien légal? Merci de votre réponse. J'ai omis de préciser que cette question s'adresse à toute la Municipalité, puisque tous les municipaux sont membres du Conseil d'administration des tl.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne sais pas si c'est une excuse, mais les municipaux qui utilisent les transports publics ont une carte de transport et ne voient peut-être pas la différence entre avant et après 19 h 30... Quant au problème de fond, nous avons souvent transmis cette demande aux tl ces dernières années, sans effet encore, pour des raisons que j'ignore, même s'ils disent être d'accord. Je pense que le seul moyen est d'écrire une fois de plus et, parmi les trois mille affaires que nous gérons, de juger celle-ci suffisamment importante pour récrire encore s'il n'y a toujours pas de réponse!

M. Alain Hubler (POP): – Je vous remercie de votre réponse, mais nous attendrons moins longtemps que M. Ostermann!

Question

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): – Des articles parus dans les journaux font état d'une initiative de Lausanne Tourisme pour, je cite, «convaincre les gays, journalistes et voyageurs, de l'attraction de la capitale vaudoise et susciter une pléthore d'articles positifs incitant les homosexuels nord-américains à choisir Lausanne comme destination de vacances.» Bref, Lausanne, capitale gay? Préalablement et avant de développer ma question, j'aimerais préciser aux membres de ce Conseil que je suis personnellement et à part entière pour une reconnaissance politique, économique et sociale de la différence humaine. En d'autres termes, la différence humaine est un droit en démocratie. Elle ne doit pas faire l'objet de tolérance, attitude évoquée par certains dans cet article. La tolérance, cette attitude hypocrite et condescendante...

La présidente: – Votre question, Madame! Votre question, s'il vous plaît!

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): – Ma question vient... Cette attitude hypocrite et condescendante, qui implique le concept d'admission ou d'indulgence, est absurde...

La présidente: – Madame, ce n'est pas une interpellation!

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): – Ce préalable étant dit, il me semble donc qu'utiliser la différence humaine pour remplir des hôtels ou des restaurants relève d'un opportunisme commercial malsain. Ma question à la Municipalité: la Commune, via la Municipalité, étant impliquée financièrement et personnellement dans la direction de cet organisme de promotion touristique, a-t-elle réagi à cette démarche? Car si le politique ne réagit pas, on sera face à toutes sortes de dérapages, comme l'utilisation d'autres différences humaines, par exemple.

La présidente: – M. le syndic. La prochaine fois, Madame, je vous couperai!

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): – Vous m'avez déjà coupée deux fois... *(Rires.)*

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je n'ai pas vérifié dans les détails ce que je vais vous dire, mais il me semble qu'une telle utilisation s'est déjà produite une fois, il y a quelques années. D'autre part, je pense que Lausanne Tourisme tente de valoriser, de façon ciblée, les diverses spécificités vaudoises et lausannoises. Or, il se trouve que ce type d'activité et la vie de cette communauté sont suffisamment connus pour que l'on en parle assez souvent, au moins une fois par an, dans les journaux de notre cité. J'imagine que l'auteur de la campagne a considéré que dans certaines villes américaines, ce thème pouvait exploiter un créneau d'intérêt.

Lausanne-Ville ne censure pas les campagnes de Lausanne Tourisme. Le cas échéant, si vous le souhaitez, c'est à vous qu'il appartient de nous dire selon quels critères les sanctionner. En effet, Suisse Tourisme ou Lausanne Tourisme ont déjà diffusé des brochures illustrées de vedettes portant des vêtements déplaisants à l'un ou l'autre membre de ce Conseil... Une autre fois, la promotion misait sur des sportifs d'élite, alors que certains s'opposaient au sport spectacle... Et ainsi de suite! Si vous voulez élaborer pour nous un catalogue complet de tout ce qui est autorisé en matière touristique, procédez par motion. Ce sera un intéressant travail de thèse courant sur trois ans!...

Question

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – Ma question s'adresse à M. le directeur des Travaux. Maintenant que les palissades sur le pont Bessières ont été enfin enlevées et que l'on a découvert les nouvelles barrières mises en place, peut-on déjà tirer un bilan, quelques conclusions, ou est-ce trop tôt?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – J'ai quelque peine à répondre à la question, parce qu'il

faudrait peut-être approfondir le sujet. Veut-on parler des tentatives de suicides ou de l'aspect esthétique? Je traiterai donc les deux.

Concernant l'esthétique, dans le cadre des informations et des discussions, je n'ai perçu aucune remarque jugeant l'aspect déplaisant, bien au contraire. Sur la hauteur des balustrades, maintenant qu'elles sont visibles, aucune critique n'a été formulée.

Quant aux tentatives de suicides effectives, à part ce qui a été relaté dans la presse, je n'ai pas eu connaissance de nouveaux cas. Néanmoins, il est sans aucun doute encore tôt pour tirer un bilan. Il est en revanche certain que nous allons prolonger ces barrières latéralement et améliorer encore la sécurité près des obélisques – si l'on peut les appeler ainsi – situés aux quatre angles.

D'autre part, les grandes chaleurs que nous avons vécues ont démontré les bons calculs de notre nouveau chef de service quant à la déformabilité de l'ouvrage. Dès lors, je crois que l'on peut tirer un bilan positif aujourd'hui.

Ici devaient se trouver :

- *le Préavis municipal No 2003/39 Admissions à la bourgeoisie de Lausanne*
- *le Rapport photocopié de M. Jean Meylan, président de la Commission permanente des naturalisations, rapporteur*
- *les débats au plénum retranscrits et*
- *le résultat du scrutin sur l'admission à la bourgeoisie*

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des données, ces divers documents contenant les renseignements personnels des personnes candidates à la naturalisation ont été supprimés (pp. 107 à 155).

Pour obtenir ces passages, veuillez s'il vous plaît vous adresser aux Archives officielles de la Ville de Lausanne.

Remplacement du serveur d'entreprise

Préavis N° 2003/14

Lausanne, le 10 avril 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 557'900.– pour remplacer le serveur central de l'Administration communale. D'une technologie obsolète, cette infrastructure ancienne arrive au terme de la durée de maintenance assurée par le constructeur. Quant au logiciel d'exploitation OS/390, le support technique ne sera plus assuré dès septembre 2004.

2. Préambule

Le serveur d'entreprise actuel, de type IBM 9672-R31 a été mis en service en 1995. L'ordinateur précédent, exploité depuis 1986, était arrivé à saturation. Actuellement, le taux de sollicitation de l'unité centrale (charge CPU), s'est stabilisée. En effet, l'avènement de la micro-informatique et de liaisons à grande vitesse entre les différents sites de l'Administration communale, grâce au réseau RECOLTE, a permis d'activer un processus de décentralisation partielle des données et des traitements, ainsi que la mise en production d'applications issues de la technologie *client/serveur*, utilisant le micro-ordinateur comme poste de travail, avec partage des données et des traitements entre utilisateurs. Toutefois, environ 1300 PC sur 2500 demeurent équipés de la connexion au site central. Le programme de statistiques a enregistré 30'790'525 transactions en 2002.

Les principales applications centralisées touchent encore les domaines suivants: habitants, entreprises, personnel communal (paie et pensions), amendes d'ordre, sentences municipales, registre civique, écoles (gestion des élèves), impôts, protection civile, inhumations, gestion du sol et du sous-sol, domaine social (AVS, AI, comptes individuels, affiliés), Magasin général des Services industriels.

La migration des applications centrales a été engagée en priorité lorsque des progiciels existent sur le marché. C'est le cas des grands domaines tels que la comptabilité et la gestion financière (*GEFI*), la gestion des Services industriels (*ISIS*) et celle des ressources humaines, etc. Cette mutation sera plus longue à réaliser pour la plupart des autres applications de gestion administrative car aucune solution de remplacement n'est disponible auprès des fournisseurs: le marché suisse est petit et la diversité des législations locales rend illusoire toute tentative de rationalisation. Le SOI s'engage toutefois à réaliser progressivement la conversion de toutes les applications existantes, notamment celle du contrôle des habitants. A relever que ces migrations nécessiteront des investissements financiers importants.

3. Travaux réalisés sur l'ordinateur central

Le serveur d'entreprise n'héberge pas seulement un certain nombre d'applications, à disposition des utilisateurs via le télé-traitement. Sous tension 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il accomplit aussi nombre d'autres missions indispensables, pour la plupart automatisées, selon un ordonnancement précis:

- Plage de 7 h à 18 h:
Dédiée en priorité aux traitements transactionnels des utilisateurs (environ 120'000/jour). S'y rajoutent: la mise à jour, l'adaptation et la compilation des programmes par le SOI, les travaux lancés par les utilisateurs (traitements *batch* ou par lots), pour les applications techniques qui ne peuvent être exécutées sur les postes de travail; les autres traitements demandés par les utilisateurs et à exécuter de jour.

- Plage de 18 h à 5 h :
Vouée principalement aux traitements par lots devant être exécutés obligatoirement après le télétraitement, car provoquant des mises à jour des bases de données centrales ou générant d'importantes quantités de listings et/ou de factures BVR à imprimer. Les logiciels de gestion des imprimantes à laser à haut débit sont installés sur l'ordinateur central. Trois millions de pages sont imprimées chaque année, dont un million de factures/BVR. Consacrée aux sauvegardes de sécurité des données et des programmes. Les sauvegardes de trente-huit serveurs, représentant environ 3 Tera-octets de données, sont pilotées par des progiciels d'automatisation.
- Plage de 5 h à 7 h :
Chargement automatique de l'ordonnancement des travaux du jour selon planning et mise en production des travaux à exécuter avant le démarrage du télétraitement.
- Dimanche :
Sauvegarde physique de tous les supports magnétiques, dans le cadre du plan de sécurité (plan catastrophe). Un dimanche sur deux, la réorganisation et la sauvegarde de toutes les bases de données relationnelles sont effectuées.

4. Evolution technologique et ouverture aux systèmes applicatifs «ouverts»

Outre la nécessité d'assurer la pérennité des applications existantes et la poursuite des activités indispensables décrites ci-dessus, qui ne seront donc plus assurées à court terme avec l'ordinateur actuel, les machines disponibles actuellement présentent des avantages techniques importants, en terme de :

- disponibilité et sécurité : la plate-forme informatique communale intègre une multitude de serveurs, dont le serveur d'entreprise, le dispositif de stockage des données et un nombre important de logiciels. Le tout doit fonctionner harmonieusement et efficacement. Les grands systèmes IBM z800 ont été spécialement optimisés pour intégrer les applications de l'entreprise, prendre en charge les transactions stratégiques et répondre aux fluctuations de la demande. La priorité des travaux est gérée par l'ordinateur, qui alloue automatiquement les ressources physiques à la tâche qui en a le plus besoin ;
- souplesse et polyvalence : les ordinateurs actuels acceptent les normes et les technologies multi plates-formes telles que Java, XML et HTML. Le matériel retenu intègre également un processeur dédié à Linux, dont le fonctionnement est indépendant du processeur dédié aux différentes tâches traditionnelles décrites plus haut. Enfin, de telles unités centrales peuvent être maintenant particulièrement indiquées en vue de l'intégration de progiciels de gestion intégrés de type *SAP* ;
- interopérabilité : un sous-système d'entrées-sorties puissant fournit des communications haut débit à l'intérieur même du serveur z800, entre les serveurs, vers les périphériques et les utilisateurs, ce qui renforce l'intégration entre les applications classiques et les applications Web.

5. Aspects financiers

L'interruption prochaine de la maintenance du matériel et du logiciel principal d'exploitation OS/390 a été annoncée par le constructeur durant le 4^e trimestre 2002. Dès lors, il n'a pas été possible d'inscrire la présente demande de crédit au plan des investissements, dont les éléments constitutifs sont par ailleurs maintenus.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les investissements nécessaires et les frais de maintenance annuelle comparés. Pour mémoire, l'ordinateur central IBM 170 J, exploité de 1986 à 1995, avait nécessité un investissement de Fr. 5'991'403.-.

Investissements	Ordinateur actuel IBM 9672 R31 : coût d'acquisition TTC en 1995	Ordinateur projeté IBM 2066-0E1 : coûts TTC
Acquisition du matériel	1'170'000.-	508'081.-
Adaptation de logiciels		11'116.-
Migration et paramétrage		38'736.-
Totaux	1'170'000.-	557'933.-

Charges annuelles de maintenance	Ordinateur actuel IBM 9672 R31 : coûts TTC en 1995	Ordinateur actuel IBM 9672 R31 : coûts TTC en 2003	Ordinateur projeté IBM 2066-0E1 : coûts TTC
Maintenance annuelle du matériel	32'940.–	38'504.–	62'933.– ¹
Maintenance/location de logiciels IBM	882'096.–	616'277.–	511'496.–
Maintenance/location de logiciels des autres fournisseurs	216'769.–	180'887.–	186'136.–
Totaux comparatifs	1'131'805.–	835'668.–	760'565.–

¹Après 12 mois de garantie

L'évolution favorable des coûts de maintenance est à mettre au compte de la rationalisation progressive du nombre de logiciels indispensables à la gestion du serveur d'entreprise. La réduction des coûts annuels d'exploitation du système actuel, constatée depuis son installation, correspond ainsi à 26,16% des dépenses enregistrées en 1995.

Le remplacement du serveur d'entreprise actuel permet de réaliser une avancée technologique. La nouvelle réduction des coûts de fonctionnement permettra de compenser partiellement les charges financières annuelles supplémentaires, lesquelles, calculées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux de 4,75% et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élève à Fr. 128'000.–.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/14 de la Municipalité, du 10 avril 2003 ;
ouï le rapport de la commission nommée qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de remplacement du serveur d'entreprise ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 557'900.– pour procéder au remplacement du serveur d'entreprise ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 à raison de Fr. 111'600.– par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de la Direction administration générale et finances ;
4. de faire figurer les intérêts du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 1500.390 « Imputations internes » du budget de la Direction administration générale et finances.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Yvan Salzmann, rapporteur, M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Alma Bucher, M^{me} Sylvie Freymond, M. Georges Arthur Meylan, M. Claude-Olivier Monot, M. Jean Mpoy, M. Charles-Denis Perrin, M^{me} Magali Zuercher.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur: – Votre commission, qui a siégé une séance (le 1^{er} juillet 2003), est composée de M^{mes} et MM. Alma Bucher (remplaçant M. Denis Pache), Sylvie Freymond, Magali Zuercher, Jean-Louis Blanc (remplaçant M. Philippe Martin), Georges Arthur Meylan (remplaçant M. Pierre Dallèves), Claude-Olivier Monot, Jean Mpoy, Charles-Denis Perrin et du rapporteur soussigné.

M. le syndic Daniel Brélaz représente la Municipalité. Il est accompagné de M. Guy Wuilleret, chef du SOI, et de M. Philippe Steiger que la commission remercie pour la bonne tenue des notes de séance.

En introduction de la discussion du préavis, le syndic explique que l'investissement demandé est indispensable en raison du grand nombre d'applications stratégiques encore exploitées par le biais du système OS/390 d'IBM. La situation serait plus que critique en cas de non-remplacement de l'ordinateur arrivé en fin de carrière. Il précise qu'une migration des applications nécessitant encore la présence d'une telle infrastructure est en cours, en vue d'en permettre une exploitation ultérieure sur une autre plate-forme technologique. Ce projet fera l'objet d'un autre préavis qui devrait être présenté dans le courant de l'année. Ainsi, le nouveau serveur d'entreprise nécessaire aujourd'hui devrait être le dernier de l'Administration communale.

Une discussion générale permet de soulever les questions suivantes:

Pourquoi un préavis spécial, alors que la demande aurait pu être intégrée aux autorisations d'achats? Le syndic répond qu'il s'agit d'une question de délais et que l'objet, par son aspect stratégique, méritait un préavis séparé.

Que se passerait-il si le Conseil communal refusait le crédit? Le chef du SOI répond que cela serait risqué: si l'ordinateur actuel est d'une fiabilité exceptionnelle, il n'en demeure pas moins que le constructeur a décidé d'en suspendre la maintenance le 31 décembre 2003. Il ne serait dès lors plus possible de relever les dérangements éventuels dans un délai convenable et le fonctionnement du service public pourrait en être gravement affecté.

Une autre société ne pourrait-elle pas assurer l'entretien du serveur actuel? Il accuse huit ans d'âge et sa génération est vieille de plus de dix ans. C'est très vieux compte tenu

de l'évolution informatique. La garantie de maintenance des autres constructeurs ne dépasse plus cinq ans. Aucune autre société n'est susceptible d'offrir un service alternatif.

Le serveur actuel peut-il être revendu? Il n'a plus de valeur marchande, même sur le marché de l'occasion des pays en voie de développement. Le nouvel équipement projeté présentera lui aussi une valeur résiduelle très faible au-delà de cinq ans, la décote étant très importante durant les deux premières années.

Quel sera à moyen terme le système appelé à remplacer l'actuelle plate-forme OS/390? Le défaut principal de la plate-forme actuelle est son prix de revient élevé, non pas lors de l'acquisition du matériel, mais par les coûts annuels de location des programmes de base permettant de l'exploiter. Le but à moyen terme est de s'orienter vers le choix d'une plate-forme plus économique, éventuellement de type Linux.

Puisque l'acquisition sollicitée par le préavis n'est vouée qu'à couvrir une période transitoire, n'aurait-il pas été possible de s'en passer et de louer cette prestation à une société de service? Cet *outsourcing* a été envisagé. L'offre fournie par Unicible a permis de conclure qu'il n'y avait pas d'avantage financier à attendre d'une telle solution. D'autre part, les difficultés importantes et les tarifs élevés observés dans d'autres cas de locations de prestations ont conduit à renoncer à cette solution. Enfin, une société française a proposé une solution de location du matériel, en lieu et place de son acquisition. Cette variante était financièrement séduisante mais trop tardive pour être intégrée dans les conclusions du préavis.

Les frais d'élimination du matériel actuel sont-ils compris dans l'offre de remplacement? Oui. Le prix du matériel inclut la taxe anticipée de recyclage (TAR).

A quelle durée de maintenance le constructeur s'engage-t-il pour le nouveau matériel? Cinq ans.

Suite à la discussion générale, certains points particuliers du préavis sont abordés par la commission, par exemple:

2. Préambule, § 3. *Malgré la petitesse du marché suisse et la diversité des législations locales, des collaborations intercantionales sont-elles envisagées?* Tous les domaines de collaboration sont explorés. Les applications de gestion des assurances sociales, par exemple, seront remplacées par des programmes achetés en commun par une vingtaine de caisses d'assurances sociales. Cependant, les besoins des Communes divergent en fonction de leur taille. C'est notamment le cas du contrôle des habitants. Les fournisseurs d'applications de gestion du contrôle des habitants se sont davantage intéressés à combler les besoins des petites et moyennes Communes. Ces applications ne conviennent pas à des villes de la taille de Lausanne. Pour le système de gestion du territoire, à remplacer, une politique d'étroite collaboration avec l'Etat de Vaud est favorisée.

Que penser des Services industriels genevois qui auraient adhéré à «Swiss Power» en vue de sous-traiter certaines tâches, essentiellement la facturation? Le syndic répond qu'il s'agit à Genève d'un essai pour une année et que c'est une option délicate. A Lausanne, un préavis sortira prochainement à ce sujet. Il proposera l'utilisation d'un progiciel de gestion intégré nommé SAP. Différentes options de réalisation de cette solution se dessinent.

5. Aspects financiers. *La dépense de Fr. 5'991'403.– pour l'ordinateur exploité entre 1986 et 1995 correspond-elle aux seuls frais d'acquisition ou inclut-elle les charges de fonctionnement? Il s'agit uniquement des frais d'acquisition. Les frais de maintenance du matériel et des logiciels étaient à l'époque encore beaucoup plus élevés que ceux de l'ordinateur actuel. Les bonds technologiques ont permis de réduire les coûts de l'informatique.*

Les résultats du vote de la commission sur les conclusions du préavis N° 2003/14 sont les suivants: les quatre conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Je sais combien les problèmes informatiques ne sont pas sujets à vous passionner. Permettez-moi donc de vous présenter mon rapport sous forme d'un clip en cinq scènes.

Scène 1 – Elle se déroule dans une ville lémanique. Un groupe de travail examine la solution présentée par des experts et basée sur une proposition d'un géant de l'informatique. Je dis bien la solution, parce qu'on nous a affirmé au cours de cette séance qu'il n'en existait pas d'autres. Réconfortés par cette proposition qui, du reste, dégage déjà une première économie, c'est évidemment à l'unanimité que les membres l'acceptent.

Scène 2 – Un participant radical apprend qu'un fournisseur de la ville s'ouvre au monde extérieur. Il décroche alors son téléphone et contacte l'entreprise – que j'appellerai l'entreprise «U» – et le conseiller de la Ville, pour examiner des possibilités de collaboration.

Scène 3 – Les parties se rencontrent, échangent des informations, recherchent des opportunités d'économies dans un parfait climat de travail.

Scène 4 – Le maire de la ville annonce au participant radical que l'offre de «U» n'est finalement pas très intéressante et que le géant de l'informatique, ayant baissé ses

prix comme par miracle, accepte de réduire son offre de Fr. 150'000.–. Ce qui rend celle de «U» caduque.

Scène 5 – Dans un ultime élan de rigueur et de conscience professionnelle, le participant radical téléphone au fournisseur pour lui poser quelques questions. Il constate que le conseiller en question n'avait pas pris en considération certains éléments. Ce ne sont pas Fr. 150'000.– qui pourraient être économisés, mais plus de Fr. 1'890'000.–. Je vous fais grâce des calculs!

Vous comprendrez que dans ces circonstances – fin du clip, je reviens à la réalité – je me pose un certain nombre de questions.

Tout d'abord, est-ce le rôle d'un conseiller communal d'agir de la sorte? La question reste ouverte et je suis volontiers prêt à en discuter. Cependant, je constate également que la Ville cherche tous azimuts des possibilités d'économies. Ces économies, je vous les apporte sur un plateau. Elles représentent Fr. 1'890'000.–, je l'ai déjà dit, soit 51% d'épargne. Par quel miracle est-ce possible? Tout simplement et essentiellement du fait que cette solution permettrait de libérer deux personnes qui s'occupent actuellement de ce serveur, de disposer toujours des mêmes prestations et de faire des économies sur toute une série de licences, d'infrastructures. Je tiens à disposition les calculs.

Depuis hier, je ne vous cache pas que j'ai reçu de nombreux appels téléphoniques, de gauche et de droite, ce projet suscitant une certaine agitation. Je ne crois pas qu'il soit opportun de discuter ce soir du détail de ces chiffres qui varient. Je propose que nous renvoyions le vote à la prochain réunion, afin que la commission puisse en avoir connaissance. J'entends déjà M. le syndic dire que c'est urgent, qu'il y a des délais, etc. Très franchement, je ne crois pas que les délais soient des éléments importants. Si d'aventure M. le syndic tente de vous en convaincre, j'essaierai de vous persuader du contraire!

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je n'ai pas la capacité de juger de tout ce qui vient d'être dit, mais vais vous relater le feuilleton factuel. Nous avons – et le SOI a joué le jeu – un préavis qui vous propose l'achat d'un serveur d'entreprise, sur une durée de cinq ans, avec une suite logicielle portée au budget ordinaire. Il était question de demander une offre, tant à «U» – pour l'appeler comme M. Perrin – qu'à IBM. Hier, nous avons reçu du géant de l'informatique une offre consolidée et calculable sur cinq ans, comprenant les suites logicielles et l'ensemble des paiements de licences nécessaires au budget ordinaire, pour un montant de Fr. 3'040'000.–, avec une diminution du prix d'achat du serveur d'environ Fr. 24'000.– et des prolongations du contrat – voir sous *Aspects financiers* du préavis –, la garantie passant de 12 à 36 mois. Il y a lieu d'ajouter que le logiciel Linux, vu les très bonnes relations d'IBM avec cette maison, est offert gratuitement en prime, ce qui représente plus de Fr. 250'000.– d'économie. L'opération est donc intéressante, par rapport au statu quo précédent.

Le malheur est que l'offre d'IBM est «boostée» par le fait qu'elle doit être conclue au 30 septembre. Peut-on reporter au trimestre suivant? Je n'en sais rien. C'est la condition et le prochain Conseil communal est fixé au 7 octobre... Si vous décidiez le report à cette date, l'offre ne serait théoriquement plus valable.

Nous avons également reçu une offre de «U», présentant une différence en sa faveur – je n'ai pas dit en défaveur, Monsieur Perrin – de Fr. 6300.– sur cinq ans. Soit Fr. 1200.– par an. Avec les contraintes d'aller auprès de «U», d'un certain nombre de déplacements et de créer des postes de travail à hauteur de 0,1 EPT supplémentaire, noyé dans la masse, puisqu'on ne va pas engager quelqu'un, mais autre chose sera dès lors fait en moins. Sous cet angle, la conclusion – dont M. Perrin a eu communication hier dans la journée, tableau compris – montre que l'écart ne justifie pas de passer chez «U». M. Wuilleret, chef du SOI, m'a encore fourni un document de consolidation aujourd'hui, à 16 h 10. Tous ces documents ont été transmis à M. Perrin, par souci de transparence.

J'ai un problème: l'offre dont parle M. Perrin – qui a l'air de dire que l'on peut licencier deux membres du SOI pour leur faire faire autre chose, alors que je n'ai pas les mêmes informations et que c'est là-dessus que l'on ferait le gros bénéfice sur cinq ans, parce qu'ils ont de jolis salaires – comprend-elle ces éléments? De plus, si nous passons à un contrat de location, il faudra récrire le préavis, dont les conclusions ne seront plus du tout celles qui vous sont soumises. Enfin, il est extrêmement gênant, pour celui qui défend un dossier, d'apprendre que ce qui était solide de la part de «U», hier à midi, a subi une nouvelle variation entre ce moment-là et aujourd'hui! Si l'on travaille ainsi dans le domaine des appels d'offres, on court aux procès et aux catastrophes multiples! Je suis aussi extrêmement embarrassé, car je pense que dans ce contexte, il n'est pas sain de se livrer à des sous-enchères. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que «U» ne spéculé pas sur ces deux postes de travail à la Ville, pour boucler son offre, puisque c'est sous-entendu et que je n'ai même pas sa dernière version. Seul M. Perrin l'a. Je devrais au moins avoir cette offre pour l'analyser.

Si vous renvoyez à la prochaine séance et que l'offre du géant de l'informatique n'est plus valable, il sera facile de dire qu'il faut prendre «U» parce qu'il maintient la sienne. On passe d'un climat sain au départ, à un climat franchement malsain. On viole toutes les procédures. IBM pourrait dire que «U» connaissait son offre d'hier, puisqu'on l'a transmise à M. Perrin par souci de transparence et que «U» a modifié son offre contre toute règle déontologique pour emporter le marché. Cela, je ne peux pas l'admettre.

A ce stade, il y a deux manières de faire.

Soit vous votez le crédit modifié à Fr. 525'000.–, pour tenir compte de l'offre du géant de l'informatique et je m'engage ici, très clairement, puisqu'on a jusqu'au 30 septembre, à

faire analyser de manière complète l'offre que M. Perrin a reçue. Voire à redemander aux deux partenaires une offre pour le 25 septembre, sous enveloppe cachetée, que personne d'autre ne verra, afin d'éviter le jeu permettant à chacun de baisser encore d'autant qu'il veut! Mais moi, j'aurais le crédit qui me permettrait de boucler avant le 30 septembre. C'est la solution qui me paraît raisonnable aujourd'hui. Je m'engage formellement à ce que nous demandions encore à chacun une offre. Si Unicile... Pardon! «U» ... (...rises...) venait encore à l'emporter – depuis le temps que l'on tourne autour du pot, on peut le citer! – les frais réels d'investissement seraient de Fr. 40'000.–. Nous aurions donc largement assez avec la somme. En revanche, vous devriez admettre un loyer annuel plus important au budget. Nous effectuerons les comparaisons sur cinq ans.

Soit vous décidez de renvoyer à une prochaine séance. Je procéderai alors exactement de la même façon, parce que je ne veux pas permettre des sous-enchères pendant dix ans. Mais nous prendrions le risque qu'IBM, pour toutes sortes de raisons, ne puisse pas prolonger son offre au-delà du 30 septembre et que nous soyons «pommes» pour l'une des deux offres.

Au stade où nous en sommes, la seule solution correcte – et j'espère que M. Perrin voudra bien l'accepter – est que nous ne fassions pas une adjudication ce soir et votions par prudence ce crédit de Fr. 525'000.–. Tout en sachant que si «U» est retenu, il n'y aura que Fr. 40'000.– de dépensés, mais avec beaucoup plus de charges annuelles. Il faudrait que nous demandions rapidement une actualisation des deux offres au plus prochain lundi, avec ouverture en présence de M. Perrin et moi-même, de M. Wuilleret et de qui vous voudrez, pour prendre une décision définitive. Si vous approuviez le renvoi, je ne sais pas où l'on ira, vu tout ce qui s'est déjà passé. C'est extrêmement gênant, je ne vous le cache pas, du point de vue de la procédure.

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur: – Je dois informer le Conseil communal que je suis quelque peu fâché ce soir. Déontologiquement, il y a quelque chose qui ne joue pas. Je suis président de cette commission et n'ai absolument pas été informé par mon collègue Perrin de toutes les démarches qu'il a entreprises. C'eût été la moindre des choses de me contacter par téléphone, portable, courriel – je suis facilement atteignable, presque 24 heures sur 24 – pour m'en faire part. Je tiens à ce que le Conseil soit au courant du fait. Et j'ajoute que la perspective de voir deux personnes licenciées dans le cadre de cette offre ne me sied absolument pas.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Nous assistons à des négociations qui me semblent peu accessibles aux non-initiés. Je voudrais donc poser deux questions pour avoir une chance que le Conseil communal les comprenne mieux.

Première question: M. «CDP» nous annonce qu'il serait possible de réaliser une économie de plus de Fr. 1 million,

alors que la dépense proposée par ce préavis est de Fr. 557'900.–. Je ne comprends pas que la Ville puisse économiser plus de Fr. 1 million, alors qu'elle dépense à peu près la moitié. Il faudrait que l'on nous explique cela.

Deuxième point, plus réglementaire ou institutionnel, sur lequel j'aimerais être informé: je salue le souci du bien public que le conseiller communal «CDP» manifeste, mais je m'interroge sur un léger mélange des genres. A quel titre un conseiller communal, serait-il radical, peut-il s'entreprendre, au nom d'une Administration, auprès d'une entreprise? Je ne pose pas cette question pour désigner quelqu'un à la vindicte publique. C'est plutôt pour savoir s'il n'existe pas des procédures d'adjudication, d'appel d'offres. N'y a-t-il pas une Loi sur les marchés publics qui, éventuellement, devrait être respectée ici?

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Bien des choses ont été dites. Tout d'abord, je partage le malaise du syndic. Je l'ai particulièrement ressenti lorsque j'ai appris, en commission, que ces offres comparatives n'étaient pas intéressantes. J'ai été surpris de constater qu'il n'en avait rien été et, qu'au contraire, il y avait là un potentiel très intéressant. Première remarque. Je prendrai plutôt les dernières, puisqu'elles sont plus fraîches.

M. Pidoux se demande de quel droit un conseiller se mêle de ce genre de procédure. C'est simplement le hasard. Alors que j'étais intrigué par ce que l'on affirmait en commission, le hasard m'a fait poser la question: «Alors, il paraît que vous n'êtes pas compétitifs dans ce domaine?...» et j'ai appris qu'aucune offre réelle n'avait été faite. Je pense donc que c'était mon devoir de clarifier cette situation. Comme je l'ai dit au cours de mon exposé, j'ai trouvé très fair-play, très courtois que M. Wuilleret ait accepté de recevoir ces gens et de collaborer. Bien entendu, je suis resté hors de tout. Encore une fois, je n'ai pas d'intérêt dans cette opération, si ce n'est de faire en sorte que les procédures, dans cette Commune, ne se fassent pas simplement sur le conseil d'un fournisseur qui a une bonne position dans la ville, mais que se crée un climat de concurrence par un appel d'offres public – pas forcément pour toute opération, car c'est très lourd, compliqué et cela prend du temps. Le climat de concurrence est rentable, on le constate! J'apprenais hier après-midi qu'IBM avait, comme par hasard, baissé de Fr. 150'000.–.

Il se trouve que le fournisseur en question, qui cherche également à être compétitif, a obtenu lui aussi d'IBM des prestations à meilleur compte. C'est pour cela qu'aujourd'hui, il n'y a pas de sous-enchère suscitée par comparaison, je tiens à le souligner. La différence n'y est pas liée. Et là, attention! Il n'est pas question de licencier deux personnes. Mais on entend à longueur de journée que le SOI manque de ressources, qu'il a des tas de projets en attente faute de disponibilités. Dans le cas particulier, ce sont des compétences de vrais professionnels qui trouveront emploi dans d'autres projets en attente. Je pense que l'on pourrait également en tenir compte. Vous me direz que ce n'est pas une

économie de cash. Effectivement, si deux personnes ne sont pas affectées à ce projet, elles sont disponibles pour d'autres opérations. Il n'empêche que le coût d'un serveur serait meilleur marché.

M. Pidoux demande comment l'on peut faire une économie de Fr. 1'890'000.–, alors que les charges annuelles sont inférieures. Le coût d'un investissement se calcule sur cinq ans. Il comprend le coût initial, les charges d'exploitation cumulées sur cinq ans. On arrive au montant dont je vous ai parlé. C'est justement parce que dans les offres qui nous ont été faites, dans les calculs fournis, on a comparé le chiffre de l'investissement et trouvé que Fr. 24'000.– de moins, ce n'était pas énorme. Mais si l'on prend en compte les frais d'exploitation, les coûts et les économies sur licences, on arrive à des montants intéressants. Encore une fois, j'admets volontiers que ce n'est pas tout à fait le travail d'un conseiller communal, mais il se trouve que dans le cas particulier, vu la rapidité avec laquelle ce projet a été traité – j'avais d'ores et déjà espéré que nous puissions renvoyer le vote, mais il semblerait que, selon M. le syndic, cela ne soit pas possible – je vous donne mon opinion par rapport à cette offre du 30 septembre. Dans le monde informatique, des résultats sont publiés tous les trois mois. C'est la course à la *shareholder value*, à la performance. Dans le cas particulier, pour «booster» un peu ses résultats au 30 septembre, IBM a vite fait cette offre, à de bonnes conditions, pour autant que la décision soit prise jusqu'à cette date.

Je me permets de relever un point: on fait état de ce 30 septembre comme d'une *deadline*. Je rappelle que si nous prenions une décision ce soir, il y aurait un délai d'un mois. De toute façon, la confirmation de commande pour IBM ne viendrait qu'en octobre, c'est-à-dire après cette *deadline* des *shareholder values*.

Voilà. Je crois avoir traité tous les points. Maintenant, M. le syndic fait une proposition tenant compte de ces divers éléments. Je suis d'accord, si vous l'êtes, de prendre une décision. Je lui fais totalement confiance – il l'a d'ailleurs déjà prouvée une fois sur un autre préavis – pour utiliser les derniers jours du mois afin de requérir ces offres comparatives. La seule chose que je demande est qu'à l'avenir, on mette plus en concurrence certaine entreprise, surtout si elle s'appelle IBM. Je viendrai volontiers à l'ouverture publique des offres et trouve effectivement pas très agréable ces sous-enchères permanentes. Je dirai que si c'est vrai pour IBM, ça l'est aussi pour Unicible, qui a eu l'impression que ces Fr. 150'000.–, qui tombaient tout à coup du ciel, émanaient peut-être d'un hasard quelque peu bizarre.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Je ne suis pas sûr d'avoir tout saisi du brillant exposé. Mais si je comprends bien, il n'y aura pas d'économie sur les postes du SOI, parce que ces personnes demeureront dans le service et feront autre chose. Là, je ne sais pas comment le calcul des charges annuelles est fait. Si c'est avec ces postes qui ne s'occupent plus de ça mais d'autre chose, il n'y a pas

d'économie. Et puis, il y a quand même un problème, que j'estime sérieux, lié à la proposition d'*outsourcing*, soit de confier à une société extérieure à l'Administration le pilotage, la maintenance et la maîtrise finalement, d'un élément aussi important que le serveur d'entreprise. On a vécu des expériences cuisantes – je pense à la billetterie pour les spectacles – lorsque l'entreprise informatique tourne mal. Ce qui fonctionnait bien se réduit à néant. Les questions de sécurité liées à l'informatique me font dire qu'il vaut mieux qu'un élément aussi central du fonctionnement de l'Administration soit contrôlé par elle et non par une firme extérieure. On viendra me dire que ce sont des entreprises solides, etc. On sait ce qu'il en est de la solidité des entreprises – et des gros poissons qui mangent les petits – qui font disparaître des logiciels et traitent les contrats par-dessus la jambe. En confiant à l'extérieur cette tâche, on prend de gros risques pour la continuité du travail de l'Administration publique.

M. Pierre Payot (POP) : – Je ne veux pas m'aventurer sur le terrain de la déontologie mais, à ma connaissance, il existe une Loi sur les marchés publics. Je voudrais savoir si elle est applicable dans le cas présent. Et si oui, la procédure proposée par notre collègue Perrin est-elle compatible avec cette loi ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les marchés publics d'abord. Comme «U» et la Ville ont le même fournisseur, il n'y en a pas, mais simplement des négociations pour un matériel disponible que chez un seul fournisseur. Sur ce point au moins, je peux vous rassurer.

En revanche et pour préciser les faits, «U» et IBM avaient un délai pour soumettre leur offre au SOI, en ignorant tous deux ce que l'autre allait faire. Pour le géant de l'informatique, j'ai personnellement pris connaissance vendredi de l'offre que l'on m'a transmise. Celle de «U» a été remise pour le Conseil d'administration de lundi. M. Wuilleret l'a reçue aux environs de 14 h. Il s'agissait donc d'offres fermes, qui atteignaient des montants quasi identiques sur cinq ans – parce que le raisonnement de Fr. 1'800'000.– ne se fait pas sur l'achat, mais sur cinq ans – à Fr. 6000.– près en faveur de «U». Compte tenu du désavantage de dépendre de l'extérieur, dont M. Bourquin a évoqué certains aspects, un écart de Fr. 1200.– par an ne justifiait pas l'externalisation. Je pensais donc que nous aurions ce soir un débat paisible.

Puis, M. Perrin affirme avoir reçu aujourd'hui, en fin de journée, une nouvelle offre de «U» – je ne sais pas si elle détaille la précédente, puisque je ne l'ai pas vue – prétendant que grâce à l'externalisation, on pourrait se passer de deux employés du SOI. J'ai posé la question à M. Wuilleret, qui m'a certifié hier que ce n'était pas le cas. Je suis donc très ennuyé. S'agit-il d'une nouvelle cassure de prix qui rendrait l'offre de «U» nettement plus basse ? Ce serait gênant, parce qu'il faut alors admettre qu'une fuite sur l'offre d'IBM est intervenue pour permettre de réagir ainsi en un jour. C'est sous cet angle que j'é mets une réserve.

Juridiquement, nous n'avons peut-être pas la possibilité de faire un tour supplémentaire – il faut que je le contrôle – et nous serions alors contraints d'admettre comme définitive l'offre d'hier. Mais si c'est faisable, je suis prêt à effectuer encore un dernier tour. Il faut qu'il soit réalisé pour le 23 septembre, afin que la Municipalité, dans sa séance du 25, puisse décider et adjuger de l'un ou l'autre pour le 30 septembre. En renvoyant le vote, nous prenons un risque. Si je demande une nouvelle offre, c'est sous enveloppe fermée – et c'est la dernière ! Pour peu que cela soit légalement possible au stade où nous en sommes, car cela ressemble de plus en plus étrangement à un marchandage de tapis.

Sous les réserves que je viens d'émettre, je suis prêt, premièrement, à accepter un amendement, parce que c'est essentiellement sur la maintenance que se font les économies. Si quelqu'un veut le faire, c'est Fr. 525'000.– au lieu de Fr. 557'000.–. De toute façon, on ne dépensera pas ce dernier montant, si personne ne propose d'amendement. Mais c'est la transparence. Deuxièmement, je pense qu'il faut voter ce soir ce crédit, sachant que si après analyse des nouvelles offres – à condition qu'elles soient légalement possibles, parce que nous ne voulons pas de procès – nous finissons par en choisir une, nous ne dépenserions sur ce montant que les frais de câblage – environ Fr. 40'000.– – et retrouverions la différence au budget.

C'est le maximum que je puisse faire dans le sens de M. Perrin. Je suis aussi conscient du fait qu'il peut demander le renvoi du vote à la prochaine séance. Il suffit de dix personnes. Mais si le géant de l'informatique ne prolonge pas son offre au premier trimestre, nous sommes «pommes». C'est pour cela que dans une procédure aussi bizarre, je fais cette proposition.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : – Je comprends le désir du syndic d'aboutir à une solution qui satisfasse tout le monde, mais le préavis ne nous dit pas que l'Administration communale va confier à une société extérieure tout son serveur d'entreprise. Nous nous trouvons donc dans une logique complètement différente de celle présentée au Conseil par le préavis. Nous dire: «Votez là-dessus et on décide après !», ce n'est pas choisir entre deux offres identiques dans le fond – soit confier à l'Administration communale la gestion du serveur d'entreprise – mais discuter de deux philosophies totalement différentes. Je dois dire que je ne peux pas accepter cette manière de faire, car la commission n'a pas examiné cet aspect, qui n'a par ailleurs pas été discuté dans les groupes. Je trouve que cela pose un véritable problème.

La présidente : – M. Fabrice Ghelfi. Non ? M. Charles-Denis Perrin. Merci, Monsieur Ghelfi !

M. Charles-Denis Perrin (Rad.) : – Pour rassurer M. Bourquin: je ne crois pas qu'il faille voir là un *outsourcing*. Il s'agit simplement d'un hébergement d'informations dans un site qui présente les sécurités les plus poussées régissant

le système bancaire. Derrière cette société se trouve aussi un grand établissement bancaire, propriété de l'Etat à environ 30%. Nous ne sommes donc pas en train de délirer sur quelqu'un qui a construit un serveur dans un garage, mais face à une entreprise tout à fait crédible. Comme l'on parle de «U», on aurait aussi pu parler de «B» car, je vous le rappelle, l'Etat de Vaud héberge ses informations sous «B». Voyez le niveau de difficulté de ce dossier!

J'ai appris que le géant n'a pas été consulté, mais renseigné par une fuite qui vient de je ne sais où. Ou simplement parce qu'une demande d'offres de licences de «U» lui aurait mis la puce à l'oreille et l'aurait incité à faire une offre. Selon les informations que j'ai obtenues de l'Administration, une offre n'a pas été formellement demandée. Ensuite, le responsable et directeur de «U» aurait été informé qu'il devait proposer une enveloppe, mais pas une offre formelle pour aujourd'hui. C'est pour cela que je me rallie tout à fait à la proposition de M. le syndic, de renvoyer simplement la balle dans le cadre de procédure fixé et, une fois ces offres rentrées en un seul tour, lui laisser le soin de prendre la décision.

M. Dino Venezia (Lib.): – Comme la plupart d'entre vous, j'avoue mon grand scepticisme sur ce que l'on entend ce soir et mon incapacité de me prononcer entre les deux solutions proposées. Je n'en fais pas une question de principe, car je n'ai pas plus confiance dans une entreprise extérieure d'*outsourcing* que dans la maintenance d'un fournisseur géant de l'informatique, dont on est le client captif. Là, le choix n'est pas un vrai choix. En revanche, je suis plus réservé lorsqu'il s'agit de comparer un investissement assorti de dépenses régulières, une sorte de rente, parce qu'on arrive facilement à inverser le résultat des calculs en faisant varier la durée. Pour cette raison, je ne suis pas du tout en état de me déterminer ce soir. Si l'on fait les calculs sur cinq ans, on dit «oui», mais sur six, sept ou huit ans – le serveur actuel a duré huit ans – qu'est-ce que cela donne? J'aimerais voir ces pronostics noir sur blanc, afin d'être en état de me prononcer.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – J'aimerais poser une question à M. le syndic. Le contrat doit-il être signé et peut-il l'être valablement pour le 30 septembre? Parce que toute décision du Conseil est soumise à référendum. La durée référendaire est de vingt jours, ce qui nous mène au-delà du 30 septembre. J'imagine bien que les risques sont minces. Il n'empêche que nous devrions tout de même tenter de sauvegarder les apparences du scénario démocratique. Peut-on valablement engager la Commune d'ici au 30 septembre, alors que le délai référendaire ne serait pas écoulé?

M. Daniel Brélaz, syndic: – Cette pratique a déjà été appliquée, Monsieur Ostermann. On prévoit simplement une clause de réserve, au cas où le référendum aboutirait. On peut supposer que si aucun référendum n'était lancé avant le 30 septembre, rien ne se passerait le 4 octobre. Néanmoins, cette clause sera mise et le partenaire connaî-

tra son exacte portée, à savoir que personne ne va se lancer dans un référendum impliquant la collecte de 5000 signatures en quatre jours. En certaines circonstances antérieures, nous avons dû dépenser l'argent avant le délai référendaire de vingt jours, car nous étions assurés qu'un référendum ne se lancerait pas, pour cause de délais techniques impératifs. Vous ne faites pas autre chose lorsque la Commission permanente des finances, dans certains cas exceptionnels, nous donne une autorisation préalable de dépense. C'est une variante plus douce d'un cas similaire.

Je comprends les réticences de M. Bourquin et les demandes de périodes de M. Venezia. Cinq à six ans, c'est le temps que nous nous donnons pour éliminer tous les logiciels dont nous devons payer les licences. Vous aurez un préavis d'architecture technique au début de l'année prochaine, du fait que nous nous trouverons ensuite dans un autre univers informatique. En l'occurrence, le serveur dont nous parlons devrait être le dernier. Je ne pense pas qu'une modalité de cinq ans et plus de Fr. 600'000.– de gain de licences par an puissent modifier ensuite le résultat. Je comprends néanmoins votre préoccupation.

Synthèse de ce que j'ai entendu: vous savez que lorsque vous lui octroyez un crédit, la Municipalité peut très bien décider de ne pas le dépenser et de revenir devant votre Conseil. C'est ce qui s'est passé à l'époque avec Tridel, puisque vous aviez voté la rénovation de l'UIOM pour Fr. 37 millions et qu'au vu de faits nouveaux, nous n'avions pas utilisé ce crédit et sommes revenus avec une autre solution. Je vous propose donc, parce qu'il y a tout de même le délai, de procéder de la manière suivante: votez le crédit tel qu'il est proposé ce soir. Si après l'appel d'offres, sous la forme que j'ai proposée, nous arrivons à la conviction que le géant de l'informatique l'emporte, votre décision sera appliquée telle quelle. Dans l'autre cas, nous viendrons avec un nouveau préavis vous exposant explicitement tous les problèmes que pose l'*outsourcing*, sur lequel vous vous prononcerez. Il faudra que cela soit décidé rapidement, pour éviter des ennuis avec l'actuel serveur. Je crois que cette manière de faire concilie à la fois les délais et les ménages. Je vous serais néanmoins reconnaissant de ne pas vous livrer trop souvent à de tels exercices d'équilibristes, car si la créativité est intéressante, les risques ou les limites le sont aussi.

La présidente: – M. Alain Hubler. Vous renoncez? La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous lire les déterminations de la commission. Je demanderai ensuite à M. Charles-Denis Perrin s'il maintient sa demande de renvoi.

M. Yvan Salzmann (Soc.): – Volontiers, Madame la Présidente. Les quatre conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité.

La présidente: – Monsieur Charles-Denis Perrin, maintenez-vous votre demande de renvoi? Je vous fais donc

voter. Les chiffres sont bien tels qu'annoncés dans le préavis, Monsieur le Syndic? Me permettez-vous de vous faire voter les quatre conclusions groupées? Apparemment, vous y consentez.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Une petite dizaine. Vous avez accepté ce préavis tel que proposé par la Municipalité. Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/14 de la Municipalité, du 10 avril 2003;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'adopter le projet de remplacement du serveur d'entreprise;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 557'900.– pour procéder au remplacement du serveur d'entreprise;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 à raison de Fr. 111'600.– par la rubrique 1500.331 «Amortissement des dépenses d'investissements» du budget de la Direction administration générale et finances;
4. de faire figurer les intérêts du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 1500.390 «Imputations internes» du budget de la Direction administration générale et finances.

Déménagement du service de la circulation

Réutilisation des surfaces libérées pour les besoins de l'Office d'instruction pénale et du Corps de police

Préavis N° 2003/22

Lausanne, le 28 mai 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité requiert du Conseil communal l'autorisation d'acquérir des locaux situés dans un bâtiment de l'avenue des Figuiers 28 afin d'y installer les activités du Service de la circulation actuellement logées dans l'Hôtel de police. Le Service de la circulation doit libérer des surfaces dans l'Hôtel de police pour permettre de répondre aux besoins urgents de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne, ainsi qu'à ceux du Corps de police.

Un autre préavis proposera le déménagement des ateliers de la signalisation routière, logés dans les immeubles de la rue de la Borde N°s 49-49 bis, sur le site des Ateliers et magasins de la Ville situés dans la partie supérieure de la vallée du Flon, les locaux libérés devenant le dépôt pour les musées lausannois.

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'311'000.–, destiné à couvrir les frais d'achat du bâtiment et ceux liés à l'aménagement des locaux, ainsi que l'octroi d'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 37'000.–, afin de couvrir les frais d'entretien et d'exploitation. Une participation de la Caisse de pensions du personnel communal de Fr. 150'000.– aux frais d'aménagement des locaux de l'Hôtel de police est à porter en diminution du crédit d'investissement.

Table des matières

1. Objet du préavis	166
2. La situation actuelle	167
2.1 <i>Office d'instruction pénale</i>	167
2.2 <i>Service de la circulation</i>	168
2.3 <i>Corps de police</i>	169
3. Solutions	170
3.1 <i>Variantes évaluées</i>	171
3.2 <i>Bâtiment de l'avenue des Figuiers N° 28, sis sur la parcelle N° 4300</i>	171
3.2.1 Renseignements généraux	172
3.2.2 Distribution intérieure	173
3.2.3 Etat d'entretien général	173
3.2.4 Prix d'acquisition de la parcelle N° 4300	173
3.3 <i>Bâtiment de l'Hôtel de police – Corps de police</i>	173
3.4 <i>Bâtiment de l'Hôtel de police – Office d'instruction pénale</i>	174
4. Coûts et descriptifs des travaux	174
4.1 <i>Service de la circulation</i>	174
4.2 <i>Corps de police</i>	174
4.3 <i>Plan des investissements</i>	175
5. Calendrier des opérations	175
6. Aspects financiers	175
6.1 <i>Charges financières</i>	175
6.2 <i>Incidences sur l'effectif du personnel, charges d'exploitation et loyers</i>	176
7. Conclusions	176

2. La situation actuelle

2.1 *Office d'instruction pénale*

L'Office d'instruction pénale (ci-dessous: OIP), qui occupe une surface d'environ 1300 m² dans le bâtiment de l'Hôtel de police (ci-dessous: HP), est confronté à un besoin accru en locaux et a fait part, à plusieurs reprises, de la nécessité d'obtenir une surface supplémentaire d'environ 300 m².

Cet impératif est dû à plusieurs facteurs, parmi lesquels l'on peut mentionner:

- l'engagement de personnel supplémentaire à la suite des réformes judiciaires, octroyant de nouvelles compétences aux juges d'instruction;
- la croissance du nombre de justiciables reçus à l'office (environ 25'000 personnes par année);
- la nécessité de disposer de locaux destinés aux avocats et aux parties;
- la création de locaux de consultation des dossiers, respectant la confidentialité requise.

En 2001, la Municipalité a assuré l'OIP qu'il pourrait bénéficier de surfaces supplémentaires à l'Hôtel de police. En 2002, des forces de travail qui auraient pu être attribuées à Lausanne (création de la cellule du juge d'instruction itinérant) ne l'ont pas été entièrement, faute de locaux disponibles. Les instances cantonales ont accordé à l'OIP, dès le 1^{er} janvier 2003, des postes supplémentaires permettant la création d'une cellule d'instruction composée d'un juge, d'un greffier et d'une secrétaire. Les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir ce personnel.

Le Corps de police (ci-dessous : CP), dont les activités sont étroitement liées à celles de l'OIP, tient à la présence de ce partenaire dans le site de l'HP. En effet, les circulations internes sécurisées entre ces deux entités facilitent la prise en charge des justiciables et les détenus. En outre, cette proximité favorise les relations qu'entretiennent juges et policiers en charge des enquêtes pénales. Une délocalisation de l'OIP se ferait donc au détriment du CP, qui devrait assurer et garantir le transport des prévenus, ce qui nécessiterait l'acquisition d'un véhicule particulier et l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires à plein temps. Les locaux actuellement occupés par le Service de la circulation (ci-dessous : SC) au 3^e étage de l'HP, contigus à ceux de l'OIP, permettraient de répondre aux besoins de cet office.

2.2 Service de la circulation

Le SC, créé en 1991 par le regroupement de diverses entités, a vu, au fil du temps, son effectif s'accroître et ses tâches se diversifier pour permettre une meilleure cohérence dans l'accomplissement des missions communales en matière de gestion des déplacements.

Pour mémoire, les événements marquants, intervenus depuis 1991 ayant eu des conséquences sur les effectifs du service ou sur son volume de travail, sont décrits ci-dessous :

1991

- ◆ Système d'exploitation des transports (SET) I: remplacement de la centrale de régulation du trafic, datant de 1963, et du système de communication (rapport-préavis N° 222 du 12 juillet 1989)¹
- ◆ Nouvelle politique du stationnement (rapport-préavis N° 108 du 26 juin 1991)²

1994

- ◆ SET II: début de la rénovation de la quasi-totalité des installations de signalisation lumineuse des carrefours (rapport-préavis N° 283 du 19 novembre 1993)³
- ◆ Première action globale de modération du trafic de plusieurs quartiers lausannois (rapport-préavis N° 71 du 2 décembre 1994)⁴

1995

- ◆ Plan directeur communal (rapport-préavis N° 79 du 26 janvier 1995)⁵
- ◆ Mise en place de 13 zones à vitesse limitée à 30 km/h (rapport-préavis N° 101 du 18 mai 1995)⁶
- ◆ Début de la mise en place des mesures de gestion de stationnement (rapport-préavis N° 104 du 24 mai 1995)⁷

1997

- ◆ Mise en place d'une deuxième série de zones à vitesse limitée à 30 km/h (rapport-préavis N° 259 du 31 juillet 1997)⁸

1998

- ◆ Extension des zones piétonnes des rues de Bourg, du Lion-d'Or et Enning (rapport-préavis N° 4 du 22 janvier 1998)⁹
- ◆ Modération du trafic de plusieurs quartiers (rapport-préavis N° 30 du 11 juin 1998)¹⁰

1999

- ◆ Promotion de l'usage du vélo à Lausanne et création du poste de «délégué deux-roues» (rapport-préavis N° 90 du 20 mai 1999)¹¹

2000

- ◆ Amélioration de la sécurité des piétons (rapport-préavis N° 147 du 27 avril 2000)¹²

¹BCC 1989, T. II, pp. 816-868.

²BCC 1992, T. I, pp. 975-1100.

³BCC 1994, T. I, pp. 524-548.

⁴BCC 1995, T. I, pp. 588-610.

⁵BCC 1995, T. II, pp. 223-404.

⁶BCC 1995, T. II, pp. 142-172.

⁷BCC 1995, T. III, pp. 891-952.

⁸BCC 1997, T. II, pp. 504-515.

⁹BCC 1998, T. I, pp. 490-507.

¹⁰BCC 1998, T. II, pp. 177-189.

¹¹BCC 2000, T. I, pp. 513-546.

¹²BCC 2000, T. II, pp. 563-584.

Ajoutons à cela les projets à l'étude, qui feront l'objet de prochains préavis au Conseil communal:

- ◆ SET III: rénovation de la centrale de régulation du trafic, du système de télécirculation et mise en place d'un système de prise en compte prioritaire des véhicules d'urgence
- ◆ Deuxième volet des mesures de gestion du stationnement
- ◆ Deuxième volet des mesures de promotion de l'usage du vélo

Pour mener à bien ses missions, le SC a vu son effectif passer de 33 collaborateurs en 1991 à 45 aujourd'hui, auxquels il convient d'ajouter 2 policiers et 4 apprentis. Ils exercent des métiers fort différents: ingénieurs dans les domaines des transports, du génie civil, de l'électrotechnique et de l'informatique, programmeurs, releveurs de parcomètres, dessinateurs, employés de commerce, électroniciens, électriciens, secrétaires, peintres, serruriers, magasiniers, etc.

Le SC occupe des locaux situés au chemin de Couvaloup N° 6, à l'intérieur du bâtiment de l'HP. Dits locaux se répartissent entre le sous-sol (où sont logées diverses installations techniques du SET) et les deuxième et troisième étages de l'aile ouest de cet immeuble. A cela, il convient d'ajouter l'atelier de la signalisation routière à la rue de la Borde N°s 49 et 49 bis, l'atelier-magasin de la régulation du trafic, implanté dans le complexe du collège des Bergières, et le dépôt-garage de la rue de l'Industrie N° 10. Bien qu'utilisés le plus rationnellement possible, les locaux actuels n'offrent plus aucune marge de manœuvre et certains projets à l'étude, qui occasionneront des besoins en surfaces supplémentaires (nouveau poste central de régulation du trafic, gestion du stationnement, panneaux électroniques d'information d'entrée de ville) ne pourront pas être menés à bien sans une extension. Cette situation s'est encore péjorée depuis que le stationnement des véhicules du service, utilisés pour les besoins de dépannage et d'entretien des installations extérieures, n'est plus possible dans l'enceinte même du bâtiment de l'HP, ce qui occasionne des déplacements supplémentaires entre le lieu de stationnement desdits véhicules et le lieu de travail des techniciens.

Quant aux locaux occupés à la rue de la Borde, depuis 1965, par les ateliers de la signalisation routière, ils ne répondent plus aux exigences en matière de sécurité. En effet, la SUVA et l'ingénieur de sécurité de la Ville ont, entre autres, constaté que la ventilation des locaux et le stockage des matières toxiques ne sont plus conformes aux règlements en vigueur et que les conditions de sécurité au travail des serruriers ne sont, au sens des normes de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), pas remplies. Dans ces conditions, des mesures doivent être prises, comme l'a du reste relevé la Commission de gestion de votre Conseil, dans le cadre de la 8^e observation de son rapport pour l'année 2001¹³. L'étude de mise en conformité a révélé que le coût total de la mise aux normes des ateliers s'élèverait à environ Fr. 1'000'000.-.

2.3 Corps de police

Installé dans les locaux de l'HP situés à la rue Saint-Martin N° 33 depuis le mois de juin 1986, le CP a, surtout depuis 1995, régulièrement réadapté ses structures, son fonctionnement et ses moyens.

1995

- ◆ Ouverture du poste de quartier (ci-dessous: PQ) de la Gare

1996

- ◆ Mise en place du concept de police de proximité

1997

- ◆ Suppression de la brigade du lac. Cette tâche a été remise à la police cantonale, ce qui a permis d'utiliser les ressources humaines en question pour renforcer en nombre la brigade des stupéfiants
- ◆ Création du groupe spécialisé dans les recherches de conducteurs qui ont pris la fuite après un accident
- ◆ Engagement d'un juriste
- ◆ Engagement d'une psychologue

1998

- ◆ Changement de statut pour les membres du groupe sanitaire (les policiers deviennent ambulanciers)
- ◆ Augmentation de l'effectif structurel du corps de 20 unités supplémentaires pour le porter à 384
- ◆ Création du poste de remplaçant du chef de police-secours

¹³Séance du Conseil communal du 10.12.2002 (BCC 2002, T. II, p. 724).

1999

- ◆ Création du poste de chef d'état-major
- ◆ Création du poste de remplaçant du chef de la police judiciaire
- ◆ Réorganisation de la police judiciaire en 4 unités de travail (brigade des investigations criminelles, stupéfiants, jeunesse et mœurs, groupe des enquêtes administratives)
- ◆ Engagement d'un ingénieur en télécommunications

2000

- ◆ Renforcement de la brigade jeunesse-mœurs
- ◆ Engagement d'un chargé de communication et de prévention
- ◆ Création d'un poste de répondant en ressources humaines dans le cadre de GePeL.

2001

- ◆ Acceptation par le Conseil communal des conclusions du préavis N° 168 du 31 août 2000¹⁴ relatif à la mise en place de la «Nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police», entraînant de profondes modifications techniques, tactiques et organisationnelles

2002

- ◆ Acceptation par le Conseil communal des conclusions du rapport-préavis N° 239¹⁵ relatif à la sécurité à Lausanne, donnant la possibilité au corps de police d'élever ses effectifs de 57 unités (40 policiers, 4,5 gardes et 12,5 civils)

En ce début de millénaire, le CP continue à conduire des démarches stratégiques d'importance pour lui permettre d'être performant. Il s'agit notamment, parallèlement à la mise en place de la nouvelle centrale de réception des appels et de conduite des opérations, de s'inscrire de la meilleure façon possible dans le projet Polycom (système de communication national de sécurité placé sous l'égide de la Confédération). Il s'agit également de développer et d'améliorer la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du CP.

Ces démarches ont pour objectif d'améliorer la capacité d'action, en renforçant la sécurité des intervenants et des usagers. Elles doivent aussi faciliter et simplifier les tâches administratives, pour dégager du temps de travail et alléger la charge qui pèse actuellement sur les policiers. Elles font surtout que, de 491 collaboratrices et collaborateurs en 1986, à 507 en 2002, l'effectif du CP passera à 527 en 2003 déjà, pour atteindre 565 en 2006.

Jusqu'alors, le CP a exploité au maximum les surfaces à sa disposition pour faire face à ces diverses modifications de structures. Malgré l'ouverture du PQ du Flon, qui a permis de décentraliser une quinzaine d'éléments de police-secours et de la police judiciaire, les possibilités de réaménagement des locaux ont atteint leurs limites et il devient nécessaire pour le CP de pouvoir disposer de surfaces supplémentaires, pour permettre à certains membres du personnel, œuvrant à l'heure actuelle dans un cadre exigü, de pouvoir travailler dans des conditions plus favorables.

Il s'agit également de pouvoir accueillir dans des conditions acceptables les renforts que le CP a déjà et va continuer à engager durant les prochaines années. Si ceux qui seront appelés à travailler en tournus n'auront aucun problème pour utiliser les infrastructures existantes, d'autres, comme la chargée de communication et de prévention ou la deuxième psychologue, par exemple, auront besoin d'un espace propre, même s'il devra être partagé avec le ou la titulaire d'une autre fonction.

Dans cette optique, la reprise, par le CP, des locaux actuellement occupés par le SC au 2^e étage du bâtiment de l'HP, constitue une solution idoine. Elle permet, en effet, de continuer à concentrer des moyens qu'il serait peu judicieux, pour des motifs de conduite notamment, de décentraliser ailleurs dans la ville.

3. Solutions

La possibilité de créer des surfaces supplémentaires à l'intérieur même de l'enceinte du bâtiment de l'HP est inexistante. Comme exposé plus haut, l'OIP et le CP insistent sur le besoin de maintenir la proximité des locaux occupés par ces deux entités.

Par conséquent, la seule option envisageable est celle de la libération des surfaces occupées par le SC à l'intérieur dudit bâtiment. Partant de ce constat, une recherche de sites appropriés a été entreprise.

¹⁴BCC 2001, T. I, pp. 114-135; pp. 234-236.

¹⁵BCC 2002, T. I, pp. 186-227.

3.1 Variantes évaluées

Considérant que les activités du SC, actuellement exercées dans l'HP, pourraient tout aussi bien s'accomplir dans l'immeuble de la rue de la Borde N° 49, contigu à celui occupé par les ateliers de la signalisation routière, la Municipalité a mené une étude qui a montré que cette solution devait être abandonnée, car elle présentait plusieurs inconvénients majeurs, à savoir :

- Aucune construction en dehors du périmètre bâti n'étant possible, les besoins en stationnement devaient être réalisés par une extension du garage existant au premier sous-sol, qui aurait été très onéreuse.
- La répartition des locaux sur les six niveaux que compte le bâtiment de la Borde N° 49 posait de gros problèmes de communication verticale. De plus, les nouvelles liaisons à créer entre les deux bâtiments apparaissaient très coûteuses.
- La mise en conformité avec les normes de sécurité au travail des locaux existants exigeait, à elle seule, l'exécution de travaux devisés à environ Fr. 1'000'000.-.
- Les transformations envisagées imposaient la réaffectation d'un bâtiment actuellement occupé par du logement social.
- Les travaux nécessaires ne permettaient pas un déménagement du SC avant la fin de 2005, ce que l'OIP ne pouvait accepter.

Une autre solution a été examinée. Il s'agissait de louer des locaux dans un immeuble situé aux N°s 1-3 de la rue de Sébeillon. Ce site aurait permis d'accueillir l'ensemble des activités du SC. Ce projet a montré que les frais d'aménagement et d'équipement nécessaires à l'installation des ateliers étaient fort onéreux, et de plus dans un bâtiment qui n'est pas propriété de la Ville.

Finalement, la Municipalité a retenu la solution qui consiste à étendre la surface des Ateliers et magasins de la Ville (ci-dessous : AMV), afin d'accueillir l'ensemble des activités des ateliers du SC. Les ateliers de la signalisation routière totalisent aujourd'hui une surface de 1502 m² répartis sur 3 principaux sites (Borde 49 bis, avenue Gindroz et rue de l'Industrie). Actuellement, seule une surface d'environ 200 m² est disponible aux AMV. Elle ne suffit pas à couvrir l'ensemble des besoins des ateliers de la signalisation routière. En revanche, un regroupement sur le site des AMV et une utilisation en commun d'un certain nombre d'équipements techniques permettront de réduire les surfaces nécessaires à 1000 m² environ.

Les 800 m² nécessaires peuvent prendre place dans une nouvelle construction venant compléter le bâtiment des AMV, afin de loger l'ensemble des activités de la signalisation routière.

Si cette solution remet en cause le principe de la centralisation de toutes les activités du service en un seul site, elle présente l'avantage de regrouper les activités des ateliers du Service de la circulation et du Service des routes et voirie. La construction d'une annexe aux AMV fera l'objet d'un prochain préavis à votre Conseil; le compte d'attente N° 2600.581.262, intitulé «Borde 49 – étude de faisabilité en vue du regroupement du SC», sera amorti à cette occasion.

Le corollaire de cette décision est que, pour ce qui est des autres activités du service, actuellement logées dans l'enceinte du bâtiment de l'HP, un autre site doit être trouvé. La Municipalité propose l'achat du bâtiment actuellement propriété du Touring Club Suisse (ci-dessous : TCS) à l'avenue des Figuiers N° 28.

3.2 Bâtiment de l'avenue des Figuiers N° 28, sis sur la parcelle N° 4300

Le TCS est propriétaire de l'immeuble ci-dessus; cette association, qui transfère ses activités au centre ville, souhaite vendre son bâtiment. Celui-ci correspond parfaitement aux besoins du SC, tant en ce qui concerne les surfaces de bureaux que le nombre de places de parc.

Ce site présente les avantages suivants :

➤ **Adéquation des locaux**

Les locaux en cause disposent de toutes les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des nombreux équipements informatiques du service, liés notamment au SET.

➤ **Adaptation aux besoins futurs**

Ces locaux offrent les surfaces nécessaires à l'aménagement d'un poste central de régulation du trafic, tel que prévu dans la troisième étape de mise en place du SET.

➤ **Solution rapide**

Les surfaces de bureaux disponibles permettent d'y transférer rapidement, et après un minimum de transformations, les activités du service exercées dans les locaux de l'HP, sollicités urgemment par l'OIP et le CP.

➤ **Accès facilité**

Ce bâtiment, quoique un peu décentré, est bien desservi par les tl (lignes 1, 2, 4) et il est directement raccordé au réseau routier principal.

➤ **Stationnement résolu**

Tous les véhicules du service peuvent être stationnés dans le parking existant de l'immeuble.

3.2.1 Renseignements généraux

Situation géographique

La parcelle N° 4300 est située à l'avenue des Figuiers 28, en bordure de cette artère à forte circulation, proche du giratoire de la Maladière, dans un quartier composé en majorité de bâtiments d'habitation. Grâce à son positionnement, ce bien-fonds offre une très bonne accessibilité pour les véhicules à moteur; de plus, il est relativement aisé de parquer, en zone bleue, sur l'avenue précitée. Il est à relever que l'accès pour les piétons est pratique, du fait que le bâtiment implanté sur la parcelle dispose également d'une entrée depuis l'avenue de Montoie, au nord.

Sur le plan réglementaire

Le bien-fonds est compris dans le périmètre du plan d'extension «Champ d'Asile» N° 572 voté par le Conseil communal le 16 décembre 1975 et approuvé par le Conseil d'Etat le 11 juin 1976. Le bâtiment a été réalisé selon ce plan, après toutefois un redressement de la limite est de la parcelle.

Nous précisons que le plan d'extension N° 572 est l'un des plans conservés dans le cadre du futur PGA et que toutes les possibilités de construire sur la parcelle N° 4300 sont épuisées.

Descriptif cadastral

Propriétaire:	Touring Club Suisse (TCS) Association ayant son siège à Genève	
Adresse:	Avenue des Figuiers 28 à Lausanne	
Parcelle:	N° 4300	
Surface:		m ²
	Habitation, garage (ECA 16435)	343
	Place-jardin	480
	Total	<u>823</u>

Le bâtiment a été construit en 1986 et rénové en 1990 pour l'aménagement des bureaux du TCS; il se compose de deux sous-sols semi-enterrés, d'un rez-de-chaussée de plain-pied depuis l'avenue de Montoie et de deux étages de bureaux. L'accessibilité à l'ensemble des cinq niveaux est assurée par un escalier de dimension confortable et par un ascenseur. Le volume ECA du bâtiment est de 4770 m³, pour une surface utile de 912 m² environ, dont 797 m² environ de bureaux, la surface restante de 115 m² environ étant affectée à des dépôts-archives. L'édifice comprend également un parking intérieur de 17 places. Par ailleurs, l'immeuble bénéficie d'une orientation et d'un dégagement qui lui permettent de profiter d'un ensoleillement maximum en toute saison.

Comparativement à la situation actuelle, avec une surface totale à disposition du service de la circulation de 723 m², la surface supplémentaire de 74 m² permettra l'aménagement du futur poste central de régulation du trafic, tel que prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième étape du SET.

3.2.2 Distribution intérieure

2 ^e sous-sol	Garage 6 places, locaux techniques, chauffage, archives, abri PC – Entrée avenue des Figuiers
1 ^{er} sous-sol	Garage 11 places, locaux sanitaires, cage d'escaliers et ascenseur
Rez-de-chaussée	Groupe W.-C. et grand local d'un seul tenant non cloisonné, entrée de plain-pied avenue de Montoie
1 ^{er} étage	4 bureaux, sanitaires, grande salle de conférences, cafétéria aménagée, local d'archives, vestiaire, hall d'attente, groupe W.-C., couloir de circulation, cage d'escaliers, ascenseur
2 ^e étage	4 bureaux, salle polyvalente, secrétariat, réception, hall d'attente, local cuisine labo, groupe W.-C., couloir de circulation, cage d'escaliers, ascenseur

3.2.3 Etat d'entretien général

L'immeuble est dans un très bon état d'entretien et de conservation.

Quant aux installations techniques telles qu'ascenseur, production de chaleur et d'eau chaude, elles sont fonctionnelles, mais datent de la construction du bâtiment, ce qui laisse présager, à moyen terme, le remplacement de l'un ou de l'autre de ces éléments. L'étanchéité de la toiture a été contrôlée et ne présente pas de signe laissant envisager une réfection imminente.

En fait, il n'y a pas de travaux à prévoir dans l'immeuble, mis à part le remplacement des moquettes des étages, un rafraîchissement des murs (peinture) et la réfection de l'étanchéité d'un bac à fleurs et le cloisonnement partiel du rez-de-chaussée. Ces travaux sont estimés à Fr. 150'000.–.

3.2.4 Prix d'acquisition de la parcelle N° 4300

3.2.4.1 Méthode

Le prix d'achat de la parcelle N° 4300 a été calculé sur la base d'une valeur intrinsèque ou substantielle de l'immeuble, ainsi que d'une valeur de rendement supputée, compte tenu de l'affectation des locaux.

La valeur intrinsèque correspond à la valeur de l'ouvrage et du terrain; la valeur de l'ouvrage résulte du coût du bâtiment et des coûts annexes, diminué d'une dépréciation due au vieillissement et à l'obsolescence. Quant à la valeur de rendement, elle est obtenue par la capitalisation du revenu locatif, en l'occurrence théorique, à un taux de rendement tenant compte de la nature de l'objet, de son état et de ses perspectives de location.

3.2.4.2 Prix d'acquisition

Calculé sur la base ci-dessus et après négociation, le TCS a accepté un prix d'acquisition de Fr. 2'750'000.– et a accordé une option à la Municipalité. A ce montant, il y a lieu d'ajouter les frais d'acquisition estimés à Fr. 15'000.–.

C'est donc un crédit de Fr. 2'765'000.– qui est nécessaire pour l'acquisition de la parcelle susmentionnée, auquel il convient d'ajouter les Fr. 150'000.– nécessaires à la remise en état du bâtiment, soit un montant de Fr. 2'915'000.–. La Municipalité aurait pu utiliser le Fonds pour l'acquisition des immeubles pour acquérir cet immeuble, pour l'achat duquel la Commission immobilière a donné un préavis favorable. Elle a préféré exposer à votre Conseil l'ensemble de l'opération en vous soumettant le présent préavis.

3.3 Bâtiment de l'Hôtel de police – Corps de police

Les surfaces occupées actuellement par le SC, au 2^e étage de l'HP, à savoir 250 m², doivent permettre au CP de couvrir ses nouveaux besoins en locaux et d'offrir des conditions de travail convenables à ses collaborateurs. L'idée est de mettre à profit les travaux entrepris dans l'HP pour améliorer la répartition de certains espaces dans les locaux actuels de la police judiciaire. En effet, cette subdivision, d'une part, voit ses effectifs renforcés de manière significative par les effets du rapport-préavis N° 239 et, d'autre part, enregistre depuis le 1^{er} janvier 2003, le départ du bureau des cartes d'identité, qui a été regroupé avec celui de la délivrance des passeports dans le bâtiment de Beau-Séjour, sous la responsabilité du Service

du contrôle des habitants. Dès lors, il est nécessaire de pouvoir réaménager, en faveur de la Police judiciaire, les espaces qu'elle occupe au 1^{er} étage de l'HP et d'étendre ses surfaces sur une grande partie de celles libérées par le SC au 2^e étage.

La suppression de la réception dédiée à la PJM induit le report de ses tâches à la réception de l'Hôtel de police. Cette dernière sera réaménagée dans le but d'assurer un minimum de confidentialité au nombreux public et une amélioration des conditions de sécurité pour le personnel.

3.4 Bâtiment de l'Hôtel de police – Office d'instruction pénale

Les surfaces occupées actuellement par le SC au 3^e niveau de l'HP totalisent 320 m². L'OIP occupe déjà, au même niveau, des locaux contigus à ceux du SC. Les surfaces libérées par le SC peuvent donc être facilement intégrées à celles déjà occupées par l'OIP. Les coûts d'aménagement des locaux destinés à l'OIP, seront pris en charge par l'actuelle propriétaire du bâtiment, soit la Caisse de pension du personnel communal (ci-dessous: CPCL), qui encaissera également les loyers.

4. Coûts et descriptifs des travaux

4.1 Service de la circulation

Les locaux à usage de bureaux situés dans le bâtiment de l'avenue des Figuiers 28 sont, moyennant quelques adaptations, utilisables dans leur état. Ces transformations sont incluses dans l'achat de l'immeuble. En revanche, les frais induits par le déménagement représentent un montant de Fr. 518'000.–, qui comprend notamment les frais d'équipement, d'installation de conditionnement d'air, d'adaptation et de réinstallation des équipements techniques du service (systèmes de gestion du trafic et de gestion du stationnement, fourniture de courant de secours, réseaux informatique et téléphonique), d'éclairage des locaux, d'équipement d'un vestiaire-douche, ainsi que de déménagement.

CFC	Désignation	Montant du devis (Fr.)
23	Installations électriques – Eclairage des locaux	20'000.–
24	Installations de conditionnement d'air	50'000.–
33	Equipements d'exploitation – technicités – Réseau informatique et téléphonique – Equipement des locaux techniques – Déplacement des équipements techniques (centrale SET, télécirculation, serveurs) – Raccordement à Récolte et au SET	355'000.–
52	Frais secondaires – Reproduction, divers et imprévus	23'000.–
90	Equipements d'exploitation – Mobilier	40'000.–
96	Déménagement	30'000.–
	Total général	518'000.–

4.2 Corps de police

La possibilité de s'étendre sur quelque 250 m² supplémentaires permet un réaménagement des locaux de l'HP en faveur des subdivisions suivantes:

- ◆ Etat-major
- ◆ Sécurité du trafic et stationnement
- ◆ Informatique et télécommunications
- ◆ Police judiciaire

Les travaux envisagés consistent à adapter les bureaux à leurs nouvelles affectations, à réaménager la réception de l'HP ainsi que les espaces libérés par le départ du secteur de la carte d'identité et à permettre les indispensables circulations, tout en respectant les critères fondamentaux de sécurité, liés à la présence, dans les locaux concernés, de personnes occupant les services de police, cela plus particulièrement au niveau des surfaces dévolues à la Police judiciaire.

Le coût global des travaux se monte à Fr. 878'000.–, montant partiellement couvert par une participation forfaitaire de la propriétaire, soit de la CPCL, de Fr. 150'000.–.

CFC	Désignation	Montant du devis (Fr.)
11	Démolition	44'000.–
21	Gros œuvre 1 – Maçonnerie	62'000.–
22	Gros œuvre 2 – Protections solaires	5'000.–
23	Installations électriques	115'800.–
24	Installations de chauffage et ventilation	35'800.–
25	Installations sanitaires	10'000.–
27	Aménagements intérieurs 1 – Plâtrerie, ouvrages métalliques, menuiseries, systèmes de verrouillage, cloisons	237'600.–
28	Aménagements intérieurs 2 – Revêtements des sols et parois, faux-plafonds, traitement des surfaces intérieures, nettoyages, divers et imprévus	234'800.–
29	Honoraires – Architectes, ingénieur civil, ingénieurs CVSE (chauffage, ventilation, sanitaires, électricité)	133'000.–
	Total général	878'000.–

4.3 Plan des investissements

Un montant de Fr. 2'000'000.– figure au plan des investissements pour les années 2003 et 2004. Il ne tient pas compte du montant de l'achat de l'immeuble.

5. Calendrier des opérations

Comme indiqué plus haut, la solution proposée présente l'avantage de pouvoir être mise en œuvre dans d'excellents délais, pour ce qui concerne les activités du SC logé dans l'HP. Si le présent préavis est accepté par votre Conseil le 1^{er} juillet 2003, le calendrier pourrait être le suivant:

- En août 2003, le SC emménagerait aux Figuiers, libérant toutes les surfaces de l'HP; les travaux de réaménagement de l'HP pourraient débuter.
- En novembre 2003, les travaux seraient terminés et les locaux réaménagés pourraient être remis au CP et à l'OIP.

6. Aspects financiers

6.1 Charges financières

Les charges financières, calculées selon la méthode de l'annuité constante au taux de 4¾%, se présentent comme il suit:

- Acquisition de l'immeuble des Figuiers (amortissement en 20 ans) Fr. 229'000.–
- Déménagement du SC (amortissement en 10 ans) Fr. 66'300.–
- Réaménagements du CP (amortissement en 10 ans) Fr. 93'100.–

6.2 Incidences sur l'effectif du personnel, charges d'exploitation et loyers

L'acquisition projetée n'aura pas d'incidence sur l'effectif du personnel.

On peut estimer les charges annuelles en eau, énergie et chauffage (compte 3302.312) à Fr. 70'000.–, les frais d'achats d'objets mobiliers et d'installation (compte 3302.311) pour la conciergerie à Fr. 3000.– et les frais d'entretien des biens immobiliers (compte 3302.314) à Fr. 30'000.–. Pour 2003, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 37'000.– est sollicité.

La diminution du loyer net de l'HP pour les surfaces qui seront reprises par l'OIP est estimée à Fr. 74'000.–. L'augmentation des surfaces mises à disposition du Corps de police représente un loyer annuel net de Fr. 62'500.– plus les charges.

7. Conclusions

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/22 de la Municipalité du 28 mai 2003 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'acquisition de la parcelle N° 4300, sise à l'avenue des Figuiers 28 et pour l'exécution de travaux d'aménagement et d'achat d'équipement, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'311'000.–, qui se répartit comme suit:
 - a) Fr. 2'915'000.– pour l'acquisition de la parcelle N° 4300, sise à l'avenue des Figuiers 28,
 - b) Fr. 518'000.– pour le déménagement du Service de la circulation et les frais d'aménagements induits,
 - c) Fr. 878'000.– pour les frais de réaménagements de l'Hôtel de police;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 1, à raison de :
 - a) Fr. 147'800.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service immobilier,
 - b) Fr. 51'800.– par la rubrique 2600.331 du budget du Service de la circulation,
 - c) Fr. 72'800.– par la rubrique 2400.331 du budget du Corps de police;
3. de porter la participation de Fr. 150'000.– de la CPCL aux frais d'aménagement de l'Hôtel de police, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, lettre c);
4. de faire figurer, sous les rubriques 2600.390, 2400.390, 3302.390 « imputations internes » des budgets du Service de la circulation, du Corps de police et du Service immobilier, les montants relatifs aux intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 37'000.– pour les frais d'entretien et d'exploitation de l'immeuble mentionné au chiffre 1, à porter en augmentation du budget de 2003 du Service immobilier, sous les rubriques suivantes :
 - a) Fr. 24'000.– sous la rubrique 3302.312 pour couvrir les frais liés à l'eau, l'énergie et le chauffage,
 - b) Fr. 10'000.– sous la rubrique 3302.314 pour couvrir les frais liés l'entretien des biens immobiliers,
 - c) Fr. 3'000.– sous la rubrique 3302.311 pour couvrir les frais liés à l'achat d'objets mobiliers et d'installations.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. André Mach, rapporteur, M. Eddy Ansermet, M. Yves-André Cavin, M. Jean-Luc Chollet, M^{me} Monique Cosandey, M^{me} Sylvie Freymond, M. André Gebhardt, M. Pierre Payot.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. André Mach (Soc.), rapporteur: – La commission a siégé une fois le vendredi 20 juin à la salle polyvalente de l’Hôtel de police. Elle était composée de M^{mes} Monique Cosandey, Sylvie Freymond et de MM. Eddy Ansermet, Yves-André Cavin, Jean-Luc Chollet remplaçant Denis Pache, André Gebhardt, Pierre Payot remplaçant Caroline Julita, et du rapporteur soussigné. Antoine Rudasigwa était absent.

La Municipalité était représentée par Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports et Patrimoine, Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police, José-Angel Gonzalez, chef du Service de la circulation, André Bellon, chef du Service immobilier, et M^{me} Sandra Valenti, que nous remercions pour les notes de séance.

Ce préavis fait suite, d’une part, à l’extension de l’Office cantonal d’instruction pénale (OIP), déjà hébergé dans le bâtiment de l’Hôtel de police, et dont les postes octroyés par le Conseil d’Etat ne peuvent pas être créés faute de place. D’autre part, les effectifs croissants du Corps de police nécessitent également de nouveaux locaux. Avec le déménagement du Service de la circulation, l’OIP reprendra la moitié des surfaces libérées; l’autre moitié sera occupée par le Corps de police. Les travaux prévus, notamment la suppression de certaines cloisons, permettront de gagner des espaces supplémentaires sur la même surface.

Plusieurs études de solutions alternatives ont été réalisées, notamment en vue de regrouper l’ensemble du Service de la circulation (son entité administrative localisée à l’Hôtel de police et les ateliers de la signalisation routière localisés à la rue de la Borde 49). La première option consistait à réunir le Service de la circulation à la rue de Genève et la deuxième prévoyait de louer des locaux à la rue Sébeillon. Cependant, ces deux options ont été abandonnées pour des raisons financières principalement, touchant à l’aménagement des locaux existants. Par ailleurs, il est prévu dans un préavis ultérieur d’étendre la surface des Ateliers et magasins de la Ville afin d’accueillir les ateliers du Service de la circulation.

Lors de ses travaux, la commission a visité les locaux des deuxième et troisième étages de l’Hôtel de police occupés par le Service de la circulation et le Corps de police et concernés par le préavis. Elle a pu constater les réels problèmes de place que connaît actuellement le Corps de police, avec notamment des toilettes transformées en petits bureaux pour 3 à 4 policiers. La discussion en commission

a permis de clarifier un certain nombre de points du préavis, dont voici les principaux.

L’option d’un déménagement du Service de la circulation dans le futur bâtiment du Flon a aussi été abandonnée en raison de l’urgence du préavis (il faudrait attendre deux ans et demi pour le Flon) et en raison de la future occupation du bâtiment du Flon, qui est déjà bien avancée.

Pour des questions de garde et de transfert de personnes (certaines personnes entendues par les juges d’instruction ne sont pas libres), il est important de «garder sous le même toit» l’OIP et le Corps de police. Un autre lieu pour l’OIP impliquerait des problèmes de sécurisation lors du transfert des personnes. Outre l’augmentation des effectifs du Corps de police, le Service de la circulation a également connu une forte progression de ses effectifs de 33 personnes à 45 en dix ans, ce qui rend nécessaire de trouver de nouveaux locaux. Par ailleurs, les aménagements prévus dans le préavis s’intègrent parfaitement avec le projet Police 2000.

A propos des travaux à effectuer à l’Hôtel de police, une petite partie (Fr. 150’000.–) sera à la charge du propriétaire (Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne) pour ce qui concerne les travaux d’entretien courant, qui ne donneront pas lieu à une augmentation du loyer. Les travaux concernant le Corps de police (pour un montant de Fr. 850’000.– indiqué dans le préavis) reviendront à la Ville alors que ceux touchant l’OIP seront à la charge du Canton.

Concernant le coût du bâtiment des Figuiers, nous sommes informés que le prix a pu être fortement négocié à la baisse. A ce propos, la Commission immobilière a déjà donné un préavis favorable à l’acquisition du bâtiment. Par ailleurs, mis à part certains travaux pour l’accès des véhicules d’entretien du Service de la circulation au parking souterrain, le bâtiment, ancienne propriété du TCS, ne nécessite que très peu de travaux intérieurs pour le reconverter. Les principaux coûts d’aménagement concernent les travaux nécessaires pour relier le bâtiment au réseau Récolte. Le nombre de place de parc se montera à 17 contre 15 places actuellement louées à l’Hôtel de police. Le préavis permettra de centraliser les aspects administratifs du Service de la circulation au bâtiment de la rue des Figuiers. Le caractère décentralisé du bâtiment ne pose pas de problèmes étant donné que le Service de la circulation n’a pas de guichet pour le public et a des contacts avant tout avec des professionnels. D’autre part, un futur préavis proposera un regroupement des ateliers du Service de la circulation avec les Ateliers et magasins de la Ville, qui seront étendus.

Après un peu plus de deux heures de séance, la commission a accepté à l’unanimité les conclusions du préavis et vous propose d’en faire de même.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. André Mach (Soc.), rapporteur: – Je n’ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente: – Merci. J’ouvre la discussion.

Discussion

M. Eddy Ansermet (Rad.): – J’aimerais relever qu’il s’agit d’un bon préavis, notamment au niveau des éléments financiers. Il permet d’acquérir un nouveau bien immobilier à un prix raisonnable. Je n’ai pas l’intention de déposer une résolution, mais suggère à la Municipalité de ne pas hésiter à revendre un de ses bâtiments, si l’opportunité s’en présente. Sur recommandation de la Commission immobilière, la Commune achète mais ne revend jamais ses biens. La majorité du groupe radical votera ce préavis et vous recommande de faire de même.

La présidente: – La discussion se poursuit. Elle n’est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous lire les déterminations de la commission.

M. André Mach (Soc.), rapporteur: – Les conclusions du préavis ont été acceptées à l’unanimité par les membres de la commission.

La présidente: – Me permettez-vous de vous faire voter toutes les conclusions groupées? Merci.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions N°s 1 à 5 dudit préavis sont priés de lever la main. Avis contraires? 1. Abstentions? 2. Vous avez donc accepté ce préavis. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/22 de la Municipalité, du 28 mai 2003;
- où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

1. d’allouer à la Municipalité, pour l’acquisition de la parcelle N° 4300, sise à l’avenue des Figuiers 28, et pour l’exécution de travaux d’aménagement et d’achat d’équipement, un crédit d’investissement du patrimoine administratif de Fr. 4’311’000.–, qui se répartit comme suit:
 - a) Fr. 2’915’000.– pour l’acquisition de la parcelle N° 4300, sise à l’avenue des Figuiers 28,
 - b) Fr. 518’000.– pour le déménagement du Service de la circulation et les frais d’aménagements induits,
 - c) Fr. 878’000.– pour les frais de réaménagements de l’Hôtel de police;

2. d’amortir annuellement le crédit prévu sous point 1, à raison de:
 - a) Fr. 147’800.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service immobilier,
 - b) Fr. 51’800.– par la rubrique 2600.331 du budget du Service de la circulation,
 - c) Fr. 72’800.– par la rubrique 2400.331 du budget du Corps de police;
3. de porter la participation de Fr. 150’000.– de la CPCL aux frais d’aménagement de l’Hôtel de police, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, lettre c);
4. de faire figurer, sous les rubriques 2600.390, 2400.390, 3302.390 «Imputations internes» des budgets du Service de la circulation, du Corps de police et du Service immobilier, les montants relatifs aux intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1;
5. d’accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 37’000.– pour les frais d’entretien et d’exploitation de l’immeuble mentionné au chiffre 1, à porter en augmentation du budget de 2003 du Service immobilier, sous les rubriques suivantes:
 - a) Fr. 24’000.– sous la rubrique 3302.312 pour couvrir les frais liés à l’eau, l’énergie et le chauffage,
 - b) Fr. 10’000.– sous la rubrique 3302.314 pour couvrir les frais liés à l’entretien des biens immobiliers,
 - c) Fr. 3000.– sous la rubrique 3302.311 pour couvrir les frais liés à l’achat d’objets mobiliers et d’installations.

**Projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi
visant à la création d’une commission permanente
de politique régionale²**

Rapports

Membres de la commission: M. Jacques Ballenegger, rapporteur de majorité, M. Raphaël Abbet, M. Bernard Coupy, M. Pierre Dallèves, M^{me} Sylvie Favre, M. Michel Julier, M^{me} Elisabeth Müller.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport de majorité

Rapport photocopié de M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur: – La commission composée de M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Michel Julier (remplaçant M. Marc-Olivier Buffat), Sylvie Favre, Pierre Dallèves (remplaçant M^{me} Nicole Grin), Bernard Coupy (remplaçant M. Gilles Meystre), Elisabeth Müller et du rapporteur

²BCC 2003, T. I (N° 5/I), pp. 362 ss.

soussigné s'est réunie le 20 juin 2003, à 8 h 00, à la salle Vuillermet. M. Marc Vuilleumier était absent. M. Fabrice Ghelfi, motionnaire, a annoncé le matin même qu'il était malade et s'est excusé, il a expressément accepté que la séance ne soit cependant pas renvoyée.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, accompagné de M. Jean-Pierre Allamand, chef du SEGRE, et de M^{me} Marie-Noëlle Domon-Aubort, adjointe administrative, qui a pris les notes de séance pour lesquelles nous la remercions.

M. le syndic a tout d'abord exposé que les dossiers ayant une véritable portée régionale sont actuellement relativement peu nombreux, et ne justifient pas la création d'une commission permanente qui s'en chargerait. Mais une série de préavis peuvent présenter un intérêt accessoire ou entraîner d'éventuelles conséquences secondaires pour telle ou telle commune voisine, sans que cela permette de dire qu'il s'agit d'un problème d'envergure régionale. La situation pourrait cependant changer dans quelques années, si une politique d'agglomération se met en place, le cas échéant avec le soutien financier de la Confédération.

Un premier tour de table a ensuite fait apparaître que les relations intercommunales à l'échelle régionale suscitent un large intérêt, mais que l'éventail très large et assez imprécis des questions à examiner ne permettrait en tout cas pas à la Municipalité de répondre dans le délai de six mois préconisé par l'interpellateur. Sur le principe même de la constitution d'une commission permanente de politique régionale, un commissaire a estimé qu'il s'agit d'une « fausse bonne idée ». S'il s'agit plutôt de nouer les contacts avec des représentants d'autres communes, un membre de la commission rappelle qu'il existe un forum des conseillers communaux offrant déjà de telles occasions à ceux qui le désirent. Certaines activités de portée intercommunale sont déjà réglées ou examinées dans des structures existantes, élaborées de cas en cas, par exemple une toute récente association de Communes est chargée du problème des taxis, les projets en matière d'urbanisme et de transport sont soumis à une commission consultative spéciale, qui n'a cependant pas compétence décisionnelle. En bref, il ne serait pas aisé de définir exactement le rôle et la place que devrait avoir une commission permanente de politique régionale dans le système actuel, qui est lui-même en train d'évoluer. Créer une telle commission n'aurait pas non plus un grand sens si elle ne pouvait pas jouer un rôle moteur, dans une certaine mesure au moins.

Un commissaire a proposé un amendement tendant à prolonger de six mois à trois ans le délai dans lequel la Municipalité devrait se déterminer sur l'objet de la motion. L'amendement a été adopté par 4 voix contre 3.

En définitive, les membres de la commission ont largement exprimé le souhait que les questions qui touchent les intérêts de plusieurs communes soient examinées et débattues à l'échelon régional chaque fois que cela paraît utile, mais

ils ont estimé que la mise en place d'une commission permanente supplémentaire ne se justifie actuellement pas.

En conclusion, la commission s'est prononcée par cinq voix contre le renvoi de la motion à la Municipalité, avec une voix pour et une abstention.

Rapport de minorité

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – D'autres l'ont dit avant nous, la météorologie et la politique ont l'art de prévoir en commun. Cette équivalence dans la définition s'arrête aussitôt. Car, en effet, la politique vise d'autres objectifs. D'abord, elle cherche à privilégier l'intérêt général. Ensuite, elle doit chercher à réagir au moment opportun et de manière adéquate aux problèmes posés. Clairement, la régionalisation figure en bonne place au rang de ces problèmes.

Malgré tout, de plus en plus, dans la politique actuelle, le quotidien domine le long terme ; l'incident prend le pas sur la vision ; le fait divers sur l'analyse.

Les mauvais plis décrits dans cette introduction sont des caractéristiques typiques du dossier de la régionalisation. A cet égard, relevons que la majorité de la commission accepte comme un fait accompli la contradiction existante entre, d'une part, le fait de juger que les relations intercommunales et la régionalisation constitue un dossier important et qu'il le deviendra de plus en plus à l'avenir et, d'autre part, le fait de contester le droit au Conseil communal de se doter d'une instance capable de traiter de cette question.

Autrement dit, lors des débats en commission, nous avons pu constater que l'essence même de l'art de la politique – la prévision – est pleinement intégré par les conseillers communaux puisqu'ils jugent la régionalisation comme étant un élément important de la politique communale, amené à se développer avec la nouvelle Constitution vaudoise (suite à l'application des articles sur les collaborations intercommunales et les agglomérations). En revanche, alors même qu'il s'agit de prendre une décision qui permettrait de préparer le terrain dans le sens voulu par la même Constitution, chacune et chacun se réfugient derrière des arguments techniques en affirmant que cela sera compliqué, que le cadre est flou et que les questions restées sans réponse par le projet de règlement sont nombreuses.

Les signataires du présent rapport de minorité refusent cette contradiction et souhaitent au contraire que le Conseil communal fasse en cette matière œuvre de pionnier en travaillant pour l'avenir.

Plus concrètement, cette future commission aura pour tâche de tenir informé – une fois par année – le Conseil communal de la progression de tous les dossiers ayant une dimension régionale. Ce travail serait effectué par thème ou par direction. A l'instar des travaux de la commission de gestion mais sans charger encore plus cette dernière d'une

activité nouvelle. Ainsi, le Conseil communal disposerait d'un document rassemblant «l'état de la question». Ce serait aussi l'occasion d'avoir un débat annuel sur ce thème. Cette collecte d'information mérite à elle seule la constitution d'une commission.

Cette commission se verrait aussi attribuer l'un ou l'autre préavis en fonction de la portée régionale de son contenu. Il est évidemment difficile de dresser à l'avance une liste de critères à observer pour cette attribution. Le plus simple étant de confier ce travail au Bureau du Conseil qui fort de sa sagesse l'effectuera au mieux compte tenu de sa composition diverse et équilibrée.

D'aucuns craignent malgré tout que la commission n'ait pas assez de grain à moudre. Pourtant, les thèmes d'actualité ou d'intérêt sont multiples. La commission pourrait s'interroger sur les activités réalisées, par exemple, en matière:

- de transports (taxis, transports publics, etc.);
- d'aménagement du territoire;
- de politique de circulation;
- de trafic d'agglomération (pendulaires notamment);
- d'investissements d'importance régionale;
- d'énergie;
- de politique culturelle;
- etc.

L'intérêt est évident. Il s'agit de capitaliser des compétences (à l'instar de ce qui se fait dans d'autres commissions permanentes) et d'avoir, enfin oserions-nous dire, une vue d'ensemble de la question. A ce jour, tout est tellement dispersé et réparti que personne n'a de vision globale, alors qu'elle est indispensable à tout politicien qui veut prendre des décisions en ayant tous les éléments en main.

Les articles 155 à 157 de la toute nouvelle Constitution vaudoise abordent la question de la régionalisation sous l'angle des collaborations intercommunales, des fédérations de communes et des agglomérations. D'ici cinq ans au plus tard, le paquet législatif qui traitera de ces aspects sera sous toit. La commission proposée dans le projet de règlement pourra suivre l'évolution de ces projets et proposer au Conseil communal des prises de position lors des consultations ou avant la tenue des débats importants afin d'influer sur les décisions de manière directe.

Cette commission donnera des compétences au Conseil communal. La majorité juge qu'il faudrait plutôt attendre et laisser la Municipalité prendre les options sans en référer au corps délibérant. La minorité pense au contraire qu'il faut anticiper; qu'il convient d'élargir la réflexion et d'intégrer toutes les compétences justement peu avant que les dossiers ne s'ouvrent. Pour une fois le Conseil communal pourrait se préparer à des échéances à venir et non pas se contenter d'attendre benoîtement que la Municipalité fasse ou informe. Soyons proactifs! Bref, agir en amont et pas en aval!

Qui plus est les commissaires affirmant aujourd'hui qu'il est trop tôt seraient demain les premiers à se plaindre du manque d'information quant tout sera décidé, organisé et mis en place par d'autres!

Cette vision plus affirmée du rôle du Conseil communal s'exprimera notamment dans le domaine financier. Surtout depuis le préavis N° 2003/26 (Agenda 21 – Aspects financiers) où nous avons appris que la Ville de Lausanne assume des coûts importants pour la région et le canton (estimation: entre Fr. 55 millions et Fr. 90 millions). A l'évidence, la recherche de solutions régionales en vue de renforcer le caractère péréquatif de certaines dépenses constitue l'un des enjeux majeurs de notre agenda politique pour ces prochaines années. Le Conseil communal doit pouvoir suivre l'évolution du dossier au fur et à mesure de son avancement et non pas se contenter d'avaliser la solution qui nous sera proposée sans pouvoir en rien l'infléchir.

Enfin, agir par le biais du forum des conseillers communaux n'est pas satisfaisant puisqu'il ne concerne que celles et ceux qui s'y rendent. L'information passe mal avec les autres. Il est ouvert à «ceux qui le désirent» comme indiqué dans le rapport de majorité.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons du Conseil communal que le projet de règlement soit renvoyé à la Municipalité avec un délai de réponse fixé au 30 juin 2006.

La présidente: – Monsieur le Rapporteur de majorité, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – La motion de M. Ghelfi impliquait la question de savoir s'il était opportun de créer une commission permanente nouvelle, chargée de s'occuper des questions de portée régionale. En deux mots, la commission a estimé que l'idée était bonne dans son principe, mais qu'elle était à tout le moins prématurée, que cela ne valait pas encore la peine de la concrétiser.

La présidente: – Monsieur le Rapporteur de minorité, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur de minorité: – J'interviendrai plutôt dans le cadre du débat, s'il y a lieu, ou reprendrai la parole, le cas échéant. Mon rapport de minorité, cosigné par deux personnes, aboutit évidemment aux conclusions inverses de celles présentées par le rapport de majorité et propose – ce n'est pas une motion, je le rappelle, mais un projet de règlement – l'instauration de cette commission permanente de politique régionale et le renvoi en Municipalité avec un délai à 2006, pour tenir compte des éléments liés à la nouvelle Constitution vaudoise. Cela, outre mes arguments, s'appuie sur le fait que la commission en est restée strictement à des questions de principe et n'a pas abordé les questions de fond, sans véritablement répondre au pourquoi de son refus de mon projet

de règlement. Pour le reste, je reviendrai peut-être dans le cours du débat.

La présidente: – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Monsieur Ghelfi, voulez-vous prendre la parole, puisque la discussion n'est pas requise?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur de minorité: – Je souhaiterais rappeler quelques éléments figurant dans mon rapport, mais n'apparaissant pas dans celui de la commission. Ils n'ont pu être communiqués dans le cadre de la commission, puisque je n'ai pu y participer, étant malade. Je suis surpris du fait que l'ensemble des conseillers présents en commission partageaient mes préoccupations, sans toutefois arriver aux mêmes conclusions que moi. Je trouve bizarre que des politiciens engagés, comme nous tous, n'aillent pas au bout de leurs vœux et convictions. Cette démarche est justifiée par le fait que nous constatons souvent que l'Exécutif prend des décisions sans nous en référer, que nous sommes la dernière roue du char et devons avaliser des décisions comme des boîtes d'enregistrement. Finalement, rares sont les commissions qui exercent un réel poids sur les décisions exécutives.

A chacun son rôle. Je considère qu'en matière de régionalisation, le Législatif a un rôle important à jouer. Le Législatif prescrit des lignes, dans lesquelles l'Exécutif fait son travail. Il me semble qu'une commission permanente est seule à même de proposer ces lignes et suivre les dossiers pas à pas. Attendre que tout soit traité, organisé, ficelé au niveau de l'Exécutif pour se trouver devant une décision, dont on nous dira qu'elle a été négociée avec les autres Communes, qu'on ne peut rien dire, que c'est à prendre ou à laisser, me fait plutôt penser aux accords de concordats qui se discutent entre Cantons. Finalement, les Grands Conseils ne font qu'entériner des faits et je le regrette profondément.

Le temps que l'on donne à la Municipalité pour répondre – trois ans, ce qui est large – lui permettra amplement de tenir compte de ces paramètres, d'intégrer tout le débat en cours au niveau constitutionnel vaudois pour l'application des nouvelles dispositions de la Constitution, en vigueur depuis quelques mois. Je crois que ce n'est pas trop demander que le Législatif puisse se préoccuper de manière permanente des dossiers, au fur et à mesure de leur avancement, en se formant aussi à leur évolution, pour arriver finalement à des préavis qui soient véritablement des objets de débats et pas simplement des décisions tombant du ciel, pour lesquelles nous devons seulement dire «oui» ou «non», sans pouvoir les influencer.

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts): – En relisant le règlement de notre Conseil, je constate que si elle est nantie de cette proposition, la Municipalité va devoir se prononcer dans un délai de trois ans. Au moment où le préavis nous parvient, nous pouvons tout faire avec ce que la Municipalité

nous renvoie et je trouve intéressant d'avoir cet éclairage municipal. On verra bien, le moment venu, si ce projet de règlement doit ou non entrer en vigueur. Personnellement, je pense qu'un délai un peu plus court aurait été opportun, mais je me rallie à ce que suggère M. Ghelfi. On verra ce que la Municipalité nous proposera. Je vous recommande de suivre les conclusions du rapport de minorité.

M. Marc-Olivier Buffat (Rad.): – Je sais que je ne représente pas l'entier du groupe radical mais, à titre personnel, je soutiens cette démarche. Lors de nombreux problèmes que nous affrontons en politique, à la Commission permanente de gestion par exemple, celui de la région, de Lausanne Région, va s'imposer de façon accrue, que ce soit en matière de politique des transports, d'investissements à caractère culturel ou sportif – je crois que vous aurez suivi ma pensée...

Pour rejoindre ce que disait M. Ghelfi à propos du déficit démocratique, je rappelle encore le problème posé par des associations intercommunales pour certains équipements, où l'on reproche que ce soient uniquement des délégués à l'Exécutif qui prennent des décisions et que le Législatif soit finalement quelque peu court-circuité. Je pense que l'idée est bonne et doit être étudiée, qu'il s'agit de lui donner une impulsion, car je suis d'avis que la politique régionale, le Grand-Lausanne, est un défi majeur et important pour l'avenir de notre Commune.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Je déclare mes intérêts: je fais partie d'un groupe de travail et de réflexion tripartite – Ville, Lausanne Région et Canton. A cet égard, j'aimerais communiquer certaines informations. Au niveau de la Confédération, toute une réflexion est actuellement menée sur les agglomérations. C'est un enjeu majeur de ces prochaines années, dans les transports publics, l'aménagement du territoire. La Confédération en est consciente et fait tout pour que se créent dans les cantons des agglomérations dotées de structures institutionnelles, de plans d'organisation du territoire et des transports.

Des montants financiers très importants sont en jeu, puisque la Confédération prévoit de consacrer Fr. 300 millions à Fr. 350 millions aux agglomérations, soit celles qui, d'ici à quelques années, présenteront à la Confédération un projet viable de création. Là, il y a vraiment un enjeu, ainsi que des sous à la clé. La commission proposée peut être une des pistes de réflexion. La Confédération demande aussi expressément que les politiques soient impliqués, discutent de ce problème. Cette commission pourrait être une piste, mais elle ne doit pas être la seule. Je ne pense pas qu'à ce stade, on doive refuser et rejeter ce projet de règlement aujourd'hui. Il faut aller plus loin.

M. Dino Venezia (Lib.): – On peut être partagé sur cette question, comme le groupe libéral. En ce qui me concerne, si je devais déclarer un ancien intérêt, ce serait celui de municipal d'une commune périphérique. Je suis plutôt favorable à la création d'une commission permanente, au

profit de l'amélioration de la collaboration intercommunale. Lorsqu'on vit dans une commune périphérique, Lausanne est souvent perçue comme arrogante, parce que les décisions y sont déjà prises. On le voit bien quand il s'agit de répartir le coût d'une mission quelconque, la part des petites Communes est tellement faible – celle d'où je viens comptait 1500 habitants – qu'il est frustrant pour elles de sentir le poids de Lausanne, souvent sous l'angle d'une certaine arrogance, je le répète. Dès lors, mon vœu à l'égard de cette commission – si elle voyait le jour – serait qu'elle ait une vision peut-être plus coopérative avec les Communes d'alentour et que des discussions puissent avoir lieu au niveau du Conseil communal qui devrait, lui aussi, faire l'effort de ne pas se montrer par trop arrogant. Voilà pourquoi je soutiendrai la minorité de la commission.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – L'évolution de la discussion m'incite à me poser un certain nombre de questions. Nous avons eu la Ciurl, morte de sa belle mort, remplacée par la Corel, morte également de sa belle mort. Nous avons maintenant Lausanne Région. Chaque fois, le même refrain revient: le poids de Lausanne est tellement prépondérant – ce n'est pas de sa faute – par rapport aux Communes voisines, qu'elle paraît arrogante, trop lourde, etc. Dès lors que l'on crée encore une émanation lausannoise, une commission destinée à renforcer le poids de Lausanne dans les négociations, les autres Communes ne se trouveront-elles pas, une fois de plus, placées devant le fait accompli?

Je crois que l'outil existe – Lausanne Région, actuellement présidée par le syndic de Belmont, qui me semble faire un travail remarquable. Donnons-lui des moyens, des mandats, avant d'aller créer une nouvelle commission. C'est la raison pour laquelle, pour l'instant, je n'y suis pas du tout favorable.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – J'aimerais rassurer M. Chollet et lui dire que Lausanne ne sera pas la première à créer une commission des affaires régionales, si le Conseil décidait ce soir de transmettre le projet à la Municipalité. La Commune de Renens en a déjà une, soucieuse de régler ces questions. Je le dis en tant qu'ancienne membre de cette commission, qui œuvre depuis 1997 ou 1998, si mes souvenirs sont bons.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – Il semble que le débat, qui a finalement démarré, aboutisse à une certaine confusion des genres. Il faut évidemment regretter que M. Ghelfi n'ait pas été présent à la séance de la commission. Il nous a informés 5 ou 10 minutes avant l'heure qu'il était malade. Nous aurions pu envisager de renvoyer la séance. Il a cependant explicitement demandé de la maintenir. C'est pour cela que nous avons siégé sans lui.

Pour en venir à l'utilité de sa proposition, rappelons d'emblée qu'elle avait deux buts:

a) La commission à créer examine toutes les propositions de la Municipalité au Conseil ayant une portée régionale. Or, si cette commission n'existe pas, il n'y a aucun déficit démocratique ou organisationnel quelconque, car lorsqu'une décision doit être prise par notre Conseil, elle passe d'abord devant une commission. La seule alternative qui se présente est qu'elle passe soit devant cette future éventuelle commission permanente, soit devant une autre commission ad hoc constituée pour l'objet à traiter. De toute façon, commission il y aura lorsqu'une décision formelle devra être prise.

b) Le projet de règlement de M. Ghelfi propose que cette éventuelle commission rapporte annuellement au Conseil de l'état de la politique menée par la Municipalité en matière régionale. Ce qui appelle une remarque de ma part: il s'agit de rapporter sur quelque chose en phase d'évolution et non en phase de décision. Ce ne serait pas une première d'avoir une commission de ce genre. Il existe la Commission d'urbanisme et des transports, qui est consultative. J'en fais partie depuis fort longtemps et saisis l'occasion de dire que si déficit démocratique il y a, il serait à craindre qu'il se répète avec cette commission de politique régionale, parce que le rythme de l'information donnée par la Municipalité à la Commission consultative est trop lent, trop espacé. On arrive trop tard, avec un ordre du jour que nous ne maîtrisons pas. On arrive souvent trop tard dans la phase de réflexion. Il est souhaitable que lorsqu'une Commission consultative existe, elle soit plus en prise sur l'évolution de la réflexion. Il ne faudrait pas, le cas échéant, que le même problème se répète avec cette nouvelle commission. Par ailleurs, est-ce qu'une commission peut être à la fois consultative et décisionnelle? Ce n'est pas prévu par le règlement, mais l'on peut toujours innover.

S'il s'agit d'avoir un rôle consultatif, je me demande si la Commission permanente de gestion, une fois par année, ne pourrait pas s'informer et présenter dans son rapport le chapitre concernant la politique régionale, aspect qui s'intégrerait dans le rapport global de gestion et présenterait alors une véritable vision synthétique de l'ensemble des questions.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Le rapport de minorité, qui suggère que la Municipalité prenne position en 2006 sur le projet de règlement, pose un problème. Nous ne débattons pas d'une motion, mais d'un projet de règlement. Notre article 59 dit que la Municipalité fait part de ses déterminations dans les six mois. Si nous adoptons le principe de ce projet de règlement, nous aurons une réponse au début de l'année prochaine, mais pas en 2006. Ma foi, il faudra peut-être changer les choses.

J'aimerais encore souligner qu'il ne s'agit pas d'une motion, ni d'une proposition de commission consultative, mais de la création d'une commission permanente qui a d'autres attributions.

La présidente : – Sage remarque, Monsieur!

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur de minorité : – En réponse à M. Ballenegger, quant à charger encore la Commission permanente de gestion de ce dossier, je pense qu'elle a déjà suffisamment de travail à faire le tour de tous les dicastères. C'est pour cela que je n'ai pas proposé d'amender ses tâches actuelles, mais de créer une commission ad hoc, dans le but de capitaliser l'information sur un domaine particulier, qui sera l'enjeu majeur des prochaines années, il faut l'admettre. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Pour répondre à M. Chollet, je précise qu'il ne s'agit pas de s'insérer dans les tâches de l'Exécutif, qui fait son travail et collabore avec Lausanne Région, mais de renforcer le lien entre l'Exécutif et nous. C'est complètement différent. On ne va pas supprimer la Commission permanente de gestion pour motif que les Exécutifs sont élus démocratiquement et qu'on peut leur faire confiance, parce que chaque quatre ou cinq ans, ils passent devant le peuple. Les Commissions de gestion font leur travail de contrôle. Cette commission-là serait chargée de suivre l'avancement de ce dossier, comme la Commission permanente de gestion qui peut être nantie, ainsi qu'elle l'a été dans l'affaire du CSR, de dossiers particuliers lorsque des problèmes de forte acuité politique se posent. On peut la charger de certaines tâches spécifiques. On pourrait le faire, si l'on apprenait tout à coup que des velléités de réorganisation de notre district ou de fusion de communes avoisinantes se manifestent. On pourrait imaginer que cette commission suive les travaux de manière très proche et sans attendre que la Municipalité fasse toute la discussion, la négociation et nous balance ensuite un préavis tout fait en disant: «Voilà ce que nous avons négocié. C'est à prendre ou à laisser...» Cela nous permettrait aussi d'être régulièrement informés et de pouvoir servir de levier, à l'instar de la Commission permanente de gestion par le biais de ses observations dans le cadre de son rapport, où elle demande à la Municipalité d'agir dans certains dossiers. A cet égard, on pourrait intervenir de la même façon. Cette commission permanente pourrait dire: «Nous souhaitons que la Municipalité fasse ceci, ou cela, rapporte sur ceci ou informe sur cela, agisse dans tel dossier...» comme le fait la Commission permanente de gestion.

M. Daniel Brélaz, syndic : – M. Bourquin a factuellement raison. Ce qui ajoute une complication au cas de figure que nous traitons. C'est six mois ou pas du tout, puisqu'il s'agit d'un avis préalable de la Municipalité sur un projet de règlement. La question est que nous ne connaissons pas encore ce qui va se passer au niveau de la révision de la Loi sur les communes, au premier semestre 2005, et plus particulièrement du volet sur les agglomérations qui en fera partie. Nous devons donc estimer les choses en fonction de cette perspective. Mais il n'est pas interdit d'avoir une commission de politique régionale, comme à Renens, même s'il n'y a pas de politique d'agglomération. C'est encore un autre problème.

Factuellement, j'aimerais rappeler deux ou trois choses. Votre Conseil est totalement libre de sa décision de nous soumettre, pour avis préalable, un tel texte. Des motions de ce genre ont été déposées au début des années nonante, par feu M. Gérard Nicod et M. Pierre-Etienne Monot, alors conseiller communal. Nous avons précisé dans le deuxième volet du développement durable pourquoi nous n'y donnions pas suite, après bien des années, car nous pensions chaque fois obtenir des éléments nouveaux³. Nous avons attendu sept à huit ans avant de répondre à ces deux propositions, parce que la région n'était toujours pas mûre et qu'en l'occurrence, la commission de politique régionale demandée par ces motions, de manière un peu moins impérative et cogestionnaire que par M. Ghelfi, aurait eu très peu de sujets d'étude ces dernières années. Beaulieu, par exemple, aurait manifestement passé devant cette commission, ainsi que la bulle de hockey sur glace et autres activités sportives à Malley. Peut-être deux autres objets encore, si nous nous en tenons à la manière décisionnelle et non interactive proposée ici. Voilà l'histoire de ce dossier. Je signale que la Corel existe toujours. Elle a simplement changé de nom en s'appelant Lausanne Région, contrairement à la Ciurl qui avait disparu pour faire place à une nouvelle structure. Donc pas de révolution dans ce domaine!

Quant à ce que M^{me} Germond nous a dit, il s'agit du contre-projet fédéral à l'initiative Avanti, sur lequel le Conseil national, semble-t-il, vient de se rallier au Conseil des Etats pour que la version soit celle qui n'oblige pas à construire des autoroutes à six pistes au Gothard ou ailleurs, mais qui en offre seulement la possibilité constitutionnelle. Ce qui pourra être interprété par chacun comme il le voudra. Dans ce cadre, on promet Fr. 350 millions par année, pendant vingt ans, pour le développement des grands projets de transports publics. Est-ce lié à une structure d'agglomération? Comme Zurich, qui a fait une proposition pour puiser à fond dans la manne fédérale, n'a pas de structure d'agglomération, on peut en douter. En revanche, du côté de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, on cherche à pousser dans cette direction, en tout cas au début. Si une structure d'agglomération effective empêchait Zurich d'avoir droit à la manne fédérale, il est certain que le projet ne verrait pas le jour sous cette forme. Je pense qu'il est difficile de lier le dossier sous cet angle. De plus, compte tenu des délais prescrits par ce contre-projet, tout devra être prêt pour fin 2004. L'agglomération au sens fédéral du terme s'étend approximativement jusqu'à Aubonne, Cossonay et au milieu du Lavaux. Voyez le côté sympathique de la démarche! Cette structure n'a donc rien à voir avec Lausanne Région. Pour profiter de la manne fédérale, il s'agira de voir si les différents services cantonaux concernés seront à l'avenir capables d'une efficacité redoutable plutôt que d'une tatillonnerie pointilleuse. On le saura dans un peu moins de deux ans. Cela n'empêche pas une structure comme celle proposée par M. Ghelfi mais, en l'occurrence, si nous devions la mettre en place sur 80 communes, ce serait le plus sûr moyen de ne pas avoir

³BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 140 ss.

de manne fédérale, au vu des délais. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un argument direct à porter dans ce débat.

Ces précisions faites, vous êtes totalement libres de choisir si vous voulez ou pas nous transmettre ce projet de règlement pour avis préalable. Mais je tenais à ce que, factuellement, chacun vote en étant conscient de ce qu'il fait, plutôt que sur des slogans plus ou moins étayés.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Monsieur le Rapporteur de majorité, veuillez nous lire les déterminations de la commission.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – En conclusion, la commission s'est prononcée par 5 voix contre le renvoi de la motion à la Municipalité, 1 voix pour et 1 abstention. Il s'agit donc de la motion telle qu'amendée.

La présidente: – ... qui est en fait un projet de règlement! Vous classez donc ce projet de règlement, si j'ai bien compris?

Celles et ceux qui suivent la même conclusion, à savoir le classement de ce projet de règlement, sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Celles et ceux qui sont contre le classement sont priés de lever la main. Abstentions? Par 28 oui pour le classement, 38 non et 1 abstention, vous avez accepté que le projet de règlement soit renvoyé à la Municipalité pour qu'elle fasse part de ses déterminations dans les six mois. Cet objet est liquidé, je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi visant à la création d'une commission permanente de politique régionale;
- ouï les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour avis préalable.

Projet de règlement de M. Georges Glatz et consorts demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne⁴

Rapport

Membres de la commission: M. Philippe Martin, rapporteur, M. Alain Bron, M. Pierre Dallèves, M. Marc Dunant,

M^{me} Marcelle Foretay-Amy, M. Georges Glatz, M. Bernard Ravussin, M^{me} Michelle Tauxe-Jan.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Philippe Martin (Rad.), rapporteur: – La commission s'est réunie le 20 juin 2003 à 14 h 00 à la salle Vuillermet à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de M^{mes} et MM. Michelle Tauxe-Jan, Marcelle Foretay-Amy qui remplaçait M^{me} Sylvianne Bergmann, Bernard Ravussin, Marc Dunant, Alain Bron, Pierre Dallèves, Georges Glatz et elle était présidée par Philippe Martin rapporteur. M. Jean Mpoy était absent.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, qui était accompagné de M^{me} Michelle Bohin, chef du Service de l'information (SPI). Les notes de séance ont été prises par M^{me} Christiane Wirz (SPI) que nous remercions pour la qualité et la précision de son travail.

Commentant son texte l'initiateur du projet de règlement précise que l'idée maîtresse de sa démarche ne va pas au-delà du titre qu'il lui a donné. Ce projet ne change en rien le fond et l'esprit de l'art 51 bis du règlement de notre Conseil. La seule modification qui finalement est proposée touche à l'accessibilité des données. En effet, le citoyen qui aujourd'hui veut consulter le registre sur lequel sont consignés les intérêts des conseillers communaux doit se déplacer alors qu'en le mettant sur le site de la Ville son accès serait beaucoup plus aisé. Il ajoute que la modification proposée correspond à l'évolution du temps, de la modernité, de la nouvelle Constitution vaudoise et à l'utilisation d'un outil moderne ce qui ne serait pas une première. En effet, les députés aux Chambres fédérales ont déjà enregistré leurs centres d'intérêts à Berne, le Grand Conseil de Genève l'a fait également et pour le Canton de Vaud un projet identique à celui qui nous est soumis a été déposé devant le Grand Conseil et sa commission l'a adopté à l'unanimité.

Dans la discussion il est apparu très rapidement qu'une majorité des membres de la commission étaient favorables au projet. Un commissaire se pose même la question de l'utilité de la commission tellement le projet lui semble évident. Un autre, qui est à l'origine de l'art. 51 bis du règlement de notre Conseil, est favorable à la plus grande transparence possible.

Deux commissaires toutefois expriment leur désaccord. Ils sont à l'unisson sur quelques points. Tout d'abord la protection des données est évoquée. Il est répondu que la Loi fédérale sur la protection des données n'applique aucune restriction en la matière. Il est également question des coûts qu'engendrerait l'opération et il est précisé que le prix à payer serait vraiment marginal (les économies ce sera pour une autre fois; les sujets ne vont pas manquer!). Une commissaire insiste et ne voit pas la nécessité d'introduire ce fichier sur le site dès l'instant où les neuf dixièmes des conseillers communaux n'ont pas d'intérêt. Un commissaire craint que l'accessibilité large de ces informations

⁴BCC 2003, T. I (N° 6), p. 504.

mettent le bénévolat, pratiqué par de nombreux conseillers communaux, dans une situation instable.

Un autre point qui lui fait presque l'unanimité c'est la mise à jour des données. Aussi bien sur le plan fédéral que cantonal elle a lieu une fois l'an. Le Bureau de notre Conseil est invité à examiner la question.

Votre commission a finalement abordé la question de savoir comment finaliser le projet. Plusieurs variantes sont examinées :

- introduire un complément à l'article 51 ter qui dirait : «ce registre est public et publié sur le site internet»;
- compléter la fin du 2^e paragraphe de l'art. 51 ter par «et publié sur le site internet»;
- apporter à la fin du 2^e paragraphe de l'art. 51 ter la mention : «et notamment disponible sur le site internet».

M. le syndic précise que ce registre étant public cela sous-entend la diffusion sur le site internet qui n'a pas encore été effectuée. Le Bureau peut facilement décider par lui-même de l'y mettre, s'il ne veut pas prendre cette responsabilité on ajoutera une phrase à la fin de l'article concerné. L'initiateur du projet est d'avis qu'ajouter une simple phrase dans le règlement de notre Conseil donnerait une ligne de conduite durable. Ainsi, les membres de la commission optent à l'unanimité pour cette solution en retenant la 3^e variante ci-dessus à savoir : «et notamment disponible sur le site internet».

La discussion n'étant plus demandée il est passé au vote final et c'est par 6 voix favorables contre 2 avis négatifs que le projet de règlement est accepté.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Philippe Martin (Rad.), rapporteur : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Philippe Martin (Rad.), rapporteur : – La commission a accepté le projet de règlement par 6 voix favorables contre 2. Elle est même allée quelque peu au-delà, puisqu'elle s'est encore demandé comment finaliser le projet. A l'unanimité, elle a alors admis l'idée d'apporter à la fin du 2^e paragraphe de l'art. 51 ter, la mention : «... et notamment disponible sur le site internet.»

La présidente : – Celles et ceux qui, comme la commission, acceptent le renvoi du projet de règlement à la Municipalité sont priés de lever la main. Avis contraires ? Un. Abstentions ? Une petite dizaine. Vous avez donc accepté de renvoyer ce projet de règlement à la Municipalité. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le projet de règlement de M. Georges Glatz et consorts demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour avis préalable.

Immeuble place de la Cathédrale 12 à Lausanne

Projet de restauration complète, d'aménagement des combles et du jardin

Demande d'augmentation du compte d'attente

Préavis N° 2003/19

Lausanne, le 30 avril 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite le relèvement de Fr. 250'000.– à Fr. 500'000.– du compte d'attente ouvert le 9 octobre 1997¹, destiné aux études pour la rénovation de l'enveloppe, l'assainissement des installations techniques et la restructuration intérieure de l'immeuble place de la Cathédrale 12.

2. Historique

L'immeuble, place de la Cathédrale 12, fait partie du groupe de maisons situées «Derrière l'Eglise», à l'est du cloître, entre l'avenue Menthon, la rue Curtat et la place nord de la Cathédrale. Selon M. Marcel Grandjean², dans la première moitié du XIII^e siècle s'y élevaient quatre bâtiments, tous devenus, au XVI^e siècle, des maisons capitulaires. Au XVII^e siècle, seule subsistait la maison de la place de la Cathédrale 12. A la Réforme, elle était la maison capitulaire du chanoine Jean de Goumoëns. Elle appartient de 1778 à 1874 à la famille Bugnon, puis quelque temps à la loge «Espérance et Cordialité». Elle a abrité la Cinémathèque suisse, le Tribunal des prud'hommes, le Petit Théâtre, les locaux de répétitions d'une société des fifres et tambours. Cet immeuble a reçu la note 2 au recensement des constructions.

En 1998, le transfert du Tribunal des prud'hommes au Palais de justice de Montbenon pose la question de l'affectation des locaux vacants d'une surface de 500 m², les études entreprises sont alors interrompues. Un nouveau cahier des charges est défini en 2002. Il comprend la création de locaux pour l'Ecole sociale de musique, pour le Festival de la Cité, un agrandissement de la scène du Petit Théâtre, une augmentation de la capacité d'accueil de la salle ainsi qu'une utilisation du jardin pour les spectacles d'été.

3. Etat du bâtiment

Cet immeuble présente un caractère pittoresque, avec son toit à croupe du côté occidental, à demi-croupe du côté oriental et son échelonnement dans la pente. La façade nord, reprise dans le deuxième quart du XIX^e siècle, est cantonnée de chaînes d'angles avec une grande porte rectangulaire à corniche au milieu. Depuis les premières études entreprises en 1997, qui relevaient un état de vétusté avancé de l'enveloppe extérieure, la situation s'est encore aggravée.

¹BCC, 1997, T. II, pp. 298-299.

²M. Grandjean, *Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, tome III, pp. 164-166.

La toiture, les fenêtres, les volets, la façade sont dans un état de détérioration très avancée. Le plancher entre le premier étage et les combles présente d'importantes déformations.

Les installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité se trouvent également dans un état précaire et ne correspondent plus aux exigences actuelles. Les combles de l'immeuble sont désaffectés et sujets à de fréquentes infiltrations d'eau. Le local au rez sur la rue Curtat est insalubre et sert de débarras. L'appartement de la concierge n'a bénéficié d'aucune rénovation et ne correspond pas à un confort minimal (W.-C. sur le palier).

4. Projet et programme

Lors de l'ouverture du compte d'attente en 1997, le programme d'intervention consistait uniquement en la rénovation complète de l'enveloppe extérieure, l'assainissement des installations techniques et la mise en conformité des installations électriques.

La présente demande d'augmentation du compte d'attente concerne plus particulièrement l'agrandissement du Petit Théâtre, la transformation des combles et des étages laissés vacants par les Prud'hommes, ainsi que l'aménagement du jardin. La recherche d'une occupation du bâtiment par diverses entités a permis de prévoir l'intégration de deux salles de répétitions pour l'Ecole sociale de musique ainsi que son administration et des bureaux pour le Festival de la Cité. Une salle de conférence et un ascenseur permettant l'accès à tous les espaces publics sont également envisagés. Le réaménagement du jardin est inclus dans le projet.

En conclusion, le projet vise les objectifs suivants :

- la restauration dans les règles de l'art vu l'importance historico-architecturale de cet immeuble ;
- la réorganisation des espaces en relation avec les besoins des trois futurs utilisateurs ;
- l'amélioration générale du Petit Théâtre du point de vue de son organisation et de sa conformité aux règles de sécurité ;
- le respect d'Agenda 21.

Le coût prévisible de l'opération se décompose comme suit :

<u>CFC</u>	<u>Désignation des travaux</u>	<u>Montants</u>
10	Travaux préparatoires	Fr. 150'000.–
20	Bâtiment	Fr. 4'650'000.–
30	Equipements d'exploitation	Fr. 500'000.–
40	Aménagements extérieurs	Fr. 200'000.–
50	Frais secondaires	Fr. 150'000.–
60	Divers et imprévus	Fr. 200'000.–
90	Ameublement et décoration	Fr. 150'000.–
	TOTAL TTC	Fr. 6'000'000.–

En raison de l'activité du Petit Théâtre, les travaux doivent débiter à la fin d'une saison théâtrale et s'achever avant la nouvelle saison de spectacles. Une saison sous chapiteau est envisagée pendant les travaux.

6. Augmentation du compte d'attente

Le compte d'attente de Fr. 250'000.– a été ouvert en octobre 1997, le montant dépensé pour la première étude s'élève à Fr. 137'000.– (situation au 31.12.2001). Dès lors, le montant de Fr. 113'000.– encore disponible au moment de la reprise du projet, ne permet pas de mener les études jusqu'à l'élaboration du préavis pour la demande du crédit d'ouvrage. En effet, le programme n'est plus le même. De plus, les transformations qui permettront d'augmenter la capacité de la salle et d'améliorer l'infrastructure technique (scène, loges, etc.) du Petit Théâtre engendreront des démolitions préalablement analysées et acceptées par le Service cantonal des monuments historiques. Dans cette optique, une étude historique et archéologique est en cours de réalisation.

Afin de pouvoir compléter ces études jusqu'à la demande du crédit d'ouvrage, il convient d'augmenter ce compte d'attente de Fr. 250'000.–, selon détail ci-après :

<u>CFC</u>	<u>Désignation des travaux</u>	<u>Montants</u>
	1 ^{re} étude 1997-1998	
	En bloc, architectes – ingénieurs – etc.	Fr. 137'000.–
	2 ^e étude 2002-2003	
40	Honoraires architectes	Fr. 250'000.–
50	Honoraires ingénieurs	Fr. 21'000.–
	Ingénieur en chauff-ventilation	Fr. 30'500.–
	Ingénieur en installations sanitaires	Fr. 11'500.–
	Ingénieur en installations électriques	Fr. 14'000.–
	Géomètre	Fr. 3'000.–
51	Divers	
	– sondages	Fr. 10'000.–
	– rapport historique	Fr. 5'000.–
	– rapport archéologique	Fr. 5'000.–
52	Frais de reproduction	Fr. 13'000.–
	TOTAL TTC	Fr. 500'000.–
	Déduction CA N° 3400.581.378	./.
		<u>Fr. 250'000.–</u>
	COMPLÉMENT	<u>Fr. 250'000.–</u>

7. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/19 de la Municipalité, du 30 avril 2003 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de porter de Fr. 250'000.– à Fr. 500'000.– le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 9 octobre 1997 en vue de compléter les études pour la restauration complète, l'aménagement des combles et du jardin de l'immeuble de la place de la Cathédrale 12. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : M. Roland Rapaz, rapporteur, M^{me} Alma Bucher, M. Yves-André Cavin, M. Paul-Louis Christe, M. Marc Dunant, M^{me} Evelyne Knecht, M. Jean Meylan, M^{me} Elisabeth Müller.

Municipalité : M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur : – Votre commission a siégé une fois, le 2 juin 2003, au Petit Théâtre pour traiter le contenu de ce préavis. Elle était composée de M^{mes} Elisabeth Müller, Evelyne Knecht, Alma Bucher et MM. Marc Dunant (en remplacement de M. Pitton), Jean Meylan, Yves-André Cavin, Paul-Louis Christe et Roland Rapaz, rapporteur. M^{me} Nicole Grin s'est excusée.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine ; l'Administration par M. André Bellon, chef du Service immobilier. M^{me} Nicole Fiaux, secrétaire au Service immobilier a pris les notes de séance, nous l'en remercions. M. Gérard Demierre, administrateur du Petit Théâtre nous a guidés dans les installations.

Avec ce préavis, la Municipalité sollicite le relèvement de Fr. 250'000.– à Fr. 500'000.– du compte d'attente ouvert le 9 octobre 1997. La première tranche du compte d'attente de Fr. 250'000.– avait été ouverte uniquement pour l'étude des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure. Le montant de ce préavis est destiné aux études pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, de même que pour l'assainissement des installations techniques et la restructuration intérieure de l'immeuble et du jardin. Si l'augmentation du compte d'attente est accordée, une demande de crédit d'investissement sera déposée dans le courant de 2004.

Une visite commentée des lieux permet à votre commission de visualiser la situation de l'immeuble et de mieux appréhender les intentions de la Municipalité.

La discussion qui s'ensuit permet au directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine de communiquer les précisions suivantes :

- Le bâtiment classé en note 2 ne peut subir aucune intervention sans l'autorisation des Monuments historiques, il est à l'inventaire et pourrait être classé par l'Etat.
- Il ne peut pas être démoli.
- Il a été acquis par la Ville en 1904 et n'a jamais été rénové depuis lors. Les seules interventions importantes ont été l'installation du chauffage central en 1926-27 et la création du théâtre en 1990.
- L'aspect énergétique sera pris en compte aussi bien pour les fenêtres que pour l'enveloppe. L'installation du chauffage à distance est prévu.

- Les étages seront desservis par un ascenseur jusqu'aux combles.
- Le crédit pour le coût prévisible de l'opération n'a pas encore été traduit au Plan des investissements. Cela sera fait pour l'année prochaine.
- Les loyers encaissés seront symboliques (Ecole sociale de musique, Festival de la Cité, Petit Théâtre). Les charges pour la Ville se résumeront à l'amortissement et aux intérêts.
- Cette rénovation ne bénéficiera pas de subvention à l'exception d'une éventuelle participation de l'Etat sur la partie «relevé historique».
- Il y a deux études : une première qui est dépensée (Fr. 137'000.– mais dont l'essentiel du contenu est réutilisable) et une deuxième qui est estimée.

Une commissaire relève l'importance de ces travaux pour le Petit Théâtre, largement fréquenté, qui jusqu'ici a travaillé dans des conditions très précaires, conditions que nous avons pu observer.

La discussion étant close, votre commission a voté à l'unanimité les conclusions du préavis N° 2003/19. Elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, Madame la Présidente.

La présidente : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.) : – Le groupe libéral ne peut tout simplement pas accepter, une fois de plus, l'augmentation jusqu'à Fr. 500'000.– d'un compte d'attente. J'étais déjà intervenu il y a deux ans dans un cas analogue, au sujet de l'immeuble Beau-Séjour 8, mais sans succès⁵. Supposons que le futur préavis qui proposera la réalisation de l'immeuble place de la Cathédrale 12 soit refusé par ce Conseil. Ce serait alors Fr. 500'000.– que nous aurions dépensés en pure perte. Mais il est probable que beaucoup d'entre nous se sentiraient alors gênés et se diraient que puisque Fr. 500'000.– ont déjà été dépensés, ils ne peuvent décemment plus refuser le projet. Voilà comment procède la Municipalité pour prendre en otage ce Conseil. Faut-il rappeler que le but principal des études couvertes par le compte d'attente est de permettre ultérieurement au Conseil communal de se déterminer sur l'approbation ou non des travaux de construction et d'aménagement ? Accessoirement, il est vrai qu'on souhaiterait arriver à un devis qui minimise le risque de dépassements ultérieurs. D'où la

⁵BCC 2001, T. I, pp. 626 ss.

pratique consistant à mettre en soumission les travaux et à demander des offres. Ce qui implique de disposer d'un projet complètement élaboré. Mais en période de difficultés financières, où chaque possibilité d'économie doit être recherchée, peut-on dépenser Fr. 500'000.– au seul prétexte d'obtenir un devis plus précis, avec le risque de jeter à la poubelle la totalité de cette somme, si le projet est ensuite refusé?

Mesdames et Messieurs, s'il vous arrivait, en tant que personne privée, d'hésiter à investir dans un projet de Fr. 6 millions, seriez-vous prêts à dépenser Fr. 500'000.– simplement pour vous décider? La réponse est évidente, c'est non! Et vous auriez bien raison. Raisonnons donc une fois comme si cet argent sortait de notre poche, d'où il vient bel et bien. Je crois que c'est tout le concept des crédits d'étude qu'il faudrait revoir dans cette optique, en les limitant à l'indispensable.

La Municipalité nous informe que Fr. 137'000.– ont déjà été dépensés sur les Fr. 250'000.– du compte d'attente. Il lui en reste donc en gros Fr. 113'000.– provenant du premier crédit d'étude. Nous proposons d'accorder encore Fr. 100'000.– de plus et elle disposera au total de Fr. 213'000.– pour financer les études indispensables, au lieu de Fr. 360'000.– si nous acceptons le préavis tel quel. Au nom du groupe libéral, je vous demande de bien vouloir approuver l'amendement que je dépose dans ce sens, qui a la teneur suivante:

Amendement

Le Conseil communal de Lausanne (...) décide: de porter de Fr. 250'000.– à Fr. 350'000.– (au lieu de Fr. 500'000.–) le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 9 octobre 1997 (...).

Merci d'avance de bien vouloir soutenir cet amendement.

M. Philippe Martin (Rad.): – On nous demande de doubler un compte d'attente pour un coût prévisible avoisinant les Fr. 6 millions, concernant l'immeuble de la place de la Cathédrale 12. En revanche, la Municipalité ne nous soumet aucun calendrier. Nous ne savons donc pas quand ces travaux pourraient éventuellement se réaliser. Il doit pourtant bien y avoir un planning établi.

Partant de l'idée qu'au niveau des investissements, vu la situation financière de la Ville, des choix s'imposent entre ce qui est souhaitable et indispensable, je demande à la Municipalité si ce projet est toujours d'actualité ou si, comme d'autres, il est renvoyé à des temps meilleurs. Si tel devait être le cas, je ne vois pas la nécessité d'entreprendre immédiatement ces études, ce d'autant plus que ce projet ne figure pas au Plan des investissements – j'ai bien cherché, mais je ne l'ai pas trouvé. Ni dans ceux à voter d'ici à fin 2004, pas plus que dans ceux à voter au-delà de 2004. J'attends une information précise de la Municipalité, merci.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – J'ai de la peine

à comprendre le raisonnement suivi par M. Dallèves. A juste titre, vous souhaitez, sauf exception, que l'on vous présente des projets avec une demande de crédit la plus proche possible de la réalité. Cela exige donc d'aller jusqu'à des soumissions rentrées pour à peu près 60% des postes. Pour le reste, notamment le second œuvre, on en reste au devis. Il est vrai que l'on peut décider de procéder tout à fait autrement. On présenterait une demande de crédit un peu comme ça (...*claquement de doigts*...) et l'on verrait bien après. Le chiffre serait certainement faux, dans un sens ou dans l'autre, ce qui ne nous paraît pas la meilleure manière de procéder. Nous devons augmenter ce compte d'attente, car la tâche de l'architecte est des plus délicates en l'occurrence, puisqu'il s'agit d'un bâtiment en classe 2. Ce qui implique un travail de préparation particulièrement minutieux, toutes les propositions de rénovation devant être approuvées par l'Etat. Il y a donc là un travail préalable supplémentaire extrêmement important, qui justifie cette augmentation, étant entendu que toute cette préparation sera prise en compte dans la phase suivante de réalisation. Il ne s'agit pas d'une tâche inutile, sauf si d'ores et déjà l'on décidait que ce bâtiment peut rester comme il est, à moitié vide, et continuer à se dégrader. En l'occurrence, il ne s'agit pas de n'importe quel bâtiment et l'on n'est pas entièrement libre de faire ce qu'on veut, puisqu'il est en classe 2 et que des obligations sont imposées au propriétaire. Concrètement, nous ne pouvons pas le laisser s'effondrer. Comme propriétaire public, nous sommes dans une situation extrêmement délicate. La Municipalité est donc favorable à la rénovation.

Nous avons déjà différé ce projet de plusieurs années, ce qui explique d'ailleurs qu'il ne figure pas au Plan des investissements. Le projet a aussi quelque peu évolué. Maintenant, il me semble qu'il faut aller de l'avant. Nous demanderons à l'architecte de ne pas mener les études toutes affaires cessantes pour investir le plus rapidement possible. Nous avons imaginé vous demander le crédit au tout début de l'année prochaine, afin de pouvoir commencer les travaux à Pâques. Le Petit Théâtre a d'ores et déjà annoncé qu'il abrègeait sa saison. Les problèmes financiers que nous connaissons, mais aussi une simple question de calendrier – le temps de poursuivre ces études et c'est déjà octobre – modifient ce planning. Il est donc plus que probable que les travaux débiteront en 2005. Nous vous demanderons donc le crédit dans le courant de l'année prochaine, soumissions rentrées, toutes autorisations obtenues de la part de l'Etat.

Il nous faut cependant poursuivre et il y a encore beaucoup de travail. C'est la raison pour laquelle nous requérons Fr. 500'000.–, qui paraissent une somme raisonnable. Je ne sais pas pourquoi l'on proposerait Fr. 350'000.– et pas Fr. 425'000.– ou Fr. 275'000.–... Il y a une proportion à considérer entre la quantité de travail à réaliser et le mandat qui sera attribué. Compte tenu du classement de ce bâtiment, soumis à des conditions très particulières, ce montant paraît acceptable, étant entendu que si l'on peut faire avec Fr. 440'000.–, on fera avec Fr. 440'000.–! C'est un contrat

négoциé avec l'architecte et à valoir sur l'étape suivante. Je vous invite donc à voter le préavis tel qu'il vous est proposé et tel qu'il semble avoir convaincu la commission.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président-rapporteur, voulez-vous nous lire les déterminations de la commission?

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur: – Au terme de ses débats, votre commission a voté à l'unanimité les conclusions du préavis N° 2003/19. Elle vous recommande de faire de même.

La présidente: – Nous sommes en présence d'un amendement de M. Pierre Dallèves, que je vous relis:

Amendement

Le Conseil communal de Lausanne (...) décide: de porter de Fr. 250'000.– à Fr. 350'000.– (au lieu de Fr. 500'000.–) le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 9 octobre 1997 (...).

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Pierre Dallèves.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion du préavis, conforme à la demande de la Municipalité, de porter de Fr. 250'000.– à Fr. 500'000.– le montant du compte d'attente – je vous fais grâce du reste! – sont priés de lever la main. Avis contraires? Une petite dizaine. Abstentions? Une petite quinzaine. Vous avez accepté ce préavis municipal. Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/19 de la Municipalité, du 30 avril 2003;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de porter de Fr. 250'000.– à Fr. 500'000.– le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 9 octobre 1997 en vue de compléter les études pour la restauration complète, l'aménagement des combles et du jardin de l'immeuble de la place de la Cathédrale 12. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis.

Motion de M^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin: «Des tl remonte-pentes pour les vélos»⁶

⁶BCC 2002, T. II (N° 17), pp. 667 ss.

Rapport

Membres de la commission: M. Georges Arthur Meylan, M. Jacques Bonvin, M. Jean-Christophe Bourquin, M. Jean-Luc Chollet, M^{me} Sylvie Favre, M^{me} Florence Germond, M. Pierre Payot, M. Jacques Pernet, M. Bernard Ravussin.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Georges Arthur Meylan (Lib.), rapporteur:

– Les déplacements en vélo à Lausanne sont rendus difficiles par la topographie. La motion se veut un geste permettant de favoriser la mobilité douce et s'inscrit ainsi dans le droit fil des mesures à prendre dans le cadre de l'ordonnance fédérale des mesures OPair pour diminuer la pollution atmosphérique. Une meilleure utilisation des transports publics permettrait de faciliter certains trajets, ce qui a incité les motionnaires à demander à la Municipalité de se pencher sur le sujet et d'étudier certaines solutions incitatives.

La commission s'est réunie en date du 12 février 2003. Elle n'a siégé qu'une seule fois.

Ses membres étaient ceux qui ont été désignés par le Bureau du Conseil, à l'exception de M^{me} Fernande Heidegger, qui était remplacée par M. Pierre Payot.

La commission était ainsi composée de: M^{mes} Sylvie Favre, Florence Germond, MM. Jacques Bonvin, Jean-Christophe Bourquin, Jean-Luc Chollet, Pierre Payot, Jacques Pernet, Bernard Ravussin, ainsi que du rapporteur soussigné.

La commission était assistée dans ses travaux par MM. Daniel Brélaz, syndic, Jean-Pierre Allamand, chef du Service des études générales et des relations extérieures, Jean-Christophe Boillat, délégué aux deux-roues, Service de la circulation.

M^{me} Carole Lambelet a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions au nom de la commission.

L'hiver étant un vieux souvenir, les vélos vont prendre la place des skis et emprunter, bientôt peut-être, une nouvelle forme de remonte-pente.

La topographie accidentée de la ville de Lausanne a incité les motionnaires à demander à la Municipalité de procéder à une étude en vue d'intégrer le transport des vélos dans les véhicules des transports publics lausannois, sous diverses conditions qui restent à définir.

La motion se veut un geste permettant de s'inscrire dans le cadre de l'ordonnance fédérale OPair (Ordonnance fédérale en matière de protection de l'air) et ainsi favoriser le transfert modal pour encourager les usagers du vélo à Lausanne, en leur donnant la possibilité d'utiliser les transports publics avec leurs deux-roues, pour le moins sur les lignes sud-nord de plus forte pente. Les conditions

horaires devraient être adoptées pour limiter l'encombrement des véhicules aux heures de pointe.

Le Conseil est sensible à la problématique des transports urbains. Toutefois il lui est volontiers rappelé que cette entreprise ne dépend pas que de la Ville de Lausanne et que seul le Conseil d'administration des tl est souverain.

L'éventualité d'utiliser la future ligne du m2 en tant qu'ascenseur urbain pour les vélos retient en tous les cas l'attention. Un commissaire met en doute le véritable effet que ce transfert modal pourrait avoir sur la qualité de l'air, si seuls des piétons prennent l'option vélo pour leur déplacement. Au surplus, la problématique et les aspects pratiques ne sont certainement pas du même ordre si l'on considère l'utilisation des bus ou des transports lourds tel le m2.

Le tarif appliqué devrait être incitatif, sans que la gratuité soit forcément accordée au même titre que pour les poussettes, ce qui conduit les motionnaires à proposer un amendement au point 1 de leur motion.

Quelles mesures pourront être prises pour cette minorité de Lausannois alors qu'à ce jour, toutes les villes suisses qui admettent le transport des vélos ne le font en tous les cas pas gratuitement?

Aujourd'hui le tarif Ouchy-Flon est largement dissuasif, dans la mesure où le cycliste et son vélocipède paient Fr. 5.40 pour un trajet!

Nous profitons de ces lignes pour se souvenir que la Ville de Lausanne a son «Monsieur Vélo» et dans ce sens reste sensible au sort des cyclistes en ville. Il nous est rappelé que le Plan directeur communal de 1995 considère bien le vélo comme véritable moyen de transport, sans négliger tous les aspects de la question, y compris les mesures devant faciliter le stationnement des deux-roues au droit des arrêts des transports publics.

Dans le cadre de la discussion nourrie qu'a incitée ce sujet, M. le syndic rappelle que le 4^e volet du préavis Agenda 21 traitera précisément des transports, ce qui pourrait favoriser une réponse à la présente motion.

Conclusion et vote de la commission

Compte tenu du fait que la motion formule des conclusions numérotées, celles-ci sont traitées séparément et soumises au vote sous cette forme.

1. Il faut se souvenir que les motionnaires ont apporté une cautèle aux conclusions de leur motion, dans la mesure où ce point 1 devient: «la possibilité de transporter gratuitement *ou à tarif préférentiel* les vélos dans les métros et dans les bus, spécialement sur les lignes nord-sud».

Cette conclusion amendée est adoptée à l'unanimité.

2. La conclusion 2 est adoptée par 7 oui et 2 non.
3. La conclusion 3 est adoptée par 7 oui et 2 non.

Au surplus, compte tenu du fait que le 4^e volet du préavis Agenda 21 concernera précisément les transports, un délai supplémentaire de réponse est accordé à la Municipalité, délai qui passe de 6 à **12** mois.

Cette proposition est adoptée par 6 oui et 3 abstentions.

En conclusion, votre Conseil doit, au sens de l'article 56 du Règlement du Conseil communal, se prononcer sur la prise en considération ou non de la motion.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Georges Arthur Meylan (Lib.), rapporteur: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Vous n'ignorez pas que les normes de la Confédération concernant la protection de l'air, OPair, ne sont pas respectées à Lausanne. Nuisances sonores, pollution de l'air, nous sommes en effet bien au-dessus de la limite des 30 microgrammes de dioxyde d'azote définis par la norme, selon les chiffres émis par le service cantonal au début de cette année. Nous devons donc être attentifs aujourd'hui à ces problèmes. Cette motion se veut une mesure dans ce sens. A Lausanne, ville en pente, il faut favoriser le vélo. C'est un moyen de transport non polluant. Il s'agit aussi de respecter la norme fédérale et notre Plan directeur communal, qui prévoit expressément une complémentarité entre vélo et transport public. Je vous rappelle ce qu'il dit: «Compte tenu de la topographie de Lausanne, il est proposé la création d'itinéraires est-ouest, parallèles aux courbes de niveau représentant ainsi de faibles dénivellations. En complément, il convient de relier ces axes à l'épine dorsale des transports publics existants et futurs (le m2), afin de faciliter les déplacements des usagers à vélo sur les lignes de plus grandes pentes.»

Nous demandons aujourd'hui à la Municipalité d'agir en faveur de cette complémentarité – en priorité sur les lignes sud-nord – et de discuter des aménagements horaires éventuels. Vous avez également vu dans le rapport que nous proposons soit une solution de gratuité, soit un tarif préférentiel, la question du prix ne devant pas bloquer le débat à ce stade.

Je vous invite à soutenir cette motion et à la renvoyer à la Municipalité.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Georges Arthur Meylan (Lib.), rapporteur: – Comme vous l'avez lu, cette motion comportait trois

conclusions, qui ont été votées séparément. La conclusion N° 1 a été amendée par un complément, soit «ou à tarif préférentiel», comme M^{me} la motionnaire vient de le préciser. Elle a été adoptée à l'unanimité. La conclusion N° 2 est acceptée par 7 oui et 2 non. La conclusion N° 3 par 7 oui et 2 non. De plus, un délai supplémentaire de réponse a été fixé à la Municipalité: il passe de 6 à 12 mois.

La présidente: – Nous n'allons pas épiloguer sur la motion partielle, point 1, point 2, point 3. Nous allons prendre le point 1 même si, au fond de moi-même, je ne suis toujours pas tout à fait d'accord...

Le point 1 a été amendé par *gratuitement ou à tarif préférentiel*. Cette conclusion a été adoptée à l'unanimité par la commission.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Deux. Abstentions? Une dizaine. Vous avez accepté la conclusion N° 1.

Conclusion N° 2.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Quatre. Abstentions? Dans les mêmes proportions que précédemment, vous avez accepté la conclusion N° 2.

Conclusion N° 3.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Cinq. Abstentions? Toujours dans les mêmes proportions, vous avez accepté la conclusion N° 3.

Je vous fais voter le délai de 12 mois.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Une vingtaine. Vous avez accepté que le délai passe de 6 à 12 mois.

Cette motion est donc acceptée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin: «Des tl remonte-pentes pour les vélos»;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, avec l'amendement suivant au point 1 de la motion: *1. La possibilité de transporter gratuitement ou à tarif préférentiel les vélos dans les métros et dans les bus, spécialement sur les lignes*

nord-sud. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Dérivation des eaux claires de la Louve Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard

Préavis N° 2003/34

Lausanne, le 3 juillet 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité vous propose d'extraire les eaux claires de la Louve du réseau d'égouts et de les restituer directement au lac Léman en réalisant, pour cela, les aménagements nécessaires à leur captage, leur acheminement par une conduite forcée dans le voûtage actuel du Flon et leur valorisation énergétique par turbinage. Par ailleurs, elle vous propose d'équiper le déversoir d'orage principal du réseau de concentration d'une installation de dégrillage permettant d'intercepter les déchets grossiers charriés par temps de pluie. A cet effet, elle sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'380'000.–.

2. Rappels

Conformément aux directives fédérales en matière de protection des eaux et afin d'améliorer le rendement de l'épuration des eaux transitant par la station d'épuration des eaux usées (Step) de Vidy, des efforts sont conduits depuis de nombreuses années pour séparer les eaux claires de celles usées. Ces efforts doivent être poursuivis. A cet effet, d'importants travaux ont déjà été effectués pour dériver les eaux claires du Flon vers la Vuachère. L'impact positif de ce projet, achevé en 1996, a conduit à envisager d'en faire de même avec les eaux claires de la Louve et de les acheminer directement au lac par une conduite forcée. De la sorte, ces eaux ne se trouveraient plus polluées par les eaux usées qu'elles reçoivent actuellement dans le voûtage de la rivière et ne transitent plus par la Step, déchargeant ainsi cette dernière d'un apport permanent d'eaux propres.

Une étude de faisabilité, réalisée en 1998, a permis de définir deux possibilités de tracés de dérivation :

- l'un par l'entremise d'une conduite empruntant les voûtages existants de la Louve et du Flon jusqu'à la place de l'Europe puis rejoignant le lac, à Ouchy, en passant sous les voies du métro m2 ;
- l'autre au travers d'une galerie souterraine à construire entre le Bois-Mermet et les rives du lac.

La première variante présentait l'avantage d'un investissement moindre, mais souffrait d'une limitation du débit dérivé, tandis que le deuxième tracé offrait plus de souplesse, mais aurait nécessité un investissement 3 à 4 fois plus important.

Aujourd'hui, la réalisation en cours du tunnel ferroviaire entre la gare de Sébeillon et la future usine Tridel, dont le tracé passe sous le lit de la Louve, offre une occasion unique de combiner les variantes retenues par l'étude de faisabilité et de restituer les eaux claires de la Louve directement au lac par le biais d'une conduite aménagée à cet effet dans le tunnel ferroviaire et à l'intérieur du voûtage existant du Flon jusqu'au déversoir, dit du « Capelard », situé sous la Vallée de la Jeunesse.

Le 8 avril 2003¹, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2002/63 du 12 décembre 2002 et octroyait un crédit d'investissement d'un montant global de Fr. 9'635'000.–, dont Fr. 4'870'000.– destinés à financer une part du projet de dérivation de la Louve, décrit dans le présent préavis.

3. Etudes préliminaires

Les études d'avant-projet des divers aménagements projetés ont fait l'objet d'une analyse détaillée et d'une optimisation effectuées par un groupement de bureaux d'ingénieurs spécialisés mandatés à cet effet à l'issue d'un appel d'offres public.

¹BCC 2003, T. I (N° 5/II), pp. 381 ss.

Ainsi, sur la base d'une étude hydrologique préliminaire, ce groupement a établi les caractéristiques hydrauliques de la Louve, en amont de l'entrée du voûtage, et déterminé le débit moyen annuel, la courbe des débits classés et les débits de crues. De là, des calculs de régulation, considérant notamment la capacité de rétention de l'ouvrage de prise et le diamètre de la conduite de dérivation, ont été réalisés dans le but de minimiser le volume déversé dans le voûtage.

Les études d'avant-projet ont également porté sur la topographie du vallon de la Louve, sa carte géologique et les données géotechniques nécessaires à la conception et au positionnement de l'ouvrage de prise.

Enfin, au vu des débits en jeu et de la dénivellation entre la Borde et la Vallée de la Jeunesse, il est apparu intéressant de prévoir une valorisation de la force hydraulique potentiellement exploitable. Une étude de faisabilité d'une installation de turbinage a été menée à cet effet et a démontré la pertinence d'une telle réalisation.

4. Caractéristiques hydrauliques du projet

Le bassin versant de la Louve, en amont de l'entrée du voûtage existant, s'étend sur une superficie de 6,9 km², répartis sur les communes de Lausanne, du Mont et de Romanel. Le débit moyen de la rivière est de 47 litres par seconde (l/s), ce qui représente un apport moyen annuel d'environ 1'500'000 m³ (1 m³ = 1000 litres) tandis que le débit de la crue centennale est estimé à près de 15 m³/s.

L'ouvrage, tel que proposé, permettrait de dériver 99,7% des apports annuels et toutes les crues de période de récurrence annuelle. Le niveau du déversoir ne sera atteint que durant une période cumulée d'environ 1 heure par année. Le volume total de rétention est de 4300 m³.

Le déversoir de sécurité de l'ouvrage est situé à 566,50 m d'altitude et la restitution principale dans l'ouvrage du Capelard à 386 m, ce qui représente une chute brute de dérivation de 180,50 m.

La capacité d'évacuation maximale de la conduite de dérivation est de 2,5 m³/s lorsque la vanne principale est entièrement ouverte.

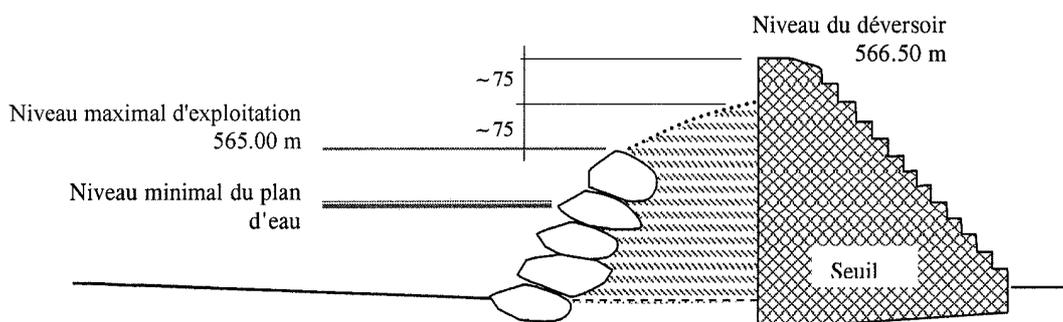
5. Description des ouvrages

5.1 Ouvrage de prise

L'ouvrage de prise permettra d'introduire les eaux dans la conduite de dérivation et offrira un volume de rétention adéquat pour laminer les crues et atténuer par-là les effets des variations de débit en cas de pluie. Il permettra, par ailleurs, l'écoulement de l'eau en cas de crue exceptionnelle.

Les eaux dérivées passeront au préalable au travers d'une grille où les matériaux charriés seront interceptés et extraits. L'ouvrage proprement dit, de type barrage poids, sera réalisé en béton non armé. Le niveau de son couronnement correspondra à celui de la crue millénaire et se situera 6,25 m au-dessus du lit de la rivière. Les structures attenantes seront réalisées en béton armé.

Une importante réflexion a été menée afin de limiter la taille et l'emprise de l'ouvrage à construire dans le vallon de la Louve d'une part et, d'autre part, d'améliorer son intégration paysagère. Il est ainsi prévu de construire des marches sur le parement aval et de le remblayer, de part et d'autre du déversoir, de sorte à reconstituer un modelé de terrain proche de l'état naturel et favoriser sa revégétalisation à terme. De même, des remblais retenus par un mur en enrochement seront posés contre le parement amont afin d'atténuer la hauteur apparente en béton de ce dernier.



5.2 Conduite de dérivation

La conduite de dérivation, de 700 mm de diamètre intérieur, sera de type béton à âme en tôle, à savoir qu'elle sera constituée d'un tube médian en tôle d'acier revêtu, de part et d'autre, de béton assurant sa sécurité structurale et sa protection contre la corrosion et les éléments agressifs.

La longueur totale de la conduite sera d'environ 3830 m. Elle sera posée, respectivement,

- en tranchée dans le lit de la rivière au départ depuis l'ouvrage de prise,
- dans un puits vertical de liaison entre le vallon de la Louve et le tunnel ferroviaire,
- sur la banquette gauche (dans le sens de l'écoulement) de ce dernier,
- dans des galeries souterraines de 2,20 m de diamètres reliant le point bas du tunnel ferroviaire (sous la rue de Sébeillon) au voûtage du Flon (sous l'avenue de Sévelin),
- en calotte de ce dernier jusqu'à l'ouvrage existant du Capelard, qu'elle traversera pour rejoindre le déversoir de sécurité permettant ainsi l'évacuation des eaux dérivées directement au lac Léman.

La fermeture aval de la conduite sera assurée par une vanne brise-charge qui permettra, en outre, la régulation du niveau de la retenue amont et évitera la vidange inopportune de la conduite de dérivation.

La suspension de la conduite sous la calotte du voûtage du Flon n'en réduira pas la capacité hydraulique pour des crues inférieures ou égales à la crue centennale. Néanmoins, le tirant d'air au-dessus de la ligne d'eau s'en trouvera réduit et les éclaboussures et les chocs d'objets flottants charriés ne peuvent pas être exclus. Dès lors, la conduite sera protégée, là où nécessaire, par un carénage ou des déflecteurs.

En marge des travaux en tranchée dans le lit de la rivière, un collecteur d'eaux usées existant sera localement déplacé et approfondi au droit de l'ouvrage de prise. Il sera également renforcé et réfectionné dans le secteur situé dans la retenue de manière à reprendre la pression hydrostatique extérieure et éviter tout risque de pollution des eaux retenues et dérivées.

5.3 Station de miniturbinage

La petite centrale hydroélectrique sera installée dans un local aménagé à cet effet dans l'ouvrage existant du Capelard. Elle sera principalement composée d'une turbine de type Pelton à deux injecteurs et à axe vertical, dimensionnée pour un débit d'équipement de 120 l/s et d'une puissance mécanique de 185 kW. Le raccordement au réseau électrique de distribution est prévu en moyenne tension à 6,4 kV.

La puissance théorique moyenne du groupe avoisinera 81 kW. Le fonctionnement de ce dernier sera asservi à une mesure du niveau dans la retenue.

5.4 Installation de dégrillage

Le déversoir du Capelard permet d'évacuer les débits importants² transitant par le voûtage du Flon par temps de pluie. Les eaux, rejetées au lac au droit de l'esplanade des cantons, charrient alors divers objets flottants, emportés par les flots en amont des entrées des voûtages du Flon et de la Louve, de même que des déchets grossiers contenus dans les eaux usées collectées. De tels débris jonchent la surface du lac après chaque événement de pluie importante puis s'échouent en partie sur les rives.

Pour remédier à ces rejets, il est prévu d'équiper l'ouvrage du Capelard d'une installation de dégrillage, à peigne automatique, permettant d'intercepter les déchets grossiers charriés et dimensionnée pour le débit de crue annuelle estimé à 40 m³/s.

6. Aspects financiers

6.1 Coût des travaux

Les travaux de construction de l'ouvrage de prise, de fourniture et de pose de la conduite de dérivation et de réalisation de la station de miniturbinage ont été mis en soumission publique, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics. Les coûts des prestations projetés sont basés sur les offres reçues en juin 2003.

²Le débit de la crue centennale est estimé à 90 m³/s.

Les montants des honoraires, de certains travaux d'aménagement annexes et des équipements de dégrillage de l'ouvrage de prise et du déversoir du Capelard ont été estimés par les mandataires, notamment sur la base de projets comparables réalisés.

Les contributions financières à la construction du tunnel et à la réalisation des galeries souterraines de liaison au voûtage du Flon en contrepartie de leur utilisation pour le passage de la conduite, ont été déterminées sur la base de la différence entre les coûts théoriques de réalisation de façon indépendante et ceux de l'exécution telle que prévue.

6.1.1 Coût total des travaux

Ouvrage de prise	Fr.	1'055'000.–
Fourniture et pose de la conduite de dérivation	Fr.	4'300'000.–
Station de miniturbinage	Fr.	655'000.–
Installation de dégrillage au Capelard	Fr.	700'000.–
Contribution financière à la construction du tunnel et des galeries	Fr.	2'990'000.–
Honoraires et frais d'étude	Fr.	1'020'000.–
Divers et imprévus (env. 5%)	Fr.	<u>530'000.–</u>
Total	Fr.	11'250'000.–

6.1.2 Montants déjà alloués par adoption des conclusions du préavis 2002/63

Fourniture et pose de la conduite de dérivation dans le tunnel	Fr.	2'250'000.–
Contribution financière à la construction du tunnel	Fr.	2'000'000.–
Frais d'étude	Fr.	290'000.–
Divers et imprévus	Fr.	<u>330'000.–</u>
Total	Fr.	4'870'000.–

6.1.3 Montant complémentaire nécessaire pour la réalisation des travaux

Coût total des travaux	Fr.	11'250'000.–
Montants déjà alloués	– Fr.	<u>4'870'000.–</u>
Montant complémentaire	Fr.	6'380'000.–

6.2 Charges annuelles

6.2.1 Charges financières

Les charges financières annuelles, calculées au taux de 4% et avec un amortissement sur 15 ans pour l'installation de dégrillage au Capelard (Fr. 700'000.–) et sur 30 ans pour le solde du montant complémentaire (Fr. 5'025'000.–), s'élèvent à Fr. 384'000.–.

6.2.2 Charges d'exploitation

Ces charges, comprenant l'énergie électrique ainsi que les frais d'exploitation et d'entretien principalement assurés par le personnel communal, sont estimées à :

Ouvrage de prise	Fr.	6'000.–
Installation de dégrillage au Capelard	Fr.	<u>10'000.–</u>
Charges d'exploitation annuelles	Fr.	16'000.–

6.2.3 Charges annuelles nettes

Charges financières	Fr.	384'000.–
Charges d'exploitation	Fr.	<u>16'000.–</u>
Charges annuelles nettes	Fr.	400'000.–

Il est rappelé, pour mémoire, que les charges financières du montant de Fr. 4'870'000.– déjà alloué par adoption des conclusions du préavis 2002/63 s'élèvent à Fr. 307'900.–.

6.3 Incidences pour le personnel

Les travaux projetés n'auront aucune incidence sur l'effectif du personnel du service.

6.4 Plan des investissements

Les travaux envisagés sont inscrits au plan des investissements pour les années 2003 et 2004 pour un montant total de Fr. 10'000'000.–.

La différence entre le montant prévu au plan des investissements et le coût total des travaux du présent préavis (cf. § 6.1.1) est due à la réalisation, non prévue initialement, de la station de miniturbinage et de l'installation de dégrillage au Capelard.

6.5 Subventions

Une demande de subvention cantonale a été adressée le 21 décembre 2000 au Département de la sécurité et de l'environnement. Les éventuels subsides seront portés en amortissement du crédit investi.

6.6 Développement durable

La microcentrale électrique, d'un coût de Fr. 655'000.–, constitue une valorisation écologique intéressante. A ce titre, la Municipalité propose de financer cet investissement par le Fonds de développement durable. L'énergie électrique sera valorisée par les Services industriels.

7. Programme des travaux

Les travaux de construction de l'ouvrage de prise, d'acheminement à pied d'œuvre et de pose de la conduite de dérivation dans le vallon de la Louve et dans le voûtage du Flon ainsi que de réalisation de l'installation de dégrillage au déversoir du Capelard sont fortement dépendants des conditions climatiques et, plus particulièrement, des risques de crues. Il est dès lors prévu de les entreprendre durant les périodes hivernales 2004 et 2005.

La pose de la conduite dans le tunnel ferroviaire et dans les galeries souterraines de liaison dépend quant à elle de l'avancement des travaux de creuse en sous-sol, en cours de réalisation, et d'aménagements intérieurs, qui suivront.

De ce fait, les travaux pourraient débuter en automne 2003 et être achevés à la fin du premier semestre 2005.

8. Aspects énergétiques

La station de miniturbinage développera une production électrique annuelle estimée à environ 466'000 kWh/an. La quasi-totalité de cette production pourra être réinjectée dans le réseau de distribution lausannois et permettra de compenser l'équivalent de la consommation moyenne de 120 ménages. En outre, l'énergie produite dépassera largement les besoins pour le fonctionnement des équipements électromécaniques de l'ouvrage de prise d'eau, des organes de régulation et de l'installation de dégrillage du déversoir du Capelard.

9. Aspects environnementaux

La dérivation des eaux claires de la Louve et leur restitution directe au lac contribueront à l'amélioration du rendement de l'épuration à la Step de Vidy, par la diminution de la dilution des eaux usées dans les conditions normales de fonctionnement d'une part et, d'autre part, par la diminution du nombre, de l'intensité et de la durée des déversements, par temps de pluie, d'eaux usées non ou partiellement traitées. Il est relevé que le volume des eaux de la Louve correspond à près de 4% de celui des eaux traitées biologiquement et chimiquement à la Step de Vidy et équivaut à celui des eaux usées produites par environ 13'500 habitants.

L'installation de dégrillage au déversoir du Capelard permettra, quant à elle, de protéger le lac et ses rives des apports de matériaux et débris flottants, généralement non ou très lentement biodégradables, lors des événements de fortes précipitations.

La réalisation de la station de miniturbinage trouve, pour sa part, toute sa justification dans la valeur ajoutée qu'elle apporte au projet de dérivation des eaux. En outre, elle permettrait de réduire de plus de 12 tonnes par an les émissions de gaz carbonique (CO₂) si l'on considère le régime moyen électrique suisse³. Cette installation valoriserait directement une source d'énergie renouvelable et locale.

Bien que le projet de dérivation des eaux tel que proposé n'est pas soumis à une étude d'impact sur l'environnement⁴, la zone de retenue dans le vallon de la Louve a fait l'objet d'une notice qui, à l'issue de la phase d'avant-projet, a permis l'élaboration et l'adoption de diverses mesures de réduction des impacts.

Ce projet a été présenté le 1^{er} avril 2003 à la Commission de coordination interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE) et bénéficie du soutien de ses membres.

En outre, il satisfait pleinement aux principes du développement durable prônés par Agenda 21.

10. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/34 de la Municipalité, du 3 juillet 2003 ;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le projet de dérivation des eaux claires de la Louve et d'installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'380'000.– ;
3. de prélever un montant de Fr. 655'000.– sur le Fonds de développement durable pour la microcentrale électrique ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du service d'assainissement à raison de Fr. 46'700.– pour l'installation de dégrillage au Capelard et de Fr. 167'500.– pour les autres travaux ;
5. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

³Cette réduction serait de plus de 210 tonnes de CO₂ par an si l'on considère le régime moyen électrique européen.

⁴selon l'Ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE).

Rapport

Membres de la commission: M. Jean Meylan, rapporteur, M. Raphaël Abbet, M. Bernard Coupy, M. Pierre-Henri Loup, M^{me} Isabelle Mayor, M. Georges Arthur Meylan, M. Pierre Payot, M. Berthold Pellaton, M. Antoine Rudasigwa.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – La commission, composée de M^{me} Isabelle Mayor ainsi que de MM. Raphaël Abbet (remplaçant M. Jean-Luc Chollet), Bernard Coupy, Pierre-Henri Loup, Georges Arthur Meylan, Pierre Payot (remplaçant M. Jean Mpo), Berthold Pellaton, Antoine Rudasigwa (remplaçant M. Alain Bron) et Jean Meylan à titre de rapporteur, a tenu une séance, le 19 août, dans le bâtiment communal de Beau-Séjour. La commission était assistée dans son ouvrage par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Thierry Diserens, chef du Service d'assainissement, Fadi Kadri, chef de division du Service d'assainissement, Jean-Marie Rouiller, ingénieur adjoint au Service de l'électricité, et Yves Leyvraz, adjoint administratif au Service d'assainissement, qui a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

En préambule, M. Olivier Français, directeur des Travaux, avec M. Th. Diserens, présentent les principaux éléments du préavis faisant suite au préavis 2002/63 du 12 décembre 2002, adopté par le Conseil communal le 8 avril 2003, qui octroyait un crédit d'investissement d'un montant global de Fr. 9'635'000.–, dont Fr. 4'870'000.– pour financer une part du projet de dérivation de la Louve décrit dans le présent préavis.

A propos des caractéristiques techniques du projet, il est rappelé que le Plan directeur de 1986 prévoyait plusieurs mesures pour limiter l'introduction des eaux de rivières dans le réseau de collecteurs lausannois, particulièrement la dérivation des eaux du Flon et de la Louve.

La dérivation des eaux claires du Flon dans la Vuachère a été achevée en 1996. La Louve, quant à elle, est actuellement voûtée depuis le dépôt tl de la Borde jusqu'à la place Pépinet, où elle se mélange aux eaux usées du Flon, et rejoint encore intégralement la Step, qu'elle surcharge inutilement.

Le projet en cause consiste à dériver les eaux claires de la Louve dans le futur tunnel de liaison à Tridel puis leur faire rejoindre le voûtage du Flon et les amener, à l'aide d'une conduite suspendue, jusqu'au Capelard, enfin par le déversoir d'orage jusqu'au lac. Un ouvrage de prise d'eau sera nécessaire à la Borde, pour permettre de limiter le diamètre de la conduite et pouvoir ainsi utiliser les infrastructures existantes (ou en voie de construction). Dès lors que l'on se trouve en présence d'une conduite forcée, il apparaît intéressant écologiquement et économiquement de turbiner ces eaux avant de les rendre au lac.

Suite à cette introduction, la commission procède à l'examen point par point du préavis, suscitant diverses questions ou observations.

Au point 1 «Objet du préavis», un commissaire constatant que l'ouvrage proposé résoudra la question des eaux claires en amont du voûtage, demande si quelque chose est prévu pour dévier également les eaux des fontaines comme celles de la Riponne ou de la Palud.

Il lui est répondu que le système de séparation des eaux claires et des eaux usées est progressivement introduit à Lausanne, partout où cela est possible. Certaines zones du centre ville resteront cependant encore longtemps en unitaire. En l'occurrence, le débit des fontaines citées peut être qualifié d'anecdotique en regard des coûts que nécessiterait leur raccordement à un réseau d'eaux claires.

Une demande d'explications sur l'installation de dégrillage du Capelard apprend qu'il s'agit d'une installation électromécanique vouée à filtrer la surface des eaux à l'aide d'un système de grilles, pour les soulager des déchets flottants de taille grossière, lesquels seront déversés dans une benne. Cette installation sera semblable à celle de la Step; elle représente un plus pour l'environnement.

Au point 2 «Rappels» sont évoqués les coûts de la première variante mentionnée dans ce chapitre: le chiffre était de l'ordre de Fr. 10 millions, sans valorisation d'énergie. En 1998, le projet de tunnel ferroviaire pour Tridel n'existait pas et on envisageait donc la creuse d'un tunnel spécifique pour dériver la Louve, avec une limitation du débit dérivé liée aux dimensions du tube (env. 2,5 m).

Au commissaire demandant des explications sur la répartition des coûts entre Tridel, propriétaire du tunnel, et la Ville, pour les travaux, il est expliqué que la Ville de Lausanne disposera d'un droit de passage gratuit (déjà inscrit) pour plusieurs conduites d'eau claire et d'eau potable, et un canal pour les besoins futurs de câblage électrique des Services industriels. L'objet décrit dans le préavis 2002/63 utilise de façon optimale les possibilités offertes par le tunnel de Tridel selon les besoins planifiés pour les 25 prochaines années.

Au point 4 «Caractéristiques hydrauliques du projet», le chiffre de 99,7% mentionné comme débit dérivé est explicitement confirmé.

Au point 5 «Description des ouvrages», à propos de l'ouvrage de prise, il est souligné qu'il permettra de capter jusqu'à 2,5 m³/s de débit, soit un quart des eaux qui rejoignent la Step en cas de violent orage (10 m³/s), représentant un plus non négligeable pour le fonctionnement de la station d'épuration et la qualité des eaux qu'elle rejette.

Au commissaire soulevant la question des biotopes, on rappelle que la CIPE (Commission de coordination interdépartementale pour la protection de l'environnement) soutient ce projet, dont elle reconnaît l'intérêt environnemental,

et souligne que l'introduction de la Louve dans le déversoir d'orages du Capelard permettra d'oxygéner cette embouchure dont les eaux, parfois stagnantes, provoquent des nuisances olfactives pour les riverains.

Au **point 6 «Aspects financiers»**, un commissaire s'interroge de la contribution financière pour la construction du tunnel, qui représente la moitié du crédit demandé: en l'occurrence, la somme totale demandée pour les deux préavis (2002/63 et 2003/34) représente Fr. 11'250'000.-; le premier crédit de Fr. 4'870'000.- a déjà été octroyé par le Conseil communal le 8 avril 2003; le second préavis représente le solde, soit Fr. 6'380'000.-.

Explication est donnée du principe de calcul de la contribution au coût des travaux: en substance, chaque partenaire intéressé à la construction examine combien il lui coûterait de réaliser seul l'ouvrage projeté, compte tenu de ses besoins. Sur le prix de référence, on divise ensuite le bénéfice entre les partenaires. C'est un système usuel dans les constructions impliquant plusieurs services de la Ville.

S'agissant de **subvention**, une requête a été déposée le 21 décembre 2000 au Département de la sécurité et de l'environnement, soit avant le gel des demandes de subventions par le Conseil d'Etat. Elle devrait donc être accordée, à un taux pouvant atteindre 33% du prix de l'ouvrage; cependant, il n'en est pour l'heure pas tenu compte, en l'absence d'engagement écrit de l'Etat.

Au **point 7 «Programme des travaux»**, on affirme que le planning prévu peut être tenu dans une fourchette de trois mois. L'excavation du tunnel ferroviaire (Tridel) devrait commencer entre novembre 2003 et janvier 2004. Le tunnel devrait être achevé au cours du premier trimestre 2006.

Au **point 8 «Aspects énergétiques»** et au **point 9 «Aspects environnementaux»**, il est notamment souligné que le turbinage des eaux de la Louve permettra d'épargner la production de quelque 12 tonnes de CO₂, argument écologique fort en faveur du projet.

Au **point 10 «Conclusions»**, un commissaire souhaite qu'apparaisse explicitement dans les conclusions l'installation de miniturbinage des eaux, qui est partie intégrante du préavis présenté.

Pour ce faire, il est proposé un amendement de la conclusion 1, sous forme d'ajout, avec le libellé suivant:

«1. d'approuver le projet de dérivation des eaux claires de la Louve et d'installation d'un dégrillage **et d'une micro-centrale électrique** au déversoir du Capelard.»

Ce texte, soumis au vote, recueille l'unanimité de la commission.

S'agissant des six conclusions du préavis, dont la première telle qu'amendée ci-dessus, elles sont **toutes admises à**

l'unanimité de la commission qui recommande dès lors au Conseil d'en faire de même.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – A ce stade, je n'ai rien de particulier à ajouter à mon rapport.

La présidente: – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Alain Bron (Soc.): – Le Parti socialiste juge ce préavis raisonnable, suite logique et attendue du préavis N° 2002/63⁷, que nous avons soutenu à l'époque. C'est donc convaincus du bien-fondé technique et écologique de ce projet que nous ferons de même ce soir. Pour ma part, j'avoue une admiration presque sans borne pour M. Français, en tout cas sur ce coup-ci... (*Commentaires dans la salle.*) Il réussit le tour de force de nous construire un barrage – un barrage poids, je souligne volontairement – de créer un nouveau lac au nord du lac Léman, sans qu'il en soit fait explicitement mention dans les deux préavis traitant de cet ouvrage. Les commissaires de la commission 2002/63 avaient découvert presque par hasard l'existence de ce lac et nous attendions quelques détails dans le préavis de ce soir. Or, il faut constater qu'il n'y en a pas ou presque rien, jusqu'au titre même du préavis, qui noie le poisson en quelque sorte. La commission propose une modification dans les conclusions et je ferai de même à la fin de mon intervention, en déposant un amendement.

Cette façon de procéder nous rappelle quelque peu le mystérieux tunnel Tridel⁸. Le projet est en soit logique, raisonnable, digne d'être soutenu. Nous l'avons également dit à l'époque. Mais sa genèse est pour le moins entourée d'une certaine opacité. C'est peut-être normal pour un tunnel. Mais nous aurions tout de même voulu avoir quelques informations préalables. Je pense que M. Français a d'excellentes idées. Il lui faudrait peut-être juste un tout petit peu plus de transparence pour nous les faire goûter pleinement.

Pour ma part et pour le Parti socialiste, ce fameux lac suscite cependant quelques questions. Qu'en est-il de l'impact écologique, puisqu'il semble qu'une simple passerelle surplombant la forêt – reliant l'école à la salle de gym – poserait des problèmes du point de vue de l'environnement, alors que le lac tout à coup pourrait se faire sans trop de soucis? Que dire de la sécurité autour du lac, vu l'attrait qu'il ne va pas manquer d'exercer, notamment sur les écoliers des établissements voisins? «Il y a un nouveau lac sous nos fenêtres, on va aller voir ce qui s'y passe...» Qu'en est-il de la sécurité du barrage lui-même? Un tel ouvrage dans le haut de la ville, s'il lâchait, que se passerait-il? On peut imaginer l'eau déboilant sur la Borde en

⁷BCC 2003, T. I (N° 5/II), pp. 381 ss.

⁸*Idem.*

cas de rupture. Ensuite, des questions pratiques: peut-on connaître les dimensions de ce lac, sa longueur et sa largeur maximales, son volume d'eau plein? Qu'on ait enfin quelques informations, qui nous manquent pour l'instant.

Je termine par la turbine. Si l'idée d'une turbine est saluée, que son financement par le fonds Agenda 21 est pour une fois indiscutable – on met souvent un peu tout et n'importe quoi dans ce fonds – j'aimerais encore quelques chiffres pour être pleinement renseigné. Notamment sur le nombre d'années qu'il faudra pour que cette turbine s'autofinance par le biais de l'électricité qu'elle va fournir. Je ne parle pas des aspects didactiques, pédagogiques et écologiques, uniquement du point de vue financier. Dans combien de temps cette turbine sera-t-elle autofinancée, ou remboursée par l'énergie produite? Accessoirement, quelle est sa durée de vie, faudra-t-il la changer dans vingt, trente ans? Je n'ai aucune idée de la durée de vie d'une telle installation. Voilà pour les questions.

Je vous propose un amendement à la conclusion N° 1. La commission l'a déjà amendée. Je la sur-amende, si je puis m'exprimer ainsi, et la transforme de la manière suivante:

Amendement

1. d'approuver le projet de construction d'un barrage, de la création d'un lac de retenue, de la dérivation des eaux claires de la Louve, ainsi que de l'installation d'un dégrillage et d'une microcentrale électrique au déversoir du Capelard.

Pour le reste, le Parti socialiste vous invite à soutenir ce préavis qui, dans le fond, est bon.

La présidente: – Dans le fond du lac ou dans le fond du préavis?... La discussion continue.

M. Raphaël Abbet (VDC): – J'aimerais dire qu'il faut rendre à César ce qui est à César. La commission qui a étudié ce préavis a reçu tous les éléments – coupes, plans, etc. – nous donnant des indications très détaillées et fouillées sur ce qu'il faut appeler un chat un chat. Il ne s'agit pas d'un lac, mais d'une retenue d'eau dont l'empattement s'insère dans le lit actuel de la rivière quand elle est en crue. On peut bien sûr l'appeler lac, mais aussi gouille, étang. On parle d'un barrage. A nouveau, il ne s'agit que d'une digue de retenue. Cela pour que l'on comprenne bien et qu'on ne donne pas une ampleur démesurée à tout cet ouvrage, qui sera plutôt sympathique. Moi-même, étant gosse, je faisais des barrages à cet endroit, avec des cailloux pris dans la rivière. Il faut considérer cela comme une légère surélévation et une très bonne opportunité d'utiliser ce projet pour restituer les eaux claires au lac, dans le meilleur cadre possible.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Soyez rassurés! Il n'y a rien de mystérieux, ni d'opaque. Ce projet a été dûment mis à l'enquête, soumis au pilier public. Néanmoins, il est vrai que dans le cadre d'un projet

technique, j'ai aussi souvenir que lorsque j'étais conseiller communal, un municipal devenu syndic savait transformer certains chiffres que nous avions aussi peine à comprendre... (*Rires.*) Je ne veux pas me comparer au syndic, me parer de ses qualités indéniables – on arrête là les compliments, parce qu'on ne va plus y arriver!...

Il s'agit donc d'une retenue d'eau, que l'on peut comparer si l'on veut à un lac ou à une gouille. Une gouille en moyenne qui fait environ 15 m de large et 60 m à 65 m de long. En période de crue, on peut admettre qu'elle ait une vingtaine de mètres de large et 130 m à 150 m de retenue en amont. Pour la hauteur d'eau, comme mentionné dans le préavis, la digue – ainsi que l'a très bien dit M. Abbet – est de 8 m, moins 1,5 m de revanche. Faites le calcul! C'est finalement environ 6 m à 6,5 m de hauteur d'eau maximum dans le point haut.

Quant à la sécurité, c'est un plus indéniable pour les gens qui cheminent sur la rive gauche, côté Entre-Bois: au lieu de tomber sur des rochers, ils chutent dans l'eau, avec néanmoins un risque de noyade!... Que font les services publics à propos de ce cheminement? Soit il sera interdit au public, soit il sera sécurisé. Si ce cheminement devait rester public – et il devrait le demeurer à mon avis – il y aurait bien sûr des mesures de sécurité ad hoc à prendre. Des barrières empêcheraient l'accessibilité directe sur la retenue, car ce type d'ouvrage n'est pas un lieu public.

L'impact écologique a été étudié, puisqu'un rapport a été établi et soumis à la CIPE – Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement –, présidée par un adjoint direct de M. Mermoud, conseiller d'Etat en charge de ce dossier, qui dépend du SESA – Service des eaux, sols et assainissement. Toutes les compétences ont été réunies autour de la table pour effectuer d'abord l'analyse préalable du dossier. C'est ce qui avait été annoncé dans le cadre des différents préavis sur le projet du tunnel ferroviaire de Tridel. Avec consultation publique ensuite. La réaction s'est essentiellement faite sur l'atteinte du milieu forestier, due au chemin d'accès. Cette réaction s'est également produite pour le puits d'accès du tunnel ferroviaire, qui avait un effet sur notre environnement, la forêt. Ce cas est dûment réglementé, traité et analysé par les personnes ad hoc. En l'occurrence, tous les services et le conseiller d'Etat Biéler nous ont donné raison.

Concernant l'autofinancement du turbinage, nous sommes clairs, puisque le tarif approximatif est indiqué. Une estimation rapide, j'en conviens, de l'énergie que l'on peut appeler verte. Cependant, la Municipalité trouve très opportun d'utiliser la moindre chute et de la valoriser. On ne peut pas dire que le coût est économique et qu'il s'autofinancera. Cela dépendra du succès qu'aura l'énergie verte et du Service commercial chargé de mettre en valeur ce type d'énergie. Mais l'on sait qu'elle bénéficie d'un intérêt évident de la part de nombreux consommateurs. Ce sont 120 ménages, en gros, qui ont la possibilité de l'utiliser. Je pense que l'on trouvera sans peine ces 120 clients.

Quant à la durée de vie d'une turbine, elle dépend de la qualité de l'eau. Si celle-ci est fortement chargée de sable, l'installation s'usera relativement vite. Ici, nous avons un ruisseau dont les rives sont particulièrement abruptes. Il n'est pas impossible qu'en période de fortes crues, nous ayons une certaine quantité de sable, qui pourrait user prématurément la turbine. Au vu de ce que l'on observe à la Step aujourd'hui, il n'y a pas de raison de s'inquiéter. Elle aura une durée de vie tout à fait traditionnelle, que l'on peut sans autre estimer à 20, voire 30 ans.

J'ose espérer avoir répondu aux différentes questions posées. Soyez rassurés, ce projet n'est de loin pas opaque, mais a surpris passablement de gens. On l'a vu dans la presse ces derniers jours. Car personne ne pensait non plus qu'un train monterait au plateau de la Sallaz, qu'il y avait des projets combinés. Nous avons régulièrement informé soit les commissaires de Gestion et des Finances, soit la presse, des différentes étapes mises en œuvre. Il est vrai qu'il s'est passé moins d'une année et demie pour que cette opération soit à l'enquête et se réalise. Une opération très rapide. On n'en a pas beaucoup parlé dans la presse, il n'y a pas eu de polémiques. J'ai souvenir que notre regretté collègue Glardon, opposant farouche de Tridel, reconnaissait l'intérêt écologique global de ce projet. Nous avons eu des échanges fort intéressants sur le bilan final. Quelques rares personnes suivaient alors ce projet. Aujourd'hui qu'il voit jour, l'intérêt est manifeste.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous lire les déterminations de la commission.

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – Les déterminations de la commission portaient d'abord sur un amendement à la conclusion N° 1, mentionné tout à l'heure, soit un ajout au libellé suivant:

Amendement

1. d'approuver le projet de dérivation des eaux claires de la Louve et d'installation d'un dégrillage **et d'une microcentrale électrique** au déversoir du Capelard.

Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission.

Les six conclusions du préavis, la première amendée comprise, ont toutes été ensuite acceptées à l'unanimité par la commission. Elle vous recommande de faire de même.

La présidente: – Nous sommes en présence d'un amendement de M. Alain Bron à la conclusion N° 1, que je vais vous relire:

Amendement

1. d'approuver le projet **de construction d'un barrage, de la création d'un lac de retenue, de la dérivation des eaux claires de la Louve, ainsi que de l'installation d'un dégrillage et d'une microcentrale électrique** au déversoir du Capelard.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une courte majorité, vous avez accepté la conclusion N° 1 amendée par M. Alain Bron.

Me permettez-vous de vous faire voter toutes les conclusions groupées, la première amendée comprise?

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/34 de la Municipalité, du 3 juillet 2003;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver le projet de construction d'un barrage, de la création d'un lac de retenue, de la dérivation des eaux claires de la Louve, ainsi que de l'installation d'un dégrillage et d'une microcentrale électrique au déversoir du Capelard;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'380'000.–;
3. de prélever un montant de Fr. 655'000.– sur le Fonds du développement durable pour la microcentrale électrique;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 46'700.– pour l'installation d'un dégrillage au Capelard et de Fr. 167'500.– pour les autres travaux;
5. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales.

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts:
«Quand la Maison des fédérations sportives chasse les étudiants plus tôt que prévu»⁹

Développement

M. Alain Hubler (POP): – L'ancienne auberge de jeunesse de l'avenue de Rhodanie, plus exactement sise chemin du Muguet 1, est destinée à être détruite pour laisser place à la

⁹Cf. *supra*, p. 103.

Maison des fédérations sportives. Ce projet de construction fait l'objet d'une opposition du Mouvement pour la défense de Lausanne. Cette opposition a obtenu un effet suspensif sur le permis de construire et la prochaine audience de tribunal aura lieu le 7 novembre prochain. Pour l'instant, l'édifice est placé sous contrat de confiance entre la Ville et l'Association pour le logement des jeunes en formation.

En attendant, la Municipalité de Lausanne a manifesté son intention de commencer la destruction de l'ancienne auberge de jeunesse le 29 de ce mois. Pour cela, il a été demandé aux 23 étudiants qui occupent actuellement ce bâtiment de faire place nette pour le 28.

Ces étudiants, qui appartiennent à l'ALJF, auront beaucoup de peine à retrouver un logement, puisque la Ville ne leur propose en compensation qu'un logement de 4 pièces. Cela signifie 20 personnes privées d'un toit situé sur un terrain appartenant à la collectivité alors qu'aucune construction ne peut débiter. Il semble évident qu'avant le 9 novembre prochain, rien ne se passera qui puisse justifier le départ des habitants de l'ancienne auberge de jeunesse.

L'ALJF, et les soussignés, ne voudraient pas que la mésaventure de l'avenue de Cour se renouvelle. Rappelons-nous: ce bâtiment, propriété d'une grande banque, sous contrat de confiance avec l'ALJF est resté vide 6 mois entre le départ des habitants et le début des travaux. A l'heure où il est de notoriété publique que le logement des étudiants est d'une extrême difficulté, ce sont 6 mois de trop! Et pour celles et ceux qui ont toutes les peines du monde à trouver un toit, un mois est un mois de répit!

Enfin, il est bon de rappeler que l'ALJF a toujours honoré les contrats de confiance qu'elle a conclus avec la Ville et que l'association ne s'oppose pas au projet. La seule demande qu'elle tient à formuler, et qui l'a été sans succès au directeur de Culture, Sport et Patrimoine, est la possibilité de pouvoir rester jusqu'au tout dernier moment avant que les travaux débutent.

On le voit le départ des habitants de l'ex-auberge de jeunesse n'est pas urgent. En revanche, la question suivante l'est infiniment plus:

Quelles sont les raisons qui poussent la Municipalité à exiger ce départ prématuré?

La présidente: – M. le directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Les travaux de la Maison du sport international auraient dû débiter le 1^{er} juillet. L'immeuble devait donc être libéré pour cette date et les dispositions avaient été prises pour qu'il le soit. Comme l'a rappelé l'interpellateur, l'ALJF a toujours – et

j'insiste là-dessus – respecté scrupuleusement ses engagements. On peut véritablement parler de contrats de confiance, qui ont toujours été honorés durant toute la longue existence de l'ALJF, puisque le premier contrat de confiance doit avoir été signé en 1988, sauf erreur.

Toutes les dispositions avaient donc été prises, lorsque nous avons découvert qu'un recours avait été déposé. Nous avons immédiatement décommandé les entreprises, reporté les travaux et averti l'ALJF qu'elle pouvait bénéficier de deux mois de sursis, parce que nous sommes conscients des grandes difficultés actuelles de logement.

Durant cette période, nous avons appris du Tribunal administratif qu'il n'y avait pas d'effet suspensif sur la démolition, contrairement à ce que nous pensions. Ce qui signifie que l'on peut débiter par la démolition et l'installation du chantier. Nous avons donc fixé un nouveau délai au 29 septembre, ces travaux commençant le lendemain. C'est donc bien un planning serré qui est prévu.

Je précise qu'il ne s'agit pas de décisions de la Municipalité, mais du Conseil d'administration de la Maison du sport international, la Société anonyme de la MSI étant devenue propriétaire du bâtiment, conformément au droit de superficie que vous lui avez accordé¹⁰.

Il n'y aura donc pas de temps morts, les entreprises interviendront le lundi suivant le déménagement. On a tout lieu de croire que dans cette affaire, le Tribunal administratif se prononcera très rapidement. Les travaux de démolition – qui prennent du temps, car il faut trier les matériaux – et l'installation du chantier s'enchaîneront donc normalement. Je crois que nous avons véritablement permis aux occupants d'utiliser ce logement le plus longtemps possible. Il n'y a donc pas de vacance et le chantier débute vraiment le lendemain du délai fixé. Les entreprises sont commandées pour cette date.

Discussion

M. Alain Hubler (POP): – J'ai bien compris l'argument de M. le municipal. Demeure effectivement une nuance entre «démolir» et «construire» – et c'est bien ce qui me gêne! Enfin, je ne suis pas assez haut placé pour savoir ce que le tribunal va décider sur cette opposition, mais il y a tout de même un trou d'un mois actuellement, la prochaine audience étant fixée au 7 novembre. Dire que l'on commence à démolir début octobre alors que le jugement tranchera début novembre, c'est à mon avis un mois de trop pour des gens qui ont de réels besoins et problèmes pour se loger et avoir un toit. L'ALJF ne veut pas faire de l'obstruction aux travaux, ne demande pas le Pérou, si je puis dire. Elle demande, puisqu'il y a un mois de battement, qu'il lui soit octroyé pour que les habitants puissent se retourner, tout simplement.

¹⁰BCC 2000, T. I, pp. 724 ss.

Quant à la décision de la SA propriétaire, je pense que cette SA comprend partiellement la Ville, qui a donc des moyens d'intercéder.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Monsieur, déposez-vous une résolution?

M. Alain Hubler (POP): – Je dépose effectivement une résolution, que je vous lis:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse prolonger le contrat de confiance avec l'ALJF jusqu'à ce que le permis de construire de la Maison des fédérations sportives soit effectif. De plus, il souhaite que la durée entre le départ des habitants de l'ALJF et le début de la construction soit la plus courte possible.

La présidente: – Je mets cette résolution en discussion.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Une question: si le recours est accepté, est-ce que cela signifie que la maison ne sera pas construite ou est-ce qu'il y aura de toute façon une construction? Selon quelles modalités, sur quoi porte finalement ce recours?

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – En fait – c'est pour cela que je crois que le tribunal tranchera rapidement – il ne porte pas sur la construction. Il demande l'instauration d'une zone 30 km/h dans le quartier, puisque l'on va construire un parking souterrain de quelque 72 places, qui générera un trafic supplémentaire. On constate d'ailleurs déjà quelques parcs sauvages aujourd'hui. Il faudrait donc envisager de créer une zone 30 km/h dans les rues avoisinantes. Ce qui ne paraît avoir qu'un rapport extrêmement ténu avec l'objet même et nous incite à croire que le Tribunal administratif tranchera rapidement. Mais nous ne voulons pas préjuger de sa décision. C'est ce qui nous fait dire que les choses devraient s'enchaîner assez vite, compte tenu de cet argument, qui est le seul invoqué. Toutes les dispositions de la Police des constructions sont respectées.

M. Jacques Pernet (Rad.): – Je pense que la résolution, aussi louable soit-elle, n'est pas avenue, puisqu'elle traite d'une prolongation qui a pour objet l'éventuel report de la construction qui, en fait, n'est pas le sujet soumis au Tribunal administratif. Vouloir loger ces personnes un mois de plus, c'est très bien. Mais la résolution n'a, à mon sens, pas d'effet sur la construction. Je crois qu'il faut la refuser.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Je vous relis la résolution de M. Hubler, qui dit ceci:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse prolonger le contrat de confiance avec l'ALJF jusqu'à ce que le permis de construire de la Maison des fédérations

sportives soit effectif. De plus, il souhaite que la durée entre le départ des habitants de l'ALJF et le début de la construction soit la plus courte possible.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? Par 37 oui, 33 non et 6 abstentions, vous avez accepté la résolution de M. Alain Hubler. Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts: «Quand la Maison des fédérations sportives chasse les étudiants plus tôt que prévu»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse prolonger le contrat de confiance avec l'ALJF jusqu'à ce que le permis de construire de la Maison des fédérations sportives soit effectif. De plus, il souhaite que la durée entre le départ des habitants de l'ALJF et le début de la construction soit la plus courte possible.»

La présidente: – Nous avons épuisé l'ordre du jour, puisqu'une des directions manquait. Je vous souhaite une excellente fin de soirée et vous retrouverai avec plaisir le 7 octobre. Merci et bonne rentrée dans vos foyers!

La séance est levée à 22 h 05.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE**

(Mise à jour : 17 septembre 2003)

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. A.-Pidou 8 1000 Lausanne 6	021/616.32.13	079/350.09.66 021/601.26.25	021/616.38.28	abbetarch@mac.com	VDC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chablière 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	021/646.56.26	021/311.61.05	imprivaud@vtx.ch	RAD
ATTINGER DOEPPER Claire	Assistante sociale	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/315.23.72	021/616.30.32	021/315.20.06	claire.attinger@lausanne.ch doepper@bluewin.ch	SOC
BALLENEGGER Jacques	Avocat	Case postale 2860 1002 Lausanne	021/311.23.88	021/652.29.71	021/311.23.91	ballenegger@yahoo.com	ECO
BÉBOUX Jean-Pierre	Architecte SIA	Ch. des Bossons 45 1018 Lausanne	021/647.36.39	079/370.39.89 021/646.79.82	021/648.27.84		RAD
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne	021/316.64.48	021/323.98.74	021/316.64.58	sylvianne.bergmann@saf.vd.ch	ECO
BLANC Eric	Menuisier	Rte Claire-aux-Moines 9 1000 Lausanne 26	021/802.82.02 021/784.30.29	079/418.80.18 021/784.31.42	021/801.07.80 021/784.31.42	pdcvaud@hotmail.com ericblanc@urbanet.ch	VDC
BLANC Jean-Louis	Réviseur	Ch. de Montelly 10 1007 Lausanne	058/286.51.97	078/600.41.97 021/624.68.39	058/286.51.06	jean-louis.blanc@eycom.ch	RAD
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021/692.58.91	021/312.75.14		claud.bonnard@isrec.unil.ch claud.bonnard@urbanet.ch	ECO
BONVIN Jacques	Physicien	SOLSTIS, Sébeillon 9b 1004 Lausanne	021/625.60.10	079/628.29.02 021/683.25.55	021/625.60.11	jacques@solstis.ch	ECO
BOURQUIN Jean-Christophe	Professeur à l'UNIL	Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne	021/692.31.70	021/616.27.37		jcbourquin@bluewin.ch	SOC
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@vtxnet.ch	ECO
BRON Alain	Ingénieur télécomm. Enseignant	Ch. de Clamadour 14 1012 Lausanne	021/624.27.42	021/652.93.49		abron@heg-edu.vd.ch	SOC
BUCHER Alma		Parc-de-la-Rouvraie 26 1018 Lausanne		021/647.94.11	021/647.94.11	aa.bucher@bluewin.ch	VDC
BUFFAT Marc-Olivier	Docteur en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	021/320.24.65	021/320.52.80	021/323.01.48	buffatlaw@hotmail.com	RAD
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55 021/616.43.29	maurice.calame@swissonline.ch	LIB
CAVIN Yves-André	Economiste, contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel	021/316.20.13	079/750.96.17 021/646.12.46	021/316.29.18	yves-andre.cavin@sagefi.vd.ch	RAD

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHAPPUIS Gérard	Juriste - Chargé de cours	Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		021/617.89.58	021/617.89.58	gerardchappuis@urbanet.ch	SOC
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire Lic. en sociologie	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/502.54.40 021/646.80.59	021/314.50.70	chautems@freesurf.ch jean-marie.chautems@chuv.hospvd.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Ferme de Rovéréaz 1010 Lausanne	021/652.37.55	021/652.37.55	021/652.55.87		VDC
CHRISTE Paul-Louis	Ingénieur ETS	Parc-de-la-Rouvraie 6 1018 Lausanne	021/315.87.31	079/659.43.74 021/647.30.59	021/315.80.15	paul.christe@lausanne.ch	RAD
CORNAZ Mireille	Enseignante	Ch. du Bois-Gentil 114 1018 Lausanne		021/648.22.60	021/648.22.60	mireillecornaz@hotmail.com	VDC
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/321.10.12			monique.cosandey@bluewin.ch	SOC
COSANDEY Roger	Secrétaire d'association	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/651.60.60	021/647.12.19		roger.cosandey@bluewin.ch	SOC
COUPY Bernard	Commerçant	Rue de la Madeleine 4 1003 Lausanne	021/312.78.66	021/625.43.22	021/312.78.68	coupy.sa@bluewin.ch	RAD
CRAUSAZ Françoise	Organisation de manif. et communic.	Case postale 36 1000 Lausanne 26		079/629.12.78 021/784.46.71	021/784.46.71	crausazf@bluewin.ch	RAD
DALLÈVES Pierre		Ch. du Levant 7 1005 Lausanne		078/893.56.03 021/323.44.54	021/323.44.54	pierre.dalleves@urbanet.ch	LIB
DENTAN Josianne	Institutrice	Av. Virgile-Rossel 10 1012 Lausanne		079/607.83.16 021/652.28.36			RAD
DUNANT Marc	Diacre-éducateur	Rue de la Portaise 44 1018 Lausanne	021/648.71.37	021/648.71.37	021/648.71.33	marc.dunant@ps-lausanne.ch	SOC
EGGLI Andrea	Responsable du service social AVIVO	Ch. de Montelly 16 1007 Lausanne	021/312.04.52		021/312.04.59 021/624.71.03	andreaeggli@hotmail.com	POP
FAVRE Sylvie	Architecte	Av. de Morges 23 1004 Lausanne	021/641.64.00	078/660.11.91 021/647.01.33	021/641.64.01 021/647.01.33	sylvie06_favre@hotmail.com	SOC
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne		079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60	martine.fiora@vtx.ch	RAD
FORETAY-AMY Marcelle		Av. de France 87 1004 Lausanne		079/739.06.65 021/647.14.07		mforetayamy@bluewin.ch	ECO
FOX Robert	Avocat	Case postale 3393 1002 Lausanne	021/312.45.11	076/347.64.04	021/312.45.38	mclf@span.ch	LIB

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
FREYMOND Sylvie	Etudiante UNIL (SSP)	Ch. de Champrilly 24 1008 Lausanne		076/454.08.30 021/625.12.10		sylvie.freymond@bluewin.ch	ECO
GABUS Aline	Infirmière	Rue des Jardins 7 1018 Lausanne	079/301.26.24	079/303.36.28 021/647.19.95		a.gabus@bluewin.ch	POP
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41	021/648.64.89		LIB
GERMOND Florence	Economiste	Av. de Beaulieu 45 1004 Lausanne	021/316.25.33	021/646.00.85	021/646.00.85	florence.germond@bluewin.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.69	079/507.27.40 021/646.81.90	021/316.52.60	fabrice.gheffi@sash.vd.ch	SOC
GILLIARD Diane	Assistante sociale	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	022/420.53.00	076/564.86.75 021/646.86.75	021/646.86.75	diane.gilliard@bluewin.ch	POP
GILLIOZ Marie-Josée	Coordinatrice	Bd de Grancy 56 1006 Lausanne	031/325.85.40	021/617.25.68	031/325.85.50	marie-josee.gillioz@repat.admin.ch	RAD
GLATZ Georges	Délégué cantonal	BAP-SPJ 1014 Lausanne	021/316.53.02	079/203.63.63		glatz@cide.org	VDC
GRAF Albert	Facteur	Ch. de Chantemerle 13 1010 Lausanne	021/654.44.63	079/204.81.80 021/652.50.16	021/652.50.16	al.graf@swissonline.ch	VDC
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	UCV-Case postale 481 1009 Pully	021/728.63.13	079/704.24.05 021/323.36.90	021/728.63.47 021/311.73.71	ucv@ucv.vd.ch	LIB
HEIDEGGER Fernande	Secrétaire	Ch. du Mont-Tendre 14 1007 Lausanne	021/312.06.54	079/679.80.47 021/616.17.36	021/312.04.59	fheidegger@hotmail.com	POP
HUBLER Alain	Maître professionnel	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/622.51.11	079/310.96.78	021/622.51.66	hubler@mac.com	POP
JULIER Michel	Chef d'entreprise	Ch. de Boston 5 1004 Lausanne	021/802.82.03	079/204.17.72 021/624.98.47	021/801.07.80	mjulier@polymatch.ch	RAD
JULITA Caroline	Enseignante parascolaire	Ch. Vermont 16 1006 Lausanne		021/617.26.58			POP
JUNOD Grégoire	Administrateur FTMH Vaud-Fribourg	FTMH - Case postale 177 1000 Lausanne 17	021/310.66.77	021/625.67.01	021/310.66.85 021/625.67.01	gregoire.junod@ps-lausanne.ch	SOC
KNECHT Evelyne	Comédienne et secr. cant. adj. POP VD	POP - Case postale 772 1000 Lausanne 9	021/312.06.76	079/604.08.14	021/320.06.97	evelyne@popvaud.ch	POP
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97	021/652.63.97	francoise.longchamp@bluemail.ch	LIB

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
LOUP Pierre-Henri	Huissier	Case postale 61 1053 Cugy	021/316.68.97	079/203.83.52 021/731.20.87	021/731.20.87	ph.loup@bluewin.ch	RAD
MACH André	Maître-assistant	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.49	021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@iepi.unil.ch	SOC
MAIER Christina	Economiste	Ch. de Grande-Rive 5 1007 Lausanne	021/316.51.55	079/784.73.50		christina.maier@scris.vd.ch cmaier@worldcom.ch	ECO
MARTIN Olivier	Employé de banque	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	RAD
MARTIN Philippe		Ch. de Champ-Rond 23 1010 Lausanne		079/381.09.78 021/652.79.03	021/652.79.03	ph.martin@bluewin.ch	RAD
MAURER-SAVARY Myriam	Enseignante	Ch. du Martinet 28 1007 Lausanne		079/374.83.71 021/625.64.10	021/625.64.10		SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	021/625.55.13	076/558.65.24 021/601.95.94	021/625.55.13	mayorisabelle@yahoo.fr	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	078/720.69.50 021/646.66.73	021/646.66.73	claudette_mettraux@bluewin.ch	VDC
de MEURON Thérèse	Adjointe universitaire dpt de l'économie	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne	021/316.61.03	021/311.78.65	021/316.60.36	therese.de-meuron@sde.vd.ch	RAD
MEYLAN Georges Arthur	Architecte ETS	Ch. de la Ratavolier 28 1000 Lausanne 27	021/653.64.54 021/653.64.55	079/622.64.55 021/784.33.27	021/653.64.58	georges.a.meylan@bluewin.ch	LIB
MEYLAN Jean	Secrétaire général CCRE/Section suisse	Case postale 3386 1002 Lausanne	021/315.24.35		021/315.20.08	ascorre@lausanne.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Secrétaire général PRDL	Av. Ruchonnet 28 1003 Lausanne		079/204.52.15 021/311.64.28	021/320.60.86 021/311.64.28	gmeystre@bluewin.ch	RAD
MIVELAZ Philippe	Architecte	Route du Pavement 119 1018 Lausanne	021/693.20.77	079/695.96.71 021/653.78.72		phmivelaz@bluemail.ch philippe.mivelaz@epfl.ch	SOC
MONOT Claude-Olivier	Architecte ETS	Av. de Milan 5 1007 Lausanne		079/240.16.38 021/616.82.21	021/616.82.21	monotco@yahoo.fr	SOC
MPOY Jean	Mécanicien CFF	Case postale 1076 1001 Lausanne	0512/24.38.33	078/675.49.67 021/616.24.83			POP
MULLER Elisabeth	Nutritionniste	Av. Vinet 11 1004 Lausanne	021/320.33.51	021/320.25.81	021/320.33.92	emmuller2002@yahoo.com	ECO
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		021/784.15.23	021/784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
PACHE Denis	Agriculteur-maraîcher	Ch. du Boulevard 1 1032 Romanel	021/647.81.22	079/293.87.09 021/647.61.44	021/647.81.87	denis.pache@urbanet.ch	VDC
PAYOT Pierre	Ingénieur retraité	Av. du Mont-Blanc 10 1018 Lausanne		021/646.04.10			POP
PEIRY-KLUNGE Florence	Enseignante	Ch. du Mont-Tendre 19 1007 Lausanne		078/815.55.77 021/617.53.38	021/617.53.38	florence.peiry-klunge@freesurf.ch	RAD
PELLATON Berthold	Pasteur	Ch. Porchat 28 1004 Lausanne		021/647.53.81	021/647.53.81	berthold.pellaton@bluewin.ch	SOC
PERNET Jacques		Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/616.44.44	079/600.21.06 021/729.02.45	021/616.44.88 021/729.14.45	jpernet@vtx.ch	RAD
PERRIN Antoine	Notaire	Av. du Léman 28 1005 Lausanne	021/321.42.80	079/639.90.07 021/711.06.15	021/321.42.82	aperrin@pzh.ch	LIB
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur - Economiste	Ch. de la Fauvette 30A 1000 Lausanne 12		079/447.21.38 021/784.12.69	021/653.28.84	cperrin@bluewin.ch	RAD
PETERS Solange	Médecin	Av. du Léman 64 1005 Lausanne	021/314.41.03	078/759.43.76 021/792.31.40	021/314.40.95	solange.peters@chuv.hospvd.ch	SOC
PIDOUX Jean-Yves	Professeur UNIL, sociologue	Av. de la Harpe 17 A 1007 Lausanne	021/692.31.83	079/439.23.79	021/692.31.85	jean-yves.pidoux@ias.unil.ch	ECO
PITTET Francis	Artisan plâtrier-peintre	Case postale 1182 1001 Lausanne		079/313.56.54			RAD
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/310.06.62	079/212.16.13 021/646.25.08	021/310.06.69	michel.pitton@comedia.ch	SOC
RAPAZ Roland		Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		rapaz.theraulaz@bluewin.ch	SOC
RAVUSSIN Bernard	Employé de commerce	Rue de la Pontaise 8 1018 Lausanne	021/315.94.53	021/647.72.50	021/315.80.07 021/647.72.50	bernard.ravussin@lausanne.ch bernard.ravussin@vtxnet.ch	RAD
RUDASIGWA Antoine	Technicien de labo médical	Place de la Palud 7 1003 Lausanne	021/314.41.20	079/568.20.21 021/312.03.14	021/314.42.88 021/312.03.14	arudasig@worldcom.ch antoine.rudasigwa@chuv.hospvd.ch	SOC
SALLA Béatrice	Coordnatrice association jeunesse	Av. de Milan 14 1007 Lausanne	021/311.92.06	021/616.56.75	021/311.92.08	b.salla@bluewin.ch	ECO
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 30 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/323.52.25	021/316.35.75 086+N° mobile	ysalzmamm@vtx.ch	SOC
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL, SIA	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	021/625.65.07	021/625.65.07	021/625.65.44	pierre.santschi@a3.epfl.ch	ECO

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Gruppe
SAVARY Géraldine	Journaliste	Av. de France 21 1004 Lausanne	021/321.14.66	079/414.86.65 021/625.67.01		savary@evenement.ch	SOC
SCHALLER Graziella	Economiste Mère de famille	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne		079/279.96.55 021/616.92.39	021/616.92.39	schaller@worldcom.ch	LIB
SCHNEIDER Gianni John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079/449.12.13 021/312.02.52	021/312.02.52	giannischneider@yahoo.fr	SOC
SEGURA Serge	Juriste	Av. de France 78 1004 Lausanne		079/623.10.58 021/647.18.09		serge.segura@perso.ch	RAD
SERATHIUK Nelson	Conseiller social	Ch. des Allières 2 1012 Lausanne		076/448.61.03 021/652.99.49	021/652.99.49	serathiuk@dplanet.ch	-----
SUTTER Béat	Inspecteur police judiciaire retraité	Av. de Chailly 60 1012 Lausanne		021/728.66.12	021/728.66.12		-----
TAUXE-JAN Michelle		Av. Floréal 9 1006 Lausanne		021/617.80.00	021/617.80.00		SOC
THORENS Adèle	Assistante UNIL	Av. Ste-Luce 8 1003 Lausanne	021/692.29.29	079/478.90.05 021/323.72.13		adele.thorens@philo.unil.ch	ECO
TRUAN Isabelle	Economiste lic. HEC	Av. des Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.00.00	079/250.11.23 021/647.00.36	021/646.03.00 021/647.00.36	isabelle.truan@bluewin.ch	LIB
UFFER Filip		Ch. du Levant 59 1005 Lausanne	021/646.17.21	079/436.32.42 021/711.03.11	021/646.05.06 021/711.03.11	filip.uffer@vd.pro-senectute.ch	SOC
VENEZIA Dino	Expert comptable et fiscal diplômé	Ch. de Mornex 3 1003 Lausanne	021/320.57.57	079/212.57.28 021/320.57.57	021/320.80.90	dino.venezia@fiduciaire.ch	LIB
VERDON Antoine	Etudiant en droit	Rue du Petit-Chêne 19 1003 Lausanne		078/646.38.33 021/323.67.47		antoine_verdon@hotmail.com	ECO
VUILLEUMIER Marc	Directeur d'EMS	Rue du Petit-Chêne 25 1003 Lausanne	021/641.62.00	079/638.03.24 021/323.00.44	021/641.62.49	moniquevuilleumier@hotmail.com	POP
ZAHND Bernard	Avocat	Case postale 4132 1002 Lausanne	021/345.10.30	079/471.50.88 021/320.63.29	021/345.10.39	bzahndav@bluewin.ch	RAD
ZUERCHER Magali	Architecte EPF Urbaniste	Av. de la Dent-d'Oche 2 1007 Lausanne	021/619.90.90	079/509.83.59 021/601.83.59	021/619.90.99	magalizu@yahoo.fr	SOC

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL
PAR GROUPE**

1. GROUPE SOCIALISTE

(28 membres)

Président : M. Fabrice **Ghelfi**

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Attinger Doepper Claire | 15. Meylan Jean |
| 2. Bourquin Jean-Christophe | 16. Mivelaz Philippe |
| 3. Bron Alain | 17. Monot Claude-Olivier |
| 4. Chappuis Gérard | 18. Pellaton Berthold |
| 5. Chautems Jean-Marie | 19. Peters Solange |
| 6. Cosandey Monique | 20. Pitton Blaise Michel |
| 7. Cosandey Roger | 21. Rapaz Roland |
| 8. Dunant Marc | 22. Rudasigwa Antoine |
| 9. Favre Sylvie | 23. Salzmann Yvan |
| 10. Germond Florence | 24. Savary Géraldine |
| 11. Ghelfi Fabrice | 25. Schneider Gianni John |
| 12. Junod Grégoire | 26. Tauxe-Jan Michelle |
| 13. Mach André | 27. Uffer Filip |
| 14. Maurer-Savary Myriam | 28. Zuercher Magali |

2. GROUPE RADICAL

(24 membres)

Présidente : M^{me} **Thérèse de Meuron**

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 13. Loup Pierre-Henri |
| 2. Béboux Jean-Pierre | 14. Martin Olivier |
| 3. Blanc Jean-Louis | 15. Martin Philippe |
| 4. Buffat Marc-Olivier | 16. de Meuron Thérèse |
| 5. Cavin Yves-André | 17. Meystre Gilles |
| 6. Christe Paul-Louis | 18. Peiry-Klunge Florence |
| 7. Coupy Bernard | 19. Pernet Jacques |
| 8. Crausaz Françoise | 20. Perrin Charles-Denis |
| 9. Dentan Josianne | 21. Pittet Francis |
| 10. Fiora-Guttmann Martine | 22. Ravussin Bernard |
| 11. Gillioz Marie-Josée | 23. Segura Serge |
| 12. Julier Michel | 24. Zahnd Bernard |

3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS

(16 membres)

Présidente : M^{me} Béatrice **Salla**

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Ballenegger Jacques | 9. Mayor Isabelle |
| 2. Bergmann Sylvianne | 10. Müller Elisabeth |
| 3. Bonnard Claude | 11. Ostermann Roland |
| 4. Bonvin Jacques | 12. Pidoux Jean-Yves |
| 5. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 13. Salla Béatrice |
| 6. Foretay-Amy Marcelle | 14. Santschi Pierre |
| 7. Freymond Sylvie | 15. Thorens Adèle |
| 8. Maier Christina | 16. Verdon Antoine |

4. GROUPE LIBÉRAL

(11 membres)

Président : M. Pierre **Dallèves**

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Calame Maurice | 7. Meylan Georges Arthur |
| 2. Dallèves Pierre | 8. Perrin Antoine |
| 3. Fox Robert | 9. Schaller Graziella |
| 4. Gebhardt André | 10. Truan Isabelle |
| 5. Grin Nicole | 11. Venezia Dino |
| 6. Longchamp Françoise | |

5. GROUPE POP ET GAUCHE EN MOUVEMENT

(10 membres)

Présidente : M^{me} Andrea **Eggli**

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1. Eggli Andrea | 6. Julita Caroline |
| 2. Gabus Aline | 7. Knecht Evelyne |
| 3. Gilliard Diane | 8. Mpoy Jean |
| 4. Heidegger Fernande | 9. Payot Pierre |
| 5. Hubler Alain | 10. Vuilleumier Marc |

6. GROUPE PDC – UDC ‘LA VOIE DU CENTRE’

(9 membres)

Président : M. Jean-Luc **Chollet**

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 6. Glatz Georges |
| 2. Blanc Eric | 7. Graf Albert |
| 3. Bucher Alma | 8. Mettraux Claude |
| 4. Chollet Jean-Luc | 9. Pache Denis |
| 5. Cornaz Mireille | |

HORS PARTI : Serathiuk Nelson, Sutter Béat.

BUREAU DU CONSEIL POUR 2003

Présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttman (Rad.)**
Premier vice-président : M. Maurice **Calame (Lib.)**
Second vice-président : M. Jean-Christophe **Bourquin (Soc.)**
Scrutateurs : M^{me} **Fernande Heidegger (POP)**
M. Albert **Graf (VDC)**
Scrutateurs suppléants : M. Jacques **Bonvin (Les Verts)**
M. Philippe **Martin (Rad.)**

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil : M. Daniel **Hammer**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.01
Télécopieur : 315.20.02
E-mail : daniel.hammer@lausanne.ch

Secrétariat : M^{me} **Dominique Monbaron**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.03
E-mail : dominique.monbaron@lausanne.ch

Bureau électoral général:

Présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttman**, présidente du Conseil
Membres : M^{me} **Fernande Heidegger**, scrutatrice
M. Albert **Graf**, scrutateur
Secrétaire : M. Daniel **Hammer**, secrétaire du Conseil
(Vice-président : M. Maurice **Calame**, 1^{er} vice-président du Conseil)

Secrétariat municipal : Hôtel de Ville, Tél. 315.22.15

Huissiers du Conseil :

M. François **Lebet**
M. Maurice **Longet**
M. Christian **Kiefer**
Tél. 315.22.16

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil
Tél. 315.22.16

Conciergerie de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**
Tél. 315.22.71/72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2006)

GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, VDC
2. Eddy **Ansermet**, radical
3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
4. Marc-Olivier **Buffat**, radical, *vice-président*
5. Yves-André **Cavin**, radical
6. Josianne **Dentan**, radicale
7. Aline **Gabus**, POP
8. Nicole **Grin**, libérale
9. Philippe **Mivelaz**, socialiste
10. Claude-Olivier **Monot**, socialiste
11. Roland **Ostermann**, Les Verts, *président*
12. Pierre **Payot**, POP
13. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
14. Graziella **Schaller**, libérale
15. Michelle **Taxe-Jan**, socialiste

FINANCES

Membres :

1. Jacques **Ballenegger**, Les Verts
2. Jean-Louis **Blanc**, radical, *président*
3. Claude **Bonnard**, Les Verts
4. Jean-Christophe **Bourquin**, socialiste, *1^{er} vice-président*
5. Mireille **Cornaz**, VDC, *2^e vice-présidente*
6. Marc **Dunant**, socialiste
7. Fabrice **Ghelfi**, socialiste
8. Diane **Gilliard**, POP
9. Philippe **Martin**, radical
10. Gianni John **Schneider**, socialiste
11. Serge **Segura**, radical
12. Isabelle **Truan**, libérale
13. Dino **Venezia**, libéral
14. Marc **Vuilleumier**, POP
15. Bernard **Zahnd**, radical

NATURALISATIONS

- Membres :
1. Alain **Bron**, socialiste
 2. Jean-Luc **Chollet**, VDC
 3. Monique **Cosandey**, socialiste
 4. Martine **Fiora-Guttman**, radicale
 5. Robert **Fox**, libéral
 6. Fernande **Heidegger**, POP
 7. Olivier **Martin**, radical
 8. Thérèse **de Meuron**, radicale
 9. Jean **Meylan**, socialiste, *président*
 10. Jean **Mpoy**, POP
 11. Bernard **Ravussin**, radical, *vice-président*
 12. Antoine **Rudasigwa**, socialiste
 13. Béatrice **Salla**, Les Verts
 14. Graziella **Schaller**, libérale
 15. Antoine **Verdon**, Les Verts

PÉTITIONS

- Membres :
1. Claire **Attinger Doepper**, socialiste
 2. Paul-Louis **Christe**, radical, *président*
 3. Roger **Cosandey**, socialiste
 4. Albert **Graf**, VDC
 5. Evelyne **Knecht**, POP
 6. Christina **Maier**, Les Verts, *vice-présidente*
 7. Berthold **Pellaton**, socialiste
 8. Antoine **Perrin**, libéral
 9. Francis **Pittet**, radical

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Eddy **Ansermet**, radical
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Andrea **Eggli**, POP
 4. Claude **Mettraux**, VDC
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste
 6. Dino **Venezia**, libéral

- Suppléants :
1. Alain **Bron**, socialiste
 2. Alma **Bucher**, VDC
 3. Sylvie **Freymond**, Les Verts
 4. Diane **Gilliard**, POP
 5. Georges Arthur **Meylan**, libéral
 6. Bernard **Zahnd**, radical

**ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ
pour l'année 2003**

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-présidente pour 2003 : M^{me} Silvia **Zamora**

Administration générale et Finances :	M. Daniel BRÉLAZ <i>Suppléante : M^{me} Silvia Zamora</i>
Sécurité publique :	M ^{me} Doris COHEN-DUMANI <i>Suppléante : M^{me} Eliane Rey</i>
Culture, Sports, Patrimoine :	M. Jean-Jacques SCHILT <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier FRANÇAIS <i>Suppléant : M. Jean-Jacques Schilt</i>
Enfance, Jeunesse et Education :	M. Oscar TOSATO <i>Suppléante : M^{me} Doris Cohen-Dumani</i>
Sécurité sociale et Environnement :	M ^{me} Silvia ZAMORA <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Services industriels :	M ^{me} Eliane REY <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>
<hr/>	
Secrétaire municipal :	M. François Pasche
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Pierre Tardy
Secrétaire municipale adjointe :	M ^{me} Danielle Hagenlocher Bolli

